



Forum Politique de Haut Niveau

New York, juillet 2019

Objectifs du Développement Durable (ODD)


Rapport National Volontaire de suivi de mise en œuvre



*Au service
des peuples
et des nations*


La photo de la page de couverture.

La photo de la page de garde, place la femme et la nature au centre de l'agenda 2030, car elle est à la fois actrice et victime de la transformation du milieu naturel. La RCA dispose d'un potentiel énorme en ressources naturelles et de toutes les variétés alimentaires depuis les produits vivriers agricoles jusqu'aux protéines fournies, en passant par l'élevage et les produits forestiers non ligneux (chenilles) mais demeure paradoxalement l'un des pays les plus pauvres au monde. Pendant que l'homme exploite à grande vitesse les sols, les sous-sols, les cours d'eau, les forêts pour approvisionner les marchés internationaux en matières premières sans retombées pour les familles, la femme continue sans cesse de souffrir pour élever les enfants. La destruction de la forêt et de l'environnement menace la survie et l'adaptation des espèces animales. Aussi, les eaux sont-elles continuellement polluées avec l'exploitation des minerais alors que les femmes centrafricaines, sans appuis, victimes des conflits et des catastrophes naturelles, continuent de travailler encore la terre à la main pour élever les enfants dans la douleur.



**Rapport national volontaire de suivi de
mise en œuvre des objectifs du
développement durable en 2019**

**Donner les moyens d'actions aux populations
et assurer l'inclusion et l'égalité**



*Au service des peuples
et des Nations*

Avant-Propos

L'agenda 2030 pour le développement durable, adopté le 15 septembre 2015 à New York par l'Assemblée Générale des Nations Unies a marqué un tournant décisif dans la vision du monde selon laquelle, il faut obligatoirement prendre en compte les aspirations des peuples à vivre dans la paix et le progrès, à promouvoir les droits humains, à préserver le patrimoine naturel de l'humanité garant d'une vie meilleure au profit des générations présentes et futures. La République Centrafricaine (RCA), consciente des enjeux de pacification et de stabilisation, s'est engagée dès le lendemain du retour à l'ordre constitutionnel, à opérationnaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030.

En effet, du fait de la crise de décembre 2012, le bilan de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) est largement mitigé. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement en matière d'élaboration et de mise en œuvre de certaines politiques sectorielles et des deux Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1&2) axés sur les OMD, aucun des huit (8) objectifs n'a été atteint à la fin de l'année 2015. Les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 qui ont succédé aux OMD, fournissent un plan d'action mondial en vue de favoriser la dignité, la paix et la prospérité des populations et de la planète. Depuis le début de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la RCA a concrétisé cette vision partagée par le biais du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021) et des stratégies sectorielles de développement.

Le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable dont la thématique de 2019 porte sur « *Donner les moyens d'actions aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité* » offre l'opportunité à la RCA d'exprimer son engagement dans le processus de mise en œuvre et de suivi de l'agenda 2030. Ce forum est l'occasion pour le pays de soumettre sa démarche à l'appréciation de ses pairs et de tirer profit des meilleures pratiques pour identifier les solutions aux défis et contraintes susceptibles d'entraver sa marche vers la stabilisation et la réalisation satisfaisante des ODD. Depuis 2017, le RCPCA est le cadre de référence visant à promouvoir le relèvement et la consolidation de la paix afin d'accroître le bien-être et la prospérité des populations centrafricaines.

Le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2019* souligne les efforts déployés par le Gouvernement pour intégrer les cibles des ODD dans le RCPCA afin d'infléchir la tendance des indicateurs dans de nombreux domaines de l'agenda 2030. En dépit des crises récurrentes, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a baissé de 15 % depuis 1988 en raison des efforts du Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement.

Cependant, le rapport a mis l'accent sur les difficultés dans l'atteinte des objectifs et cibles de l'agenda d'ici à 2030 liées à la dégradation de tous les indicateurs socioéconomiques du fait de l'impact négatif des crises récurrentes. Cela est particulièrement vrai pour les femmes et les jeunes qui constituent les couches les plus défavorisées du pays. Les conditions d'existence des femmes sont très difficiles, car elles sont devenues des instruments de conflits. Le taux de mortalité maternelle en RCA a augmenté de 29% en 30 ans. Le risque pour une fille d'être mariée durant l'enfance a augmenté de plus de 9% depuis 1988. Bien que certaines formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles diminuent dans le monde, en RCA l'inégalité entre les sexes est en défaveur des femmes et continue de les priver de leurs droits fondamentaux.

Le chômage chez les jeunes est galopant (44%) et le taux de productivité du travail est en baisse constante en lien avec la destruction du tissu économique et du système éducatif avec une formation professionnelle inadéquate. La proportion de personnes ayant accès à l'électricité est non seulement l'une des plus faibles au monde (3,7% en 2018) mais en constante baisse depuis 1988. Par ailleurs, en raison de l'occupation du plus de la moitié du territoire par les groupes armés, la RCA ne parvient pas à mettre en place des politiques et des initiatives en faveur d'une consommation et d'une production durables. L'incidence de pauvreté a augmenté de plus de 22% depuis 2003.

Les inégalités croissantes, les conflits et les changements climatiques aggravent les difficultés dans le pays. Le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire a augmenté de 50% passant de 1,2 millions en 2015 à 1,8 millions en 2018. Cette hausse est principalement attribuable aux conflits, à la déforestation et aux catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. En 2017, les feux de brousse, les vents violents et les inondations ont été les plus coûteux en dégâts matériels et humains (417

victimes pour 100 mille habitants), et la température moyenne est en constante augmentation en raison de l'avancée de la sécheresse.

La RCA ne saurait tirer les leçons de la non-atteinte des OMD et progresser en toute confiance vers la réalisation des ODD sans savoir exactement sa situation actuelle et les contraintes. À cet effet, ce rapport soulève également les problèmes auxquels le pays est confronté pour la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données fiables, actualisées, accessibles et suffisamment ventilées. Les nouvelles technologies actuelles peuvent rendre possibles la collecte des données nécessaires pour respecter l'engagement de «*ne laisser aucun centrafricain pour compte* ». La réalisation de l'agenda 2030 nécessite des mesures immédiates et énergiques de la part des acteurs, avec des partenariats de collaboration entre le Gouvernement et les parties prenantes à tous les niveaux. Ainsi, au-delà de la volonté politique, la RCA a besoin de ressources conséquentes et d'un engagement fort à

utiliser les outils maintenant disponibles. Car, cet ambitieux programme appelle une modification profonde dans la gouvernance du pays. L'objectif consiste à être plus efficace, cohérent et responsable. La RCA doit faire preuve de pragmatisme et d'ingéniosité en vue de profiter réellement des dividendes de la mise en œuvre de l'agenda 2030.

**Le Ministre de l'Economie du Plan
et de la Coopération**

Felix MOLOUA

Coordination nationale

Robert PANI, Directeur de Cabinet au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, Président du Comité Technique de Coordination et de Suivi de mise en œuvre des ODD en RCA ;

Joseph Aimé BETINDJI, Chargé de Mission, Responsable du Partenariat au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;

Elie NEMBI, Directeur Général de la Coopération et du Partenariat au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;

Blaise Bienvenu ALI, Directeur Général de l'ICASEES ;

Bienvenu Hervé KOVOUNGBO, Directeur de la Coopération Multilatérale et Point Focal de l'Agenda 2030/ ODD au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

Supervision technique au PNUD

Mathieu CIOWELA, Représentant Résident ai;

Daniel GBETNKOM, Economiste principal ;

Youssoufa SILLA, Economiste national ;

Dominique MALO, Chargé de programme gouvernance ;

Gervais Magloire DOUNGOUPOU, Coordonnateur du PARCPS-A.I.

Equipe de rédaction

Abdalla-Kadre ASSANE, Consultant National Ingénieur Statisticien et Economiste Sénior ;

Léon Gabriel BANGO, Consultant National Macro-économiste Sénior ;

Léopold KOUANDONGUI, Consultant National Statisticien Economiste ;

France Jésus Jackson YOKO-MOKOBONGO, Consultant National, Macro-économiste.

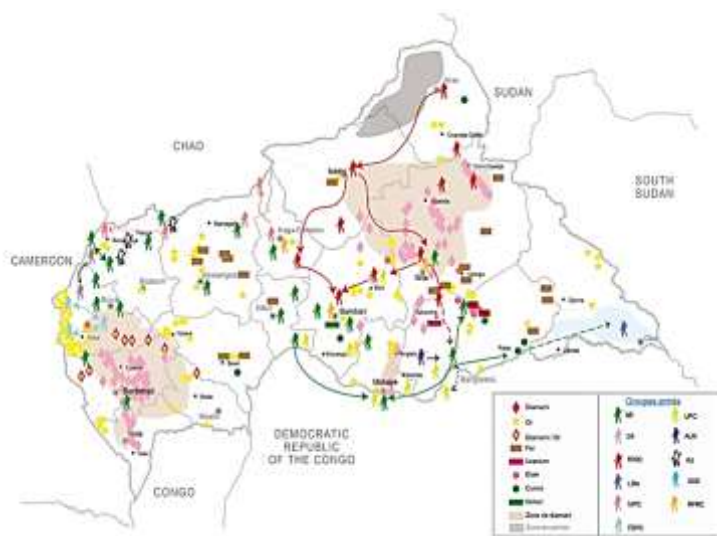
Comité de lecture

Arsène SENDE (Président de la Chambre Sociale à la Cour de Cassation au MJGS), **Joseph BINDOUMI** (Inspecteur Général des services judiciaires), **Jean Pierre BETINDJI** (Secrétaire Exécutif de la COMNAT-ALPC), **Lucien Gabriel MALLEBANDA** (Directeur de statistique au MEN), **Polleak OK SEREI** (Programme officer UNODC), **Aurélie FABRY** (Programme officer UNMAS), **ANTJE KRAFT** (CTP projet conjoint justice et sécurité, UNDP), **Antoine SOUGNABE MISSET** (Spécialiste en justice, Projet conjoint Justice et Sécurité, UNDP), **Alfred Lambert MATIGO** (Expert National, Projet conjoint Justice et Sécurité, UNDP), **Alexis GUENENGAFO** (Directeur Général du Budget au Ministère des Finances et du Budget), **Boniface YOMBO** (Directeur National de l'ANIF au Ministère des Finances et du Budget), **Emmanuelle YABANDA TIGBIA** (CIONGCA), **DERON Pamela** (CNJ), **Serge OUARASSIO** (Point focal RCPCA, MFB), **OUBINGUE Pauline**, (Point focal ODD OFCA), **FORNEL POUTOU Nadia Carine** (Présidente AFJC), **GUELEBE Elisabeth** (Haut-Commissaire), **LAMBAGUERE KONZA** (Dircab HCC), **BAMBITHE-BOKO Clémentine** (C/SAPS UMIR), **BANGUI Michel Apollinaire**, (DEPS/MATDDL), **BAMBARI Rolland** (Expert National au RCPCA), **DEMBA Catherine** (Spécialiste protection enfant et genre), **NGOUANDJIKA P. Patrice** (Contrôleur Financier, MFB), **Marie Gorth MAHIMANA** (Programme officer, UNHCR) ; **Aurélie MAGALAMON** (Directrice Générale de l'Administration, de la Planification Régionale et du Suivi des Pôles de Développement au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération).

Personnes consultées

Félix MOLOUA (Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération), **Henri Marie DONDRA** (Ministre des Finances et du Budget), **Flavien MBATA** (Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux), **Marie Noël KOYARA** (Ministre de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée), **Henri Wanzet LINGUISSARA** (Ministre de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique), **Noure MOUKADAS** (Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Alphabétisation), **MBAÏKOUA Virginie** (Ministre de la Réconciliation et de l'Action Humanitaire), **Thierry KAMACH** (Ministre de l'Environnement), **Aline Gisèle PANA** (Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant), **Antoine MBAOBOGO** (Président de la Croix Rouge Centrafricaine).

La République Centrafricaine : Les 6 ODD retenus en chiffres et en graphiques



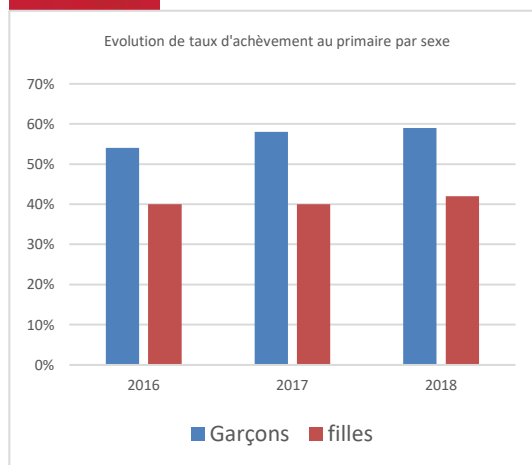
Source : PNUD

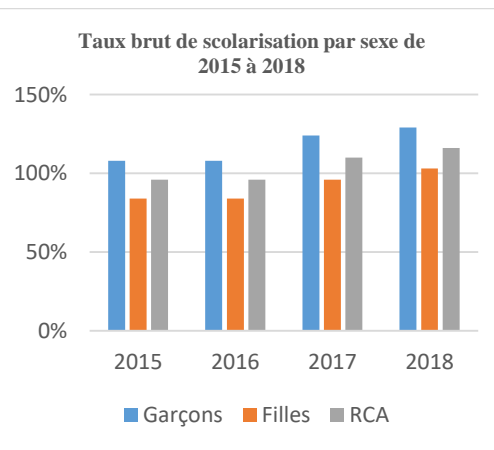
I. Géographie et Socio-démographie

Superficie	623 000 Km ²
Population totale 2018	5 189 561
<i>Hommes</i>	2 544 040
<i>Femmes</i>	2 645 521
Densité (Hab/Km²)	8
Population Urbaine	38%
Population < 17 ans	47%
Croissance démographique	2,5%
Nombre enfants / femmes (15-49 ans)	5,1
Espérance de vie	45,3

II. Education de qualité

	2016	2017	2018
Taux brut scolarisation au préscolaire	3%	7%	8%
Taux d'admission au F1	55%	76%	60%
Taux d'achèvement au primaire	48%	49%	50%
Proportion d'enfants et de jeunes maîtrisant la lecture et les mathématiques	18%	22%	29%
Pourcentage d'enseignants dans le préscolaire qui ont reçus les formations initiales	30%	92%	92%
Pourcentage d'élèves de 15 ans maîtrisant des connaissances en science environnementale	ND	ND	ND
Taux brut d'admission au secondaire cycle long et ETP	7%	8%	9%
Taux d'alphabétisation des adultes	58,9%	58,9%	58,9%
Indice de parité du TBS au F1	0,77	0,77	0,59
Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité	3%	3%	3%
Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'eau potable	20%	20%	20%
Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'internet	0%	0%	0%
Proportion d'établissements scolaires ayant accès à des installations sanitaires séparées	39%	44%	44%
Proportion des jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique	2%	2%	2%
Volume de l'aide publique au développement consacré aux bourses	ND	ND	ND

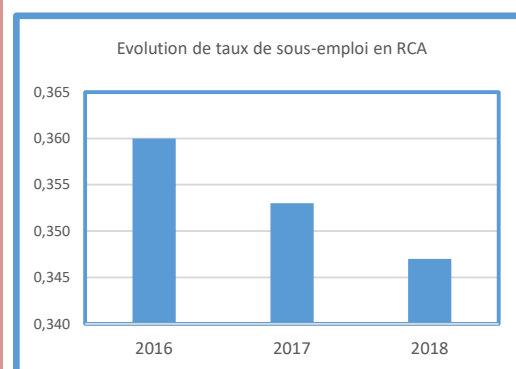




Source : Annuaire statistique de l'Éducation Nationale de 2015 à 2018

III. Economie et marché de travail

	2016	2017	2018
Taux de croissance du PIB réel	4,8%	4,5%	3,8%
Taux de croissance du PIB réel			
Taux de sous-emploi	36%	35%	34%
Taux de rémunération horaire moyen des hommes dans la Fonction publique en F cfa	593,3	614,4	654,9
Taux de rémunération horaire des femmes dans la Fonction publique en F cfa	587,9	577,3	579,8
Taux horaire des ouvriers qualifiés en F cfa	563	563	563
Proportion de garçons âgés de 15 à 17 ans qui travaillent	6%	5%	5%
Proportion de filles âgées de 15 à 17 ans qui travaillent	10%	8%	9%
Plus grand respect au niveau national des droits de travail	Oui	Oui	Oui



IV. inégalité et Changements climatiques

	2016	2017	2018
Proportion des personnes ayant un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen	39%	39,9%	40,6%
Nbre personnes victimes de catastrophe pour 100 mille hbts	417	138	264
Existence de stratégies nationales pour la réduction des risques de catastrophe	OUI	OUI	OUI



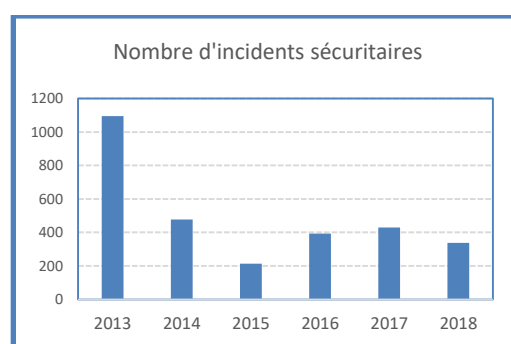
V. Paix, Justice et Institutions Efficaces

Prop d'enfants subissant les châtimts corporels.	0,2%	0,2%	0,2%
Montants transferts illicites en milliers de dollar US	ND	78 1 450	8
Nbre d'homicides volontaires (100 milles hbts)	31,4	57,7	40,3
Nbre de décès liés aux conflits (100 milles hbts)	7	14	10
Prop de victimes des violences phys, psych ou sexuelles	20,4%	25,6%	25,1%
Prop des jeunes (18-29 ans) victimes des violences sexuelles	1,7%	1,8%	1,8%
Nbre victimes de la traite d'êtres humains (100 milles hbts)	5	6	4
Nbre d'EAFGA démobilisés	3982	3026	918



5.1. Perception corruption et Etat de droit

	2016	2017	2018
Indice de perception corruption	20	23	26
Nbre de plaintes contre les violences	57	79	62
Prop de la population carcérale instance de jugement en %	76,4	81,3	72,6
Prop de victime de discrimination	18,8	23,8	24
Prop enfants < 5ans enregistrés à l'Etat civil	60	60	62



5.2. Participation et institutions efficaces

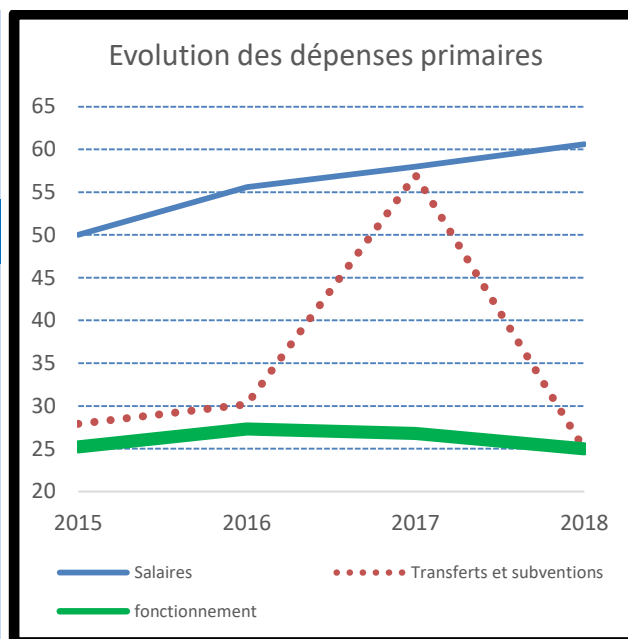
	2016	2017	2018
Prop Femmes au Gvt (%)	17,4	14,7	14,7
Prop Femmes Assemblée Nationale (%)	8,6	8,6	8,6
Prop Femmes Fonction Publique (%)	17,5	17,5	18,0
Prop Femmes Magistrature (%)	8,9	8,9	8,9
Prop Femmes Préfètes (%)	18,8	12,5	12,5
Prop Femmes sous préfètes (%)	5,6	5,6	7,0
Prop Femmes cheffes d'Entreprises (%)	19,1	19,1	19,1
Prop DG Sociétés d'Etat (%)	9,5	9,5	9,5
Prop femmes dans l'enseignement (%)	19,2	19,5	20,2
Prop femmes dans la santé (%)	13,5	13,9	14,6
Prop femmes Police (%)	22,2	22,5	22,8
Prop femmes Gendarmerie (%)	9,2	9,6	9,7
Prop femmes dans les Banques (%)	29,1	30,8	27,9
Part dépenses primaires (%)	52	67,1	55,4
Masse salariale (milliards de FCFA)	55,6	58,0	60,6



Dépenses fonctionnement (milliards de FCFA)	27,3	26,8	25
Transferts et subventions (milliards de FCFA)	30,2	57,0	25,0
Part dep invest res prop/ Invest Global (%)	20,6	24,0	18,2

5.3. Maltraitance, traies et discrimination

	2016	2017	2018
Enfts victimes châtimts corporels (%)	0,2	0,2	0,2
Nbre personnes victimes de traies	294	253	237
Nbre personnes déplacées internes	433 174	688 700	648 516
Nbre réfugiés dans les pays voisins	466 000	518 196	574 638
Prop victimes discriminations (%)	18,8	24	23,8



VI. Partenariats pour le Développement

	2016	2017	2018
Total des recettes intérieures en % du PIB	8,4	8,8	8,6
Prop du Budget financé par les recettes intérieures (%)	36,5	55,9	53,1
Ratio des Exportations sur le PIB (%)	1,6	1,3	1,2
Aide Publique au Développement en millions de \$US	296	253	230
Appui au renforcement des capacités statistiques en milliers de \$US	500	1 210	2 810

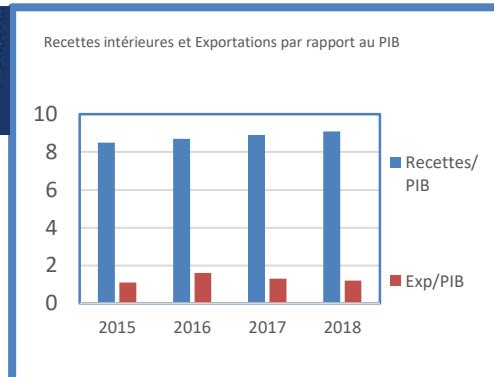


Table des matières

Avant-Propos	iv
La République Centrafricaine : Les 6 ODD retenus en chiffres et en graphiques	vii
<i>Liste des Tableaux</i>	xii
<i>Liste des figures</i>	xiii
<i>Liste des graphiques</i>	xiii
Acronymes.....	xiv
RESUME ANALYTIQUE.....	14
Chapitre 1 : Processus de préparation et approche méthodologique	16
1.1. <i>Processus de préparation</i>	16
1.2. <i>Collecte et traitements des données</i>	16
Chapitre 2 : Contexte politique, sécuritaire et socio-économique.....	18
Chapitre 3 : Intégration des ODD dans le RCPCA.....	20
3.1. <i>Evaluation de l'Alignement des politiques et stratégies nationales sur les cibles des ODD</i>	20
3.2- <i>Cadre de priorisation des cibles au niveau national</i>	24
Chapitre 4 : Aperçu général sur les progrès de la mise en œuvre de l'agenda 2030	25
Chapitre 5 : Analyse thématique des six (6) ODD retenus	43
5.1- <i>Analyse thématique circulaire</i>	43
<i>ODD retenus en lien avec la mise en œuvre des politiques nationales (DSRP 2, PURD et RCPCA)</i>	53
5.2- <i>Analyse tendancielle des indicateurs des ODD</i>	53
5.3. <i>Cadre de financement du RCPCA en lien avec les ODD retenus</i>	74
5.4. <i>Mécanisme de Suivi-évaluation des ODD retenus</i>	75
Chapitre 6 : Contraintes et Risques à la mise en œuvre des ODD en RCA	76
7.1. <i>Gouvernance</i>	76
7.2. <i>Faible autorité de l'Etat</i>	76
7.3. <i>La faible mobilisation des ressources intérieures</i>	77
Chapitre 7 : Perspectives et recommandations pour la mise en œuvre des ODD retenus	78
Conclusion	81
Bibliographie.....	82
ANNEXES	83
Annexe 1 : Liste des encadrés.....	83

Liste des Tableaux

Tableau 1: Les ODD et les cibles selon les cinq dimensions	20
Tableau 2: Package national des ODD et des cibles priorisées et indicateurs.	22
Tableau 3: Les cibles des 6 ODD retenus selon les piliers du RCPCA	24
Tableau 4: Les 6 ODD retenus en lien avec le RCPCA	24
Tableau 5 : Indicateur IDH et IDG (Indice du développement du genre) en RCA en 2016	35
Tableau 6 : Estimation des superficies de terres dégradées en RCA entre 2015 et 2018	39
Tableau 7 : Estimation des superficies forestières dégradées en RCA entre 2015 et 2018 (la FAO)	39
Tableau 8: Evolution du taux brut de scolarisation au Fondamental 1, par sexe.....	54
Tableau 9: Evolution du taux d'achèvement des études en fin de cycle du Fondamental 1, par sexe.....	54
Tableau 10: Taux d'achèvement au niveau du Fondamental 2 et de l'Enseignement Technique Professionnel cycle court, par sexe	55
Tableau 11: Taux net d'admission en première année du Fondamental 1, par sexe.....	56
Tableau 12: Taux brut d'admission en première année du Fondamental 2 et de l'Enseignement Technique Professionnel cycle court, par sexe	56
Tableau 13: Evolution du Taux de croissance du PIB par tête	57
Tableau 14: Evolution du taux de croissance du PIB par secteurl	58
Tableau 15 : Indicateur IDH par genre en RCA en 2016.....	59
Tableau 16: Seuil de pauvreté de la RCA, par région (%)	59
Tableau 17: Nombre de victimes dues aux catastrophes naturelles entre 2015 et 2018, pour 100 000 habitants	64
Tableau 18: Situation des besoins de financements et de la contrepartie du pays au titre de l'engagement ..	64
Tableau 19: Le nombre de personnes victimes de traite	66
Tableau 20: Indice de perception de la corruption	68
Tableau 21 : Evolution des ressources budgétaires par catégorie	71
Tableau 22 : Evolution des transferts financiers des migrants	71
Tableau 23 : Evolution des investissements directs étrangers en RCA entre 2015 et 2017.....	71
Tableau 24: Cadre Financement des ODD (en millier de dollar US).....	74
Tableau 25: Taux de croissance par secteur.....	78
Tableau 26: Cadre de priorisation et coûts associés au RCPCA	84
Tableau 27: Matrice de suivi des Indicateurs des ODD en RCA de 2015 à 2018	85

Liste des figures

Figure 1: Impact de la mise en œuvre de la cible 4.1 sur les autres cibles	43
Figure 2: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 4.1.	44
Figure 3: Impact de la mise en œuvre de la cible 4.4 sur les autres cibles	44
Figure 4: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 4.4	44
Figure 5: Impact de la mise en œuvre de la cible 8.1 sur les autres cibles	44
Figure 6: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 8.1	45
Figure 7: Impact de la mise en œuvre de la cible 8.3 sur les autres cibles	45
Figure 8: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 8.3	45
Figure 9: Impact de la mise en œuvre de la cible 8.5 sur les autres cibles	46
Figure 10: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 8.5	46
Figure 11: Impact de la mise en œuvre de la cible 10.1 sur les autres cibles	47
Figure 12: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 10.1	47
Figure 13: Impact de la mise en œuvre de la cible 10.2 sur les autres cibles	47
Figure 14: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 10.2	47
Figure 15: Impact de la mise en œuvre de la cible 10.3 sur les autres cibles	48
Figure 16: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 10.3	48
Figure 17: Impact de la mise en œuvre de la cible 13.1 sur les autres cibles	49
Figure 18: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 13.1	49
Figure 19: Impact de la mise en œuvre de la cible 16.2 sur les autres cibles	49
Figure 20: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 16.2	49
Figure 21: Impact de la mise en œuvre de la cible 16.3 sur les autres cibles	50
Figure 22: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 16.3	51
Figure 23: Impact de la mise en œuvre de la cible 16.5 sur les autres cibles des ODD	51
Figure 24: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 16.5	51
Figure 25: Impact de la mise en œuvre de la cible 16.7 sur les autres cibles des ODD	52
Figure 26: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 16.7	52
Figure 27: Impact de la mise en œuvre de l'ODD 17 sur les autres cibles des ODD	52

Liste des graphiques

Graphique 1: Répartition des cibles selon la dimension 5P:	21
Graphique 2: Répartition des cibles selon la dimension 5P:	21
Graphique 3: Répartition des cibles retenues par objectif prioritaire du RCPCA	24
Graphique 4: Répartition des cibles retenues par ODD retenus	24
Graphique 5: Taux d'achèvement en fin de cycle du F1 entre 2015 et 2018 selon le sexe	54
Graphique 6: Evolution du taux d'achèvement au F2 et à l'ETP cycle court, de 2015 à 2018, par sexe	55
Graphique 7 : Taux net d'admission en première année du F1 par sexe, de 2015 à 2018	56
Graphique 8: Taux brut d'admission au F1 et à l'ETP cycle court par sexe, de 2015 à 2018	56
Graphique 9: Evolution des revenus par habitant	57
Graphique 10: Evolution du taux de croissance réel entre 2015 et 2018	58
Graphique 11: Indicateur de l'IDH en 2016 selon la région et le sexe	59
Graphique 12: Répartition des pauvres par région	61
Graphique 13: Evolution de la proportion des victimes des violences sexuelles	66
Graphique 14: Evolution de la proportion de population carcérale en instance de jugement	67
Graphique 15: Echelle de mesure de la corruption	68
Graphique 16: Tendances observées de la corruption entre 2015 et 2018	68

Acronymes

ABA	Association de Barreau Américain
ACFPE	Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi
AFD	Agence Française de Développement
ANE	Autorité Nationale des Elections
ANIF	Agence Nationale des Investigations Financières
ALPC	Comité National de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres
APD	Aide Publique au Développement
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIT	Bureau International de Travail
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CMCAA	Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCIO	Comité Consultatif des ONG Internationales
CDE	Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant
CEEAC	Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIFOR	Centre de Recherche Forestière International
CNT	Conseil National de Transition
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CPI	Cour Pénale Internationale
CPS	Cour Pénale Spéciale
CNDHLF	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
DGB	Direction Générale du Budget
DDRR	Désarmement Démobilisation,

	Réinsertion et Rapatriement
ENSA	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire
FACA	Forces Armées Centrafricaines
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDSI	Forces de Défense et de Sécurité Intérieure
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FME	Fonds Mondial pour l'Environnement
FMI	Fonds Monétaire International
GPE	Partenariat Mondial pour l'Education (Global Partnership for Education)
HABG	Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance
HCC	Haut Conseil de la Communication
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IPM	Indices de Pauvreté Multidimensionnelle
IR	Institution Républicaine
HHI	Harvard Humanitarian Initiative
Kg	Kilogramme
LCDH	Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme
MAP	Matrice d'Action Prioritaire
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEPC	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
MINUSC A	Mission Multidimensionnelle des Nations-Unies pour la Stabilisation de la RCA
MISCA	Mission Interafricaine pour la Stabilisation de la RCA
MSF	Médecins Sans Frontière
NRC	Conseil Norvégien pour les Réfugiés
OCHA	Bureau des Nations-Unies pour la

	Coordination des Affaires Humanitaires
ODD	Objectifs du Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
ONUSIDA	Organisation des Nations-Unies pour la lutte contre le VIH SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan National aux fins d'Adaptation
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNS	Politique Nationale de Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PRH	Plan de Réponse Humanitaire
PTI	Programme Triennal d'Investissement

PTSS	Plan de Transition du Secteur de la Santé
PURD	Programme d'Urgence et de Relèvement Durable
RCA	République Centrafricaine
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RCPCA	Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique
RIA	Evaluation Rapide Intégrée (Rapid Integrated Assessment)
RNDH	Rapport National de Développement Humain
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SSN	Système Statistique National
TIC	Technologie de l'Information et de Communication
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UMIRR	Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
USD	Dollars Américains
XAF	Francs CFA zone CEMAC
ZLEC	Zone de Libre Echange Continental

RESUME ANALYTIQUE

RCA, vaste territoire très riche en ressources naturelles mais paradoxalement très pauvre et confrontée à des crises militaro-politiques récurrentes.

Pays sans littoral, situé au cœur du continent africain, de 623 000 km² avec 5,2 millions d'habitants selon les dernières estimations de 2018, la République Centrafricaine (RCA) présente une faible densité de population en Afrique subsaharienne avec 8,3 habitants au km². Elle est affectée par plusieurs décennies de conflits militaro-politiques à répétition. Les conséquences humanitaires et sociopolitiques graves ont entraîné de forts mouvements de populations qui se sont accélérés ces cinq dernières années. Cependant, face à sa population essentiellement jeune, l'insuffisance des efforts de désenclavement, les difficultés de création d'emploi, la prolifération des armes légères et de petits calibres, la multiplication de la rébellion armée et la quasi-absence de l'autorité de l'Etat dans les provinces constituent les principales entraves au rétablissement de la sécurité et à la consolidation de la paix en RCA.

Le retour à l'ordre constitutionnel marqué en mars 2016 par l'élection d'un Président de la République au suffrage universel et la mise en place des Institutions Républicaines, a permis d'élaborer des programmes politiques et socioéconomiques en vue de la pacification, la stabilisation et le relèvement du pays. C'est ainsi que le Gouvernement et les partenaires au développement ont adopté le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la Centrafrique (RCPCA) devant servir de cadre conjoint des différentes interventions pour la période allant de 2017 à 2021. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement avec le soutien de la communauté internationale, une grande partie du pays reste encore occupée par les groupes armés, perpétuant ainsi le climat d'insécurité et de criminalité avec comme corollaire, l'accentuation des inégalités, la perturbation du système éducatif et l'aggravation de la pauvreté.

L'approche méthodologique et le processus de préparation de l'examen

Le PNUD publie régulièrement, depuis 2016, le Rapport mondial sur les Objectifs du Développement Durable ainsi que des rapports régionaux et nationaux sur les examens volontaires.

A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à présenter son premier rapport sur l'examen volontaire au Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies en juillet 2019 à New-York aux Etats-Unis.

L'élaboration de ce premier Rapport sur l'Examen Volontaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en RCA porte sur les ODD 4, 8, 10, 13, 16 et 17 retenus pour être présentés au Forum Politique de Haut Niveau en juillet 2019 à New York aux USA. Il s'agit entre autres de rendre compte de l'évolution de la mise en place « *d'un Etat de droit où règne la paix et la prospérité économique avec des institutions efficaces et un système éducatif de qualité* », dans un contexte particulier de crise sécuritaire qui a ébranlé la stabilité du pays encore en construction. Au regard de la dégradation des conditions de vie des populations, cet examen volontaire permet de rendre compte des tendances observées dans le cadre de la mise en œuvre des 6 ODD retenus, présente les enjeux et les défis et dégage les pistes des solutions en vue de la stabilisation et la pacification du pays, gage de l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030.

L'approche méthodologique utilisée pour l'élaboration du présent rapport a été participative. Le processus a impliqué toutes les parties prenantes notamment les institutions étatiques y compris les autorités administratives et locales, le secteur privé, les organisations de la société civile, et les partenaires au développement.

La collecte des données a été faite auprès des acteurs dans le cadre d'une large consultation et en lien avec les indicateurs retenus de suivi de ces ODD et ce, conformément à la feuille de route validée au niveau national. Le traitement des données collectées a permis de dégager les principales tendances ayant servi de base aux différentes analyses.

Le présent rapport comprend sept (7) chapitres à savoir (i) l'approche méthodologique et le processus de préparation de l'examen ; (ii) le contexte sécuritaire, sociopolitique et économique ; (iii) l'intégration des ODD retenus dans le RCPCA ; (iv) l'aperçu général sur les progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, v) l'analyse des tendances et les perspectives de mise en œuvre des 6 ODD retenus en lien avec le RCPCA ; (vi) les risques à la mise en

œuvre des recommandations formulées et ; (vii) les principales recommandations.

Un contexte sociopolitique et économique marqué par une instabilité sécuritaire et le retour de la RCA au sein du concert des nations

Les crises récurrentes en RCA ont affecté le fondement de la paix et de la cohésion nationale ainsi que les fondamentaux de l'économie. Le retour à la légalité constitutionnelle permet d'envisager le rétablissement de la sécurité, la reconquête de la paix sociale et la relance de l'économie, conditions de base pour la mise en œuvre des politiques de développement indispensables pour le bien-être des populations. Les principales recommandations issues du Forum national pour la réconciliation tenu à Bangui en mai 2015, l'adoption de la nouvelle Constitution le 30 mars 2016 et le processus de l'initiative africaine pour la paix et la réconciliation, offrent l'opportunité de réfléchir davantage sur comment explorer tous les voies et moyens de la paix au profit du développement durable à un moment où le pays s'est engagé dans l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

Une parfaite intégration des ODD dans les politiques nationales et le RCPCA

La RCA est dans sa troisième année de mise en œuvre du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA), qui constitue la base de toutes les politiques économiques et sociales. Le RCPCA est mis en œuvre à travers le Cadre de Résultats Transitoires (CRT) basé sur 3 piliers, 11 objectifs stratégiques et différents plans d'action sectoriels. Le CRT se décline en programmes et projets de développement inscrits dans le cadre de la programmation budgétaire à moyen terme (2017-2021) et du Programme Triennal d'Investissements (PTI) glissant. L'évaluation du CRT et du RCPCA montre une parfaite cohérence de ses objectifs stratégiques avec les cibles des ODD.

Les résultats de l'exercice de contextualisation montrent bien que les trois piliers du RCPCA sont parfaitement alignés sur les cibles des ODD. Car, l'objectif global du RCPCA vise à faire de la RCA un Etat de droit plus stable et développé, où règnent la paix, la sécurité et la cohésion sociale. Cet objectif cadre bien avec les ODD qui visent à créer les conditions pour favoriser la paix, promouvoir l'Etat de droit et l'accès à la justice et mettre en place les institutions fortes et efficaces avec un système éducatif de qualité et une économie

prospère. Le Gouvernement reconnaît que sans la paix, l'éducation de qualité, la sécurité, la création de richesse, la justice, les institutions efficaces, la réduction des inégalités et la protection de l'environnement, il ne peut y avoir de pacification, de relèvement et de développement durable.

Des progrès mitigés dans la mise en œuvre des ODD retenus en RCA.

L'analyse des indicateurs des ODD retenus (4, 8, 10, 13, 16 et 17) révèle que la dégradation de la situation sécuritaire a provoqué une poussée des homicides volontaires et des décès liés aux conflits. Le nombre de décès liés aux homicides et aux conflits pour 100 mille habitants est passé respectivement de 33,6 et 8 décès en 2015 à 40,3 et 10 décès en 2018. Il en est de même pour les victimes des violences physiques, psychologiques et sexuelles car, leur proportion est passée de 19,9% en 2015 à 25,1% en 2018.

La crise militaro-politique s'est traduite par la destruction des archives de l'état civil et une exploitation anarchique des enfants en matière de maniement des armes. Sur plus de 10 000 enfants soldats estimés en 2014, ceux qui ont été démobilisés grâce à l'appui de l'UNICEF sont passés de 2 679 en 2015 à 918 en 2018. La proportion des enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés à l'état civil est passée de 60,7% en 2015 à 62% en 2018. Cette légère hausse des enregistrements s'explique par l'intensification des campagnes de sensibilisation des populations par les différentes organisations.

Depuis plus de deux ans, la proportion des écoles fonctionnelles a enregistré une nette augmentation, passant de 55% en 2015 à 76% en 2018. Et ce, grâce aux mesures exceptionnelles prises par les autorités pour faciliter d'une part l'inscription à l'école des enfants déplacés n'ayant pas d'acte de naissance et, d'autre part la validation des acquis pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour faire face aux frais d'examen. Ainsi, pour le relèvement du système éducatif, les nouvelles autorités ont procédé en 2018, au recrutement de 500 nouveaux enseignants et à la formation de 500 maîtres-parents. Aussi, ont-elles été renforcées, la réhabilitation et la construction des écoles grâce aux appuis multiformes des partenaires techniques et financiers. Les taux bruts de scolarisation au fondamental 1 sont passés chez les garçons de 108% en 2016 à 129% en 2018 et chez les filles de 84% en 2016 à 103% en 2018. Quant aux taux d'achèvement au fondamental 1, ils sont passés chez les garçons de

54% en 2016 à 59% en 2018 et chez les filles de 40% en 2016 à 42% en 2018.

Le processus de relance de l'économie centrafricaine a amorcé une tendance haussière depuis 2014. Car, le taux de croissance du PIB réel se maintient sur un rythme de 4%, reflétant la consolidation de la reprise économique par le renforcement des secteurs productifs, excepté l'année 2018 où on note un taux de 3,8% dû à un léger fléchissement du secteur primaire (3,7%) et du secteur tertiaire (3,3%). Globalement le taux de croissance du PIB est portée par les secteurs secondaire (6,0%) et tertiaire (3,3%).

La part des dépenses primaires dans les charges globales du budget national est passée de 48,8% en 2015 à 55,4% en 2018. Cette situation s'explique par l'augmentation de la masse salariale en lien avec les nouveaux recrutements dans la fonction publique et la hausse des subventions pour renforcer les Institutions Républicaines. Cependant, la faiblesse du taux de pression fiscale constitue un handicap au renforcement des capacités des institutions.

En outre, les transferts financiers illicites qui demeurent la principale source de financement des groupes armés, ont pris une proportion inquiétante et le Gouvernement n'arrive pas à bien organiser les contrôles sur ces transferts en raison de quasi absence de l'autorité de l'Etat sur la majeure partie du territoire.

En dépit de tous les efforts déployés par le Gouvernement, la corruption est encore endémique et constitue une entrave à la consolidation de la paix et à la relance économique.

Par ailleurs, malgré l'adoption des textes sur la parité de genre, la participation des femmes à la vie sociopolitique est très faible. La différence de traitement salarial dans la fonction publique entre les hommes et les femmes est de 33 315 F CFA, soit plus de 18% de la rémunération moyenne de la fonction publique. Ainsi, l'amélioration de la participation des femmes constitue un défi majeur à relever en vue d'améliorer les conditions de vie des populations en RCA.

En revanche, la proportion de la population carcérale en instance de jugement est passée de 90% en 2015 à 72,6% en 2018. Et ce, en raison de la relance des audiences foraines et de la reprise des assises de la Cour criminelle par le déploiement des juges et des magistrats du parquet dans certaines cours d'appel du pays.

Par ailleurs, le phénomène de changement climatique dû à la déforestation et à une pluviométrie en baisse, ayant comme conséquence la fréquence des vents violents et les inondations, constitue un défi majeur à relever sur les plans économique, social et environnemental. La réduction des délais de navigabilité sur le fleuve Oubangui ne permet pas de ravitailler assez régulièrement le pays en produits de premières nécessités à des coûts abordables.

Globalement la bonne mise en œuvre des ODD en lien avec le RCPCA devrait permettre de construire un Etat de droit prospère et durable.

Les Perspectives de mise en œuvre des ODD en lien avec le RCPCA

Dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA, le Gouvernement devra mettre l'accent sur l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, l'adoption et l'opérationnalisation de la loi sur les collectivités territoriales. Faire de la réduction du déséquilibre régional, de l'opérationnalisation de la décentralisation, de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres, de la relance économique, de la création d'emploi et du respect des textes en vigueur en matière de droits de la femme et des enfants et du contrôle des transferts financiers illicites, un cheval de bataille des autorités.

Face à l'ampleur des exactions commises, au pillage et destruction des biens, la lutte contre l'impunité constitue le moteur de la stabilisation et du développement durable. Il est donc indispensable d'assainir juridiquement l'environnement des affaires et d'accompagner techniquement et financièrement les réformes du secteur de la Justice en vue d'avoir une justice performante au service des justiciables, gage de la réconciliation nationale, de la promotion et la protection des droits humains et du développement économique et social.

Les principales recommandations

Pour accélérer la mise en œuvre des ODD retenus, les recommandations suivantes sont formulées :

- 1- centraliser toutes les données sur le système éducatif (y compris toutes les données sur le financement de l'éducation, le volume des bourses d'études intérieures et extérieures par secteur et par sexe) au niveau de la Direction Générale des Etudes, des

- Statistiques et de la Planification (DGESP) du MEN ;
- 2- réaliser tous les cinq (5) ans des enquêtes de type RESEN¹ en vue de réactualiser la politique de reconstruction du système d'éducation et de la formation ;
 - 3- mettre un accent particulier sur la scolarisation des filles en vue de rééquilibrer l'indice de parité filles /garçons dans l'optique de la loi sur la parité du genre ;
 - 4- poursuivre et intensifier la politique de formation des enseignants de tous ordres et d'équipements des infrastructures scolaires avec l'appui des partenaires de l'éducation ;
 - 5- poursuivre la politique de redéploiement des enseignants sur toute l'étendue du territoire national en fonction de l'état sécuritaire des lieux ;
 - 6- vulgariser et appliquer l'ordonnance de 1966 sur la scolarisation des jeunes filles, et mettre en place un mécanisme de maintien des jeunes filles à l'école ;
 - 7- améliorer l'environnement des affaires pour attirer les investissements directs étrangers ;
 - 8- diversifier et moderniser les systèmes de production avec des avantages comparatifs ;
 - 9- mettre en place une bonne politique de création d'emploi ;
 - 10- réduire l'insécurité sur toute l'étendue du territoire ;
 - 11- appuyer les Politiques de Pôle de Développement pour accompagner les politiques de décentralisation et de désenclavement de chaque région ou préfecture ;
 - 12- mettre en œuvre de manière urgente, le plan d'urbanisation de la RCA ;
 - 13- allouer des ressources suffisantes en faveur des politiques sectorielles afin de mener des actions concrètes qui touchent les populations vulnérables ;
 - 14- renforcer la communication, la sensibilisation et la formation des différents acteurs sur les ODD ;
 - 15- renforcer les capacités de certains acteurs clés, notamment la Coordination Nationale climat de la RCA et la Croix Rouge centrafricaine à collecter, traiter, analyser, stocker et partager les données sur les ODD relevant de leurs secteurs ;
 - 16- créer une base de données sur les ODD centralisée et accessible à tous les acteurs au

- niveau du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- 17- renforcer les capacités des Ministères sectoriels dans la collecte et le traitement des données relatives aux ODD ;
 - 18- financer les différentes enquêtes socioéconomiques pour aider à la détermination des indicateurs des ODD ;
 - 19- renforcer les capacités des services des Mairies pour l'enregistrement des faits d'Etat civil ;
 - 20- opérationnaliser le Code de collectivité territoriale et des circonscriptions administratives ;
 - 21- renforcer les capacités du Ministère de la Justice en matériels informatiques et dans la formation des greffiers en vue de collecter les données statistiques judiciaires et pénitentiaires sur l'étendue du territoire national ;
 - 22- poursuivre et soutenir l'organisation des assises criminelles et des audiences foraines dans toutes les Cours d'Appel du pays et rendre opérationnels les tribunaux pour enfants sur toute l'étendue du territoire ;
 - 23- renforcer les capacités de la Coordination Nationale Climat et rendre opérationnelles la Coordination Nationale Biodiversité et la Coordination Nationale de Lutte contre la dégradation des terres et la désertification ;
 - 24- renforcer les capacités de l'ANIF en matière de collecte, traitement et publication des données des transferts financiers illicites ;
 - 25- appuyer le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la presse ;
 - 26- mettre en place une Cour de Répression des Détournements de Deniers Publics ;
 - 27- renforcer les capacités de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance et de la Cour des Comptes en vue de lutter efficacement contre la corruption et les détournements de deniers publics ;
 - 28- appuyer la Coordination Nationale des ODD à définir les valeurs cibles (2030) et annuelles de chaque indicateur de suivi des ODD ainsi que leur niveau de financement ;
 - 29- procéder annuellement à la publication du Rapport National sur les ODD.

Les contraintes et risques à la mise en œuvre des recommandations

La mise en œuvre des recommandations peut être entravée par certains types de contraintes dont les trois principales portent sur le problème de la

¹ NB : Enquêtes de type RESEN peut s'étendre sur dix (10) ans

gouvernance, la faiblesse de l'autorité de l'Etat, et la faible mobilisation des ressources intérieures.

Tableau synoptique des messages clés pour le suivi des 6 ODD retenus.

OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	MESSAGES CLES
 <p>EDUCATION DE QUALITE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- La satisfaction des besoins en matière d'éducation de qualité dépend de la disponibilité d'enseignants qualifiés, de matériels didactiques, et de la poursuite des réhabilitations et des constructions des infrastructures scolaires adéquates ; 2- La mise en place des politiques d'encouragement de la scolarisation des enfants en général, et des filles en particulier, est nécessaire pour inverser la tendance dans le contexte de la RCA.
 <p>TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Pour obtenir une croissance économique soutenue et inclusive en RCA, il est important d'appuyer la relance des secteurs productifs en vue de créer des emplois pour les jeunes ; 2- Le développement du secteur privé en RCA est conditionné par l'amélioration du climat des affaires et la sécurisation des investissements.
 <p>INEGALITE REDUITE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Le Gouvernement s'engage à réviser et à mettre en œuvre sa politique d'équité, et améliorer les investissements dans les infrastructures socioéconomiques de base dans les régions du pays ; 2- Pour améliorer les conditions de vie des populations, les autorités s'engagent à mettre en œuvre les politiques visant à améliorer la participation et les conditions d'existence des femmes.
 <p>MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- En vue d'adopter un comportement responsable en matière d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Le Gouvernement s'engage à intensifier les campagnes d'information, d'éducation et de communication sur les conséquences du changement y relatives ; 2- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des principaux acteurs en matière de gestion du processus de protection de l'environnement.
 <p>PAIX JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- La consolidation de la paix passe par le rétablissement de la sécurité et la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire ; 2- L'opérationnalisation de la décentralisation et la mise en place des politiques de pôle de développement sont des facteurs déterminants pour la mise en œuvre des ODD retenus.
 <p>PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- La forte mobilisation des ressources intérieures est le premier moyen d'appui à la mise en œuvre des ODD retenus ; 2- L'amélioration du cadre de mobilisation des APD et des IDE permet d'améliorer les conditions de vie des populations.

Introduction

La République Centrafricaine (RCA) est un vaste pays, enclavé et faiblement peuplé situé au centre de l'Afrique. Elle est marquée par les exactions répétées des groupes armés et de la LRA, la persistance des conflits dans les pays voisins entraînant la prolifération des armes de tous calibres.

Couvrant une superficie de 623.000 km² et comptant 5,2 millions d'habitants², la RCA est dotée de riches terres agricoles et d'un potentiel naturel très important (forte pluviométrie, réseau hydrographique dense, ressources minières immenses, massif forestier important, etc.). Mais elle demeure paradoxalement l'un des pays les plus pauvres au monde.

La relative accalmie sécuritaire a permis l'organisation réussie des élections présidentielle et législative l'amorce du processus de réconciliation nationale, ont suscité un regain de confiance de la population. Cette confiance s'est accompagnée d'attentes énormes en matière de sécurité, de réconciliation nationale, de création d'emploi et de développement, auxquelles le Gouvernement s'engage à répondre rapidement afin d'éviter des regains de tension.

Pour le Gouvernement, la stabilisation et la pacification du pays s'appuient sur le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) pour la période 2017-2021. Ce document de politique a permis de mobiliser en novembre 2016, 2,325 milliards de \$US auprès de bailleurs de fonds à Bruxelles. Toutefois, l'application de l'accord politique de paix et de réconciliation négocié à Khartoum et signé à Bangui le 6 février 2019, est une condition accélératrice de la mise en œuvre du RCPCA.

L'adhésion du pays à l'agenda 2030 et sa mise en œuvre devront contribuer à la pacification et à la stabilisation de la RCA. Car les ODD engagent tous les pays à œuvrer de concert pour : 1) les populations ; 2) la prospérité ; 3) la planète, 4) la paix et 5) le Partenariat mondial. Les actions prévues concernent les trois domaines du développement durable : le Social, l'Economie et l'Environnement. Cet agenda définit 17 objectifs déclinés en 169 cibles à atteindre d'ici à 2030 et couvrant 6 domaines prioritaires : (i) la dignité (la lutte contre la pauvreté et les inégalités) ; (ii) l'accès

à la santé et au savoir ; (iii) le développement économique inclusif ; (iv) la protection des écosystèmes ; (v) la justice et (vi) le partenariat mondial.

L'évolution de la mise en œuvre des ODD dans les différents pays du monde est souvent présentée et discutée dans certaines conférences politiques dont le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), se tenant annuellement à New York au siège des Nations-Unies.

La RCA s'est inscrite cette année 2019 pour présenter son premier Rapport National Volontaire au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) dont la thématique porte sur « **Donner les moyens d'actions aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité** ».

Le rapport précise les différents processus mis en œuvre pour la prise en compte des ODD dans les politiques nationales et donne un aperçu général sur la mise en œuvre de tous les ODD, à l'exception de l'ODD 14 qui ne concerne pas la RCA.

Le présent rapport fait une analyse approfondie de la thématique du FPHN 2019 qui porte sur les 6 ODD suivants: (i) ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; (ii) ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; (iii) ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ; (iv) ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; (v) ODD 16 : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous; (vi) ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Le rapport s'articule autour de sept (7) parties à savoir : (i) le processus de préparation et l'approche méthodologique ; (ii) le contexte politique, sécuritaire et socio-économique ; (iii) l'intégration des ODD dans les politiques nationales ; (iv) l'aperçu général sur les tendances de l'agenda 2030, (v) l'analyse thématique ; (vi) les principales

² Dernière estimation de 2018

Chapitre 1 : Processus de préparation et approche méthodologique

Le processus d'élaboration du présent rapport s'inscrit dans le cadre des engagements que le Gouvernement a pris pour rendre compte de manière périodique des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD à travers l'élaboration du rapport national sur l'examen volontaire pour l'année 2019.

Compte tenu du contexte sociopolitique et sécuritaire du pays, la mise en œuvre des 6 ODD retenus (ODD 4, 8, 10, 13, 16 et 17) en lien avec le RCPCA contribuera à la normalisation de la RCA. Aussi, cet examen volontaire s'explique-t-il par l'urgente nécessité de doter le pays d'un document de base pour le Forum Politique de Haut Niveau dont la thématique porte sur « *Donner les moyens d'actions aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité* », qui aura lieu à New York en juillet 2019.

Le processus qui a conduit à l'élaboration du présent rapport a été participatif.

1.1. Processus de préparation

Le PNUD publie régulièrement, depuis 2016, le Rapport mondial sur les Objectifs du Développement Durable ainsi que des rapports régionaux et nationaux sur les examens volontaires.

A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à présenter son premier rapport sur l'examen volontaire au Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies en juillet 2019 à New-York aux Etats-Unis.

Sous la coordination du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et l'appui technique du PNUD, le processus a été conduit avec l'implication de toutes les parties prenantes notamment les institutions étatiques y compris les autorités administratives et locales, le secteur privé, les organisations de la société civile, et les partenaires au développement.

Les principales étapes du processus d'élaboration sont les suivantes :

1. rencontre de briefing, de cadrage et d'adoption de la méthodologie au démarrage du processus avec les économistes du PNUD ;
2. revue documentaire ;
3. Participation à la seconde réunion des parties prenantes des 6 ODD retenus sur la validation de la matrice des acteurs qui y sont impliqués ;
4. Atelier de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD en lien avec le RCPCA ;

5. Entretiens avec les acteurs identifiés lors de la seconde réunion des parties prenantes en vue de collecter les données de références (2015) et courantes (2018) ainsi que les données qualitatives. Cette collecte des données est nécessaire pour renseigner tous les indicateurs de toutes les cibles prioritaires du pays ;
6. Traitement, compilation et analyse des données collectées en vue d'apprécier les progrès réalisés ;
7. Rédaction du rapport des ODD retenus et du tableau de synthèse des indicateurs ;
8. lancement officiel d'enrichissement et de la validation techniques des projets des rapports ;
9. Atelier de validation dudit rapport avec toutes les parties prenantes.

1.2. Collecte et traitements des données

La Coordination Nationale de suivi de la mise en œuvre des ODD a organisé des consultations avec la participation de tous les acteurs en janvier et février 2019. Ces consultations ont servi de cadre pour sensibiliser les différents acteurs et ont permis de réaliser le Mapping de tous les acteurs susceptibles de fournir des données nécessaires pour renseigner les différents indicateurs des ODD retenus. Ceci a permis l'évaluation de la mise en œuvre de ces ODD et d'apprécier les progrès accomplis.

La collecte des données, la revue documentaire, les entretiens avec les différentes parties prenantes ayant trait à la mise en œuvre des ODD retenus, ont permis de rassembler les informations nécessaires et les données à la réalisation du présent rapport.

Pour appréhender la relation fonctionnelle entre les ODD et le RCPCA, deux approches ont été retenues. La première porte sur une analyse spatiale approfondie des indicateurs des ODD retenus en rapport avec le contexte d'instabilité que connaît le pays, et la seconde consiste à estimer à partir de certaines données, des hypothèses et des connaissances du terrain certains indicateurs.

Compte tenu de l'impact des crises successives, l'élaboration de ce rapport se heurte à des contraintes majeures qui sont celles de la disponibilité et de la collecte des données car, ces dernières ont non seulement détruit les archives des administrations et les bases des données de l'ICASEES mais aussi celles des administrations sectorielles, et ont empêché l'organisation des différentes enquêtes à

caractères économiques et sociaux. D'où l'intérêt accordé dans cette étude à la confection des estimations sur la base des anciennes données statistiques existantes.

La RCA a connu, au cours de son histoire, une série de coups d'Etat qui a conduit aux changements des régimes politiques. Les crises à caractère militaro-politique devenues récurrentes depuis les trois dernières décennies ont créé une instabilité, entraînant une déliquescence des institutions de l'Etat. Après le changement politique intervenu en 2013, plusieurs mouvements politico-militaires se sont créés. Ces différentes crises ont été provoquées par une mauvaise gouvernance politique, économique et sociale en lien avec (i) l'absence d'un véritable dialogue politique et le non-respect des engagements pris dans la gestion des affaires publiques, (ii) l'entrave à l'alternance politique, (iii) le non-respect des droits de l'homme et (v) la culture de l'impunité.

En effet, Le pays est marqué par les exactions répétées des groupes armés et de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), la persistance des conflits dans les pays voisins entraînant la prolifération des armes de tous calibres.

Au plan économique, la mauvaise gouvernance et le faible niveau de croissance économique ont entraîné une situation d'extrême pauvreté aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La destruction et le pillage des unités de production ont fait chuter la production agricole de plus de 50% en 2013 et 2014, provoquant une insécurité alimentaire chez un peu plus de moitié de la population. La croissance économique a chuté de 37% en 2013. A cela s'ajoute la corruption dans les administrations ; la déficience de l'Etat et la mauvaise gestion dans l'exploitation et la commercialisation des ressources naturelles (or, diamants, bois,).

Au plan social, la RCA est l'un des pays les plus pauvres au monde³. En effet, l'incidence de la pauvreté a atteint 73% en 2016. Ainsi, l'inefficacité de l'administration à répondre aux besoins des populations, le problème de cohésion sociale, le développement de l'exclusion marqué par l'inégale répartition des projets de développement entre les régions sont autant de facteurs de paupérisation des populations. En 2016, la RCA est classée au 188^{ème} rang sur 189 pays du point de vue de l'Indice du Développement Humain (IDH). En 2017, elle a occupé 50^{ème} rang sur 54 pays du point de l'indice de la gouvernance en Afrique et, 187^{ème} rang sur 188

pays au classement du Doing business établi par la Banque Mondiale.

La présence de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en RCA (MINUSCA) avec un effectif de 12 000 hommes, a certes joué un rôle dans la stabilisation du pays à travers l'organisation réussie des élections, la défense des institutions démocratiques et la protection des civils.

Le retour à l'ordre constitutionnel marqué en mars 2016 par l'élection d'un Président de la République au suffrage universel et la mise en place des Institutions Républicaines, a permis d'élaborer des programmes politiques et socioéconomiques en vue de la pacification, la stabilisation et le relèvement du pays. C'est ainsi que le Gouvernement et les partenaires au développement ont adopté le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la Centrafrique (RCPCA) devant servir de cadre conjoint des différentes interventions pour la période allant de 2017 à 2021.

Cependant, les groupes armés continuent d'occuper une partie du territoire empêchant le redéploiement de l'administration et de restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.

En réponse, un processus de sortie de crise a été engagé par le Gouvernement centrafricain sous la médiation de la CEEAC, de l'Union Africaine et des Nations-Unies en 2017 en vue de trouver une solution idoine à la crise centrafricaine. A cet effet, une consultation à la base auprès des 14 groupes armés a été réalisée par le Panel de l'Union Africaine appuyé par les organisations féminines de la société civile. L'aboutissement de cette initiative à un accord de paix et de réconciliation avec les 14 groupes armés offrirait des opportunités non négligeables pour un retour définitif de la paix, à la mise en œuvre du RCPCA et d'atteindre les ODD d'ici à 2030.

³ République centrafricaine. Un pays pauvre assis sur un trésor, Die Zeit, Publié le 05/05/2017



Chapitre 3 : Intégration des ODD dans le RCPCA

La mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable par la RCA, vise à construire un Etat de droit performant basé sur la bonne gouvernance, le respect des droits humains, l'application d'une justice équitable et des institutions efficaces et responsables. C'est en effet, un Etat prospère ayant une éducation de qualité, une croissance économique soutenue créatrice d'emploi décent et réductrice des inégalités avec des politiques adéquates de lutte contre les changements climatiques.

Le retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité après 3 ans de transition politique a permis la mise en place des Institutions Républicaines. Ce processus a été soutenu par la communauté internationale à travers le déploiement des casques bleus de la MINUSCA et le financement des élections. Ces facteurs ont conduit les autorités avec l'appui des partenaires au développement à trouver une voie de sortie de crise.

En conséquence, la vision du Gouvernement est de « *bâtir un Etat de droit, de paix et de cohésion sociale dans lequel ses populations sont protégées par un système de défense et de sécurité efficace et une administration publique présente, dynamique, fournissant des services sociaux de base* ».

Pour traduire cette vision en réalité, le Gouvernement de la RCA a sollicité en mai 2016 l'appui de l'Union Européenne, des Nations Unies et du Groupe de la Banque Mondiale pour réaliser une évaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix. L'évaluation a permis d'identifier les priorités pour les cinq premières années de la période post-électorale avec trois objectifs précis : (a) aider le Gouvernement de la RCA à identifier les besoins et les priorités en matière de relèvement et de consolidation de la paix, ainsi que les coûts associés ; (b) identifier les modalités opérationnelles, institutionnelles et financières qui faciliteront la réalisation des priorités identifiées, compte tenu des contraintes relatives aux capacités et à la sécurité et ; (c) créer une plateforme permettant de suivre l'avancement de la mise en œuvre, notamment des grandes réformes engagées, et faire en sorte que toutes les activités de développement, humanitaires, politiques et de sécurité soient menées de façon cohérente et coordonnée. Pour relever ces défis, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un plan quinquennal visant à promouvoir le relèvement et la consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA)

qui s'articule autour de trois piliers et 11 objectifs stratégiques prioritaires. Les trois piliers sont : (i) restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation ; (ii) renouveler le contrat social entre l'État et la population et (iii) promouvoir le relèvement du secteur économique et productif.

Au cours de la présentation du RCPCA à la conférence internationale de Bruxelles en Belgique du 16 au 17 novembre 2016, les bailleurs de fonds se sont engagés à le financer à hauteur de 3,082 milliards USD. Le RCPCA s'accompagne d'un Plan de Réponse Humanitaire autonome (PRH) portant sur la période 2017-2019 et axé sur les interventions vitales à savoir : la protection contre les actes de violence, la lutte contre la malnutrition aigüe, et la fourniture des services de base dans les zones instables et inaccessibles.

De ce fait, les principales cibles des ODD sont prises en compte en grande partie par les piliers du RCPCA.

3.1. Evaluation de l'Alignement des politiques et stratégies nationales sur les cibles des ODD

La RCA est dans sa troisième année de mise en œuvre du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix qui constitue la base de toutes les politiques économiques et sociales. Le RCPCA est mis en œuvre à travers le Cadre de Résultats Transitoires (CRT) basée sur les 3 piliers, les 11 objectifs stratégiques et les différents plans d'action sectoriels. Le CRT se décline en programmes et projets de développement inscrits dans le cadre de la programmation budgétaire à moyen terme (2017-2021) et du Programme Triennal d'Investissements (PTI) glissant. L'évaluation de la matrice d'actions prioritaires du RCPCA montre une parfaite cohérence de ses objectifs stratégiques avec les 22 des 37 cibles des ODD retenus.

Tableau 1: Les ODD et les cibles selon les cinq dimensions

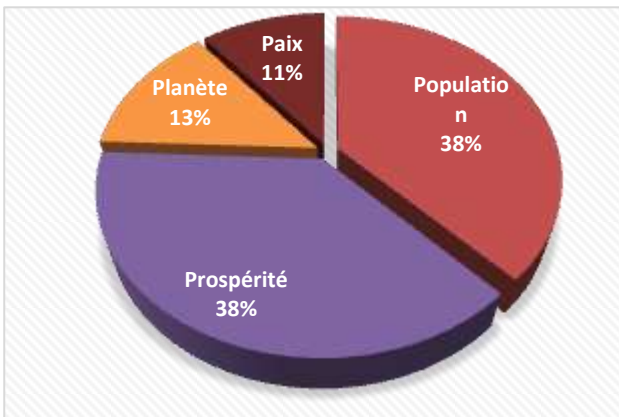
	Nbre ODD	Nbre cibles	Cibles intégrées	ODD choisis	Nbre Cibles	Cibles choisies
Population	5	38	14	1	7	2
Prosperité	5	37	14	2	17	6
Planète	4	16	5	1	3	1
Paix	1	9	4	1	10	4
Partenariat	1	-	-	1	-	-

	16	100	37	6	37	13
--	----	-----	----	---	----	----

Source : Auteurs, RIA

Selon le tableau ci-dessus, 37% des cibles des objectifs du développement durable sont en phase avec la configuration du RCPCA. Ainsi, ces cibles sont réparties par ordre décroissant selon la dimension 5P (Population, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat) de la manière suivante : 37,8% concerne respectivement la population et la prospérité, 13,5% concerne la planète et 10,8% pour la paix. Ainsi, le principal problème de la RCA est la recherche des solutions pour garantir la dignité humaine sous toutes ses formes. Le RCPCA vise donc à fournir les services sociaux de base à la population et rétablir la sécurité par tous les moyens afin de consolider la paix.

Graphique 1: Répartition des cibles selon la dimension 5P:



Selon la répartition des cibles retenues des ODD sélectionnés par ordre décroissant selon la dimension 5P (Population, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat), 46,0% concernent la prospérité, 31% la paix et 15% pour la population. Ainsi, le principal problème de la RCA est la réduction des inégalités, la pauvreté et la recherche de la paix. Le RCPCA vise donc à réduire les inégalités, la pauvreté et à restaurer la paix et la sécurité par tous les moyens.

Graphique 2: Répartition des cibles selon la dimension 5P:

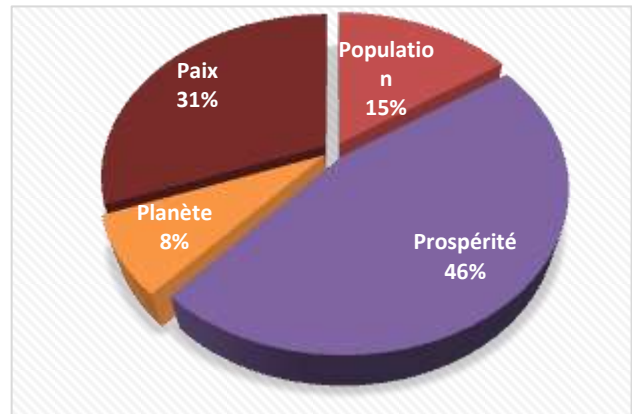


Tableau 2: Package national des ODD et des cibles priorisées et indicateurs.

Objectifs du Développement Durable	Cibles ODD à prioriser										Package priorisé (cibles et indicateurs)				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Nb Ind	Cibles Retenues	Nb Ind	% ind	% ind renseig
1. Pas de pauvreté	■	■	■	■	■						14	2	4	28,6	
2. Faim Zéro	■	■	■	■	■						13	1	2	15,4	
3. Bonne santé et bien-être	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	27	4	7	25,9	
4. Education de qualité	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	11	2	2	18,2	
5. Egalité entre les sexes	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	14	2	3	21,4	
6. Eau propre et Assainissement	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	11	3	3	27,3	
7. Energie propre et d'un coût abordable	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	6	1	2	33,3	
8. Travail décent et croissance économique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	17	3	4	23,5	
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	12	2	4	33,3	
10. Inégalités réduites	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	11	3	3	27,3	
11. Villes et communautés durables	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	15	3	5	33,3	
12. Consommation et production responsables	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	14	3	4	28,6	
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	8	1	3	37,5	
14. Vie aquatique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	11		0	0,0	
15. Vie terrestre	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	14	3	4	28,6	
16. Paix, justice et Institutions efficaces	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	22	4	9	40,9	
17. Partenariat pour les ODD	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	25		-		
Total											245	37	59	24,1	

Source : Atelier de priorisation des ODD(RIA)

Concernant les 6 ODD qui ont été choisis pour l'examen volontaire, 59% des cibles sont retenues par rapport à leur niveau de prise en compte dans le RCPCA. Le premier pilier du Plan qui vise à restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation nationale, facteurs fondamentaux pour la normalisation et le relèvement, comprend quatre objectifs stratégiques (OS) que sont :

1- **(OS11) Soutenir la réduction de la violence par le Désarmement, la Démobilisation, la Réinsertion et le Rapatriement (DDRR) et des enfants associés aux groupes armés** ; cet objectif stratégique est en parfaite cohérence avec 3 cibles (C8.7, C16.1, C16.2). Il s'agit de créer les conditions du retour de la sécurité et de la paix sur toute l'étendue du territoire. Les enfants soldats doivent être démobilisés et remis dans les circuits de l'éducation.

2- **(OS1.2) Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité** ; cet objectif stratégique cadre avec une cible (C16.4). Il s'agit de mettre en place un

système de sécurité efficace pour assurer la protection des biens et des personnes, gage de stabilité et prospérité.

3- **(OS13) Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité** ; cet objectif stratégique est aligné sur 2 cibles (C4.1, C16.3). Il s'agit de mettre en place un système judiciaire efficace pour lutter contre l'impunité généralisée et satisfaire les justiciables.

4- **(OS14) Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées** ; cet objectif stratégique cadre bien avec 3 cibles (C5.4, C5.5, C16.3). Il s'agit de créer les conditions d'une paix durable.

Le deuxième pilier a pour objectif de renouveler le contrat social entre l'État et la population, en renforçant sa présence et en développant son aptitude à fournir les services sociaux de base

comme l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Il couvre quatre axes stratégiques :

- 1- **(OS2.1) Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive** ; cet objectif stratégique est en parfaite cohérence avec 2 cibles (C16.6, C16.9). Il s'agit de restaurer l'autorité de l'Etat pour la protection des populations et leur garantir la fourniture des services de base.
- 2- **(OS2.2) Fournir les services de base à la population sur tout le territoire en particulier dans le domaine de l'éducation, de santé, et de l'eau en commençant à transférer les capacités et les moyens aux structures locales** ; cet objectif stratégique est parfaitement aligné sur une cible (C16.5). Il s'agit de satisfaire les populations par la fourniture des services sociaux de base. Ces services rendus à la population renforceront la légitimité de l'Etat.
- 3- **(OS2.3) La sécurité alimentaire** ; cet objectif stratégique est en cohérence avec une cible (C8.1). Il s'agit d'assurer la sécurité alimentaire par l'amélioration de la production dans le secteur agropastoral.
- 4- **(OS2.4) Renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption** ; cet objectif stratégique cadre bien avec une cible (C16.5). La gouvernance est devenue une dimension du bien-être des populations et un facteur clé de succès dans la gestion des politiques économiques et sociales.

Le troisième pilier a pour objectif de promouvoir le relèvement du secteur économique et productif de sorte à fournir rapidement aux populations des activités génératrices de revenus et des possibilités d'emploi dans les grands secteurs productifs ainsi que des investissements qui stimuleront plus largement le climat des affaires et des investissements. Il comprend trois objectifs stratégiques.

- 1- **(OS3.1) Relancer et développer les secteurs productifs** (Agriculture, élevage, industrie extractive et forestière); cet objectif stratégique est aligné sur 2 cibles (C8.1, C8.2). Il s'agit de mettre en place des politiques visant à relancer l'économie par le développement de l'agriculture, de

l'élevage ainsi que par l'amélioration de la production minière et forestière.

- 2- **(OS3.2) Réhabiliter et construire les infrastructures** (réseaux de transport, d'électricité, et de communication); cet objectif stratégique s'aligne sur la cible (C8.10). Aujourd'hui, le principal facteur de développement économique et d'épanouissement de la population passe par la réhabilitation et la construction des réseaux de transport, l'amélioration de la fourniture d'électricité et le renforcement des nouvelles technologies de communication.
- 3- **(OS3.3) Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi** (améliorer l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et l'emploi) ; cet objectif stratégique est aligné sur une cible (C8.10). Il vise à améliorer l'environnement des affaires avec les formations professionnelles, les structures d'appui à l'entrepreneuriat, la création d'emploi et un meilleur accès aux services financiers.

Globalement les trois piliers du RCPCA sont en parfaite cohérence avec les cibles des ODD retenus. L'évaluation de l'articulation entre les priorités du RCPCA et les cibles des ODD retenus peut se faire par une méthode de notation appelée *scoring* des lignes d'actions qui sont en parfaite adéquation avec les cibles selon des liens spécifiques qui existent ou non entre elles. Ce qui permet de noter les cibles entre 0 et 3.

Si la cible de l'ODD n'est pas prise en compte par aucun objectif stratégique du RCPCA et/ou ne concerne pas la RCA ou nécessite une priorité dans les politiques publiques, elle porte la note 0.

Si la cible de l'ODD est suffisamment bien prise en compte par les objectifs stratégiques du RCPCA, elle porte la notation 1. Si la cible de l'ODD est assez correctement prise en compte par les objectifs stratégiques du RCPCA, elle porte la notation 2

Si la cible de l'ODD est suffisamment bien prise en compte par les objectifs stratégiques du RCPCA, elle porte la notation 3 ;

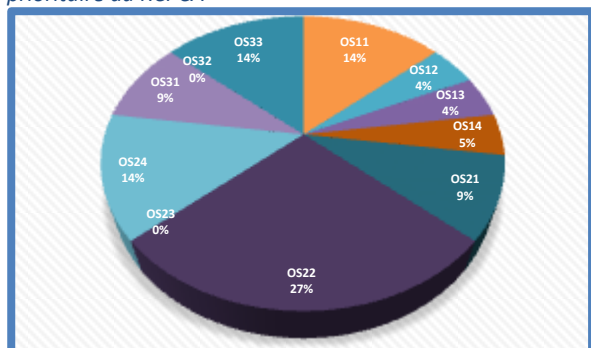
Tableau 3: Les cibles des 6 ODD retenus selon les piliers du RCPCA

	Pilier1	Pilier2	Pilier3	Total
ODD4	0	5	0	5
ODD8	1	3	3	7
ODD10	0	0	0	0
ODD13	0	0	2	2
ODD16	5	3	0	8
Total	6	11	5	22

Source : Auteurs, RIA

Le Pilier 2 du RCPCA est en parfaite cohérence avec 50% des cibles retenues pour les ODD retenus (voir tableau ci-dessus). Ce pilier a pour objectif de renouveler le contrat social entre l'État et la population, en renforçant sa présence et en développant son aptitude à fournir les services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Il couvre quatre objectifs stratégiques. Les priorités de court terme consistent, notamment, à restaurer l'autorité de l'État par la poursuite du redéploiement progressif des fonctionnaires et agents de l'État. Une politique de mise en place de structures décentralisées à travers l'organisation des élections locales est nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de politique de réconciliation et de cohésion sociale. Une gouvernance politique représentative et redevable encouragée par la création et le renforcement des institutions démocratiques (notamment l'Assemblée nationale), dans le respect de la constitution et en appui aux processus de planification nationale. Les politiques nationales et les cadres institutionnels se rapportant à la prestation des services seront révisés en prêtant une attention particulière à l'éducation, à la santé, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à la protection sociale.

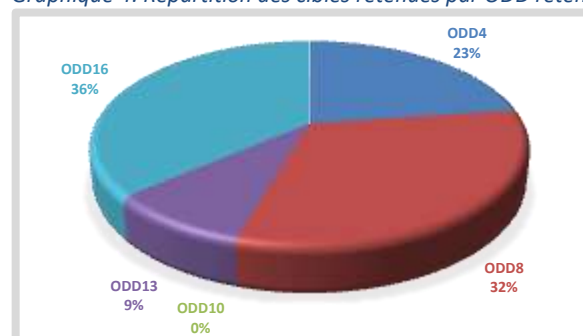
Graphique 3: Répartition des cibles retenues par objectif prioritaire du RCPCA



Selon le graphique ci-dessous, 4 objectifs stratégiques sont alignés parfaitement à 69% sur les

cibles. Il s'agit des objectifs stratégiques concernant la fourniture des services sociaux de base à la population ; la réduction des violences par le DDDR, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et enfin l'assurance des conditions propices au développement du secteur privé et l'emploi.

Graphique 4: Répartition des cibles retenues par ODD retenus



Selon le graphique ci-dessus, trois ODD prioritaires comprennent 91% des cibles. Il s'agit des ODD 16, 8 et 4.

3.2- Cadre de priorisation des cibles au niveau national

Compte tenu de la spécificité du pays, les cibles des ODD ont été priorisées conformément à leur importance et leurs degrés de prise en compte dans les politiques nationales et le RCPCA. Ainsi, par ordre d'importance de leurs prises en compte, les cibles des ODD 4, 8 et 16 sont parfaitement pris en compte dans le RCPCA, avec respectivement 71,42%, 70% et 80%.

Dans le cadre de la stabilisation et du relèvement de la RCA, il est tout à fait normal que les autorités mettent l'accent sur la consolidation de la paix, la construction d'un système éducatif efficace, la relance économique et la création d'emploi pour prendre en compte les jeunes désœuvrés qui constituent une menace pour la paix dans le pays.

Tableau 4: Les 6 ODD retenus en lien avec le RCPCA

	Cibles	Cibles prises compte RCPCA	Cibles retenues	% cibles prises compte
ODD4	7	5	2	71,4
ODD8	10	7	3	70,0
ODD10	7	0	3	0,0
ODD13	3	2	1	25,0
ODD16	10	8	4	80,0
ODD17	--	--	--	-
Total	37	22	13	59,4

Source : RIA et Auteurs

Chapitre 4 : Aperçu général sur les progrès de la mise en œuvre de l'agenda 2030

Au cours de la quatrième année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est important non seulement d'évaluer les progrès et les faiblesses qui subsistent en RCA pour chacun des 17 objectifs, en se basant sur les données disponibles mais également de procéder à l'examen des liens existant entre certains objectifs et cibles avant d'approfondir dans les chapitres qui suivent, les six objectifs retenus pour l'examen volontaire national au Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable en juillet 2019 à New York.

Bien que, la majorité des pays ont réalisé des progrès dans l'ensemble vers l'atteinte des objectifs du développement durable à l'horizon 2030, la situation de la RCA demeure préoccupante depuis plus de cinq ans car, les populations continuent de vivre dans des conditions extrêmement difficiles. La faiblesse de l'autorité de l'Etat et le délitement du contrat social, sont autant des maux qui risquent d'entretenir chez certains groupes des populations des sentiments de frustration et/ou d'exclusion.. Les tendances de mise en œuvre afin de ne laisser personne pour compte, ne sont pas en mesure d'atteindre dans les délais les cibles du Programme 2030. Il apparaît clairement que si des mesures immédiates, intensifiées et renforcées ne sont pas prises à temps de la part des parties prenantes à tous les niveaux, la RCA ne pourra honorer son engagement en matière du développement durable à l'horizon 2030.

ODD1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

Eliminer l'extrême pauvreté et la faim a été toujours au centre de toutes les politiques de développement économique et social qui ont été menées par les Gouvernements successifs en RCA. Ces politiques ont eu pour ambitions de promouvoir le bien-être de la population et de réduire l'extrême pauvreté ainsi que des inégalités entre les sexes et les différentes régions. La mise en œuvre des deux documents de stratégie de réduction de la pauvreté entre 2008 et 2015, a permis d'obtenir quelques résultats de courte durée mais elle n'a ni infléchi la tendance de l'extrême pauvreté ni corrigé les disparités régionales et les inégalités de sexes en raison des conséquences de la crise de 2012-2013.

L'incidence de la pauvreté s'explique en grande partie par le milieu de résidence, la région et aussi par certaines caractéristiques spécifiques des ménages comme l'âge, le sexe, le niveau d'instruction du chef de ménage, le secteur d'activité, la possession de terre agricole par le chef de ménage et enfin l'accès aux services sociaux de base. .

Globalement les conditions de vie des populations se sont significativement dégradées entre 2008 et 2016. Cette détérioration est favorisée par la chute vertigineuse des prix des matières premières et l'insécurité généralisée dans les zones minières ainsi que la mauvaise gouvernance dans la gestion des ressources naturelles. Suite à la crise militaro-politique, le taux de croissance économique a chuté de 37% en 2013 et peine à se relever sur la période 2014-2018.

- ⇒ Selon les données calculées sur la base des taux de la Banque Mondiale, le nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté est passé de 2,1 millions de personnes en 2008 à 3,7 millions de personnes en 2016 et 3,9 millions de personnes en 2018, soit une augmentation de 1,8 millions de personnes en 10 ans ;
- ⇒ La part du budget des secteurs sociaux dans le budget national est passée de 16% en 2015 à 24,3% en 2017 et 23% en 2018. Par contre celle du développement rural a chuté de 4,9% en 2015 à 2,0% en 2017 puis 1,8% en 2018 ;
- ⇒ Le nombre de victimes touchées par les vents violents, les inondations et les incendies devient de plus en plus important et a atteint un pic de 417 pour 100 000 habitants en 2016 avant de redescendre à 264 pour 100 000 habitants en 2018.

Pour la période 2017-2021, la RCA a retenu 2 cibles sur 7 avec 4 indicateurs permettant de traduire ses efforts vers l'élimination de la pauvreté. Il s'agit des cibles C1.2 : **d'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes** et C1.4 : **d'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies des services financiers adéquats, y compris la**

microfinance. La politique du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté est basée sur la mise en œuvre du RCPCA. Elle est axée sur l'éducation, l'accès aux infrastructures socioéconomiques de base, la création d'emplois dans les régions défavorisées et pauvres. Cette politique contribuera inévitablement à relever le niveau du bien-être des populations. Aussi, l'application du code sur la parité du genre ajoutée à l'adoption du code des collectivités territoriales par l'Assemblée Nationale et son opérationnalisation participeront-elles non seulement à une recomposition territoriale équilibrée et harmonieuse, mais également à une nouvelle configuration spatiale à travers une approche participative et inclusive de nature à impulser une politique de réduction de la pauvreté en faveur des populations vulnérables. Par ailleurs, les leçons apprises dans la mise en œuvre des deux générations de DSRP et du PURD permettront d'orienter les mesures à prendre pour accompagner la réduction rapide de la pauvreté dans le pays.

ODD2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Les ressources agropastorales qui constituent les principaux piliers de l'économie centrafricaine, disposent d'énormes potentialités encore sous exploitées. Pourtant, environ 3 millions de personnes dépendent directement ou indirectement des activités liées à l'exploitation de ces ressources qui est restée au stade familial. Or, les cultures et pratiques pastorales du type familial et traditionnel ne suffisent pas à combler le déficit alimentaire du pays et à générer des revenus aux populations. En outre, les productions sont en constante baisse depuis plus de trois décennies en raison de certaines difficultés liées aux facteurs exogènes (la chute constante des prix de produits agricoles et la baisse de la demande mondiale) et endogènes (l'absence d'une loi réglementant le foncier rural, l'insuffisance de l'encadrement des producteurs, la dégradation avancée des pistes rurales et l'insécurité généralisée dans les zones de production).

Les crises récurrentes ont provoqué ces dernières années, le déplacement massif des populations constituées majoritairement de la main d'œuvre féminine dans le secteur agropastoral, exposant, plus de la moitié de la population à l'insécurité alimentaire et aux risques de pandémies affectant ainsi le processus de développement humain. En RCA, 1 ménage sur 2 est en insécurité alimentaire.

- ⇒ Selon le PAM, le nombre de personnes concernées par l'insécurité alimentaire sévère est passé de 580 000 personnes en 2015 à 460 000 en 2017 et 320 000 en 2018 soit une diminution de plus de 250 000 personnes représentant une baisse de 44,8% sur la période de 2016 à 2018 ;
- ⇒ le nombre de personnes concernées par l'insécurité alimentaire modérée est passé de 1,2 millions de personnes en 2015 à 1,8 millions de personnes entre 2016 et 2018 soit une augmentation de plus de 600 000 personnes représentant une hausse de 50% entre 2015 et 2018 ;
- ⇒ la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans en RCA est classée dans le seuil d'alerte. La prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) est passée de 6,6% en 2015 à 7,1% en 2018 et le taux de malnutrition aiguë sévère (MAS) (1,9%) frôle le taux d'urgence⁴. Sur seize préfectures que compte la RCA, sept présentent les taux de MAS supérieurs à 2%. Il s'agit de la Vakaga, la Kémo, la Ouaka, l'Ombella-M'poko, la Nana-Grébizi, l'Ouham-Péndé et la Mambéré- Kadéi.
- ⇒ la situation des enfants souffrant d'une insuffisance pondérale s'est légèrement améliorée entre 2015 et 2018, passant de 20,8% à 19,6%⁵.

Pour la période 2017-2021 qui coïncide avec la mise en œuvre du RCPCA, la RCA a retenu une (1) cible sur cinq (5) permettant de traduire ses efforts vers l'élimination de la faim. Il s'agit de la cible C2.1 : **d'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante (Pilier 2 RCPCA)**. La politique du Gouvernement en matière d'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition vise à promouvoir les secteurs productifs durables notamment l'agriculture et l'élevage afin d'assurer la sécurité alimentaire.

L'ambition du Gouvernement est de faire du secteur agropastoral un secteur prioritaire, c'est-à-dire mieux organisé et mieux encadré le système de production afin d'aider la RCA à briser le cycle de la violence en offrant des possibilités d'emplois et

⁴ Ministère de la Santé/Programme Alimentaire Mondial, PNSAN 2018

⁵ Ministère de la Santé/Programme Alimentaire Mondial, PNSAN 2018

de revenus plus attractifs à un grand nombre de jeunes travailleurs, y compris les combattants démobilisés ainsi que les réfugiés rapatriés et les personnes déplacées. La redynamisation de ce secteur permettra de relever de manière substantielle la croissance économique et améliorer les conditions de vie des populations. En définitive, ce secteur devrait profiter à la population par l'autosuffisance alimentaire, l'augmentation des revenus, la réduction de la pauvreté et enfin contribuer au développement humain durable.

Par ailleurs, la signature par le Gouvernement du pacte sur le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) permettant l'engagement des partenaires autour de la sécurité alimentaire, le Plan National pour l'Investissement Agricole et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et le soutien à la poursuite de certains volets agricoles dans certaines régions malgré la crise avec l'appui technique des partenaires au développement (PAM, FAO, FIDA, BM, BAD, NEPADOMS) à travers la distribution des kits agricoles (semences et outils de production) aux paysans, ont contribué à lutter contre l'insécurité alimentaire. Toutefois, l'engagement de ces différents partenaires, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable en RCA demeure une préoccupation qui est loin d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Depuis plus d'une décennie, les politiques menées par le Gouvernement ont placé l'amélioration de la santé des populations au centre de leurs préoccupations. L'accès à un état sanitaire de qualité prend nécessairement en compte l'ensemble des déterminants de la santé que sont : des services de santé accessibles à tous surtout aux pauvres ; un environnement social et politique favorable à la santé ; une responsabilisation plus accrue des individus, des familles et des communautés vis-à-vis de leur santé.

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), en tant qu'instrument de mise en œuvre de la Politique Nationale de Santé (PNS) en République Centrafricaine, est basé sur une programmation à long terme (10 ans) et regroupe de

ce fait l'ensemble des interventions prioritaires dans le secteur.

En RCA, la politique de santé du pays est fondée sur les Soins de Santé Primaires (SSP) dont les composantes ont été déclinées en programmes de santé contenus dans le PNDS II (2006-2015). Avec la crise humanitaire qui a entraîné une déliquescence du système de santé, un Plan de Transition du Secteur de Santé (PTSS) a été élaboré pour la période de 2015-2017 en vue de répondre aux urgences humanitaires.

- ⇒ le taux de mortalité maternel en RCA est très élevé avec 880 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2016 et 2018. Ce taux représente le 2^{ème} taux le plus élevé au niveau mondial (UNICEF 2018) ;
- ⇒ la proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié (accouchements assistés effectués à domicile et accouchements assistés effectués en milieu surveillé) a légèrement augmenté, car elle est passée de 52% en 2015 à 54% en 2018 soit une hausse de 3,7% sur la période (RNDH, 2017);
- ⇒ le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans affiche une tendance à la baisse entre 2016 et 2018, passant de 179‰ à 139‰. Mais ce taux demeure très élevé, car il occupe le 3ème rang au niveau mondial (UNICEF 2018);
- ⇒ le nombre de nouvelles infections au VIH affiche une tendance plus ou moins stagnante entre 2015 et 2018, passant de 9200 personnes en 2015 à 11 200 en 2016 avant de revenir à 9200 personnes en 2018. Spécifiquement, le nombre des enfants nouvellement infectés de moins de 15 ans (filles et garçons) dont l'âge varie entre 0 et 14 ans, est passé respectivement de 1100 et 1700 en 2015 à 1100 pour les garçons et 1500 filles en 2018. Pour les hommes et les femmes de plus de 15 ans, le nombre est passé de 3500 pour les femmes, 2900 pour les hommes en 2015 à 3800 femmes et 2800 hommes en 2018⁶.
- ⇒ le nombre de personnes mis sous ARV est passé de 28 303 en 2015, à 42 000 en 2018. Tandis que le nombre des décès liés au VIH (jeunes et adultes) est passé de 7 800 à 2015 à 5 200 en 2018. Cette baisse s'explique par les principes de 3-90⁷, et de dépister et traiter mise

⁶ Source : Données ONUSIDA/UNICEF, 2018

⁷ Principe de 3-90 : 90% des personnes infectées sont dépistées, 90% des personnes dépistées sont mis sur ARV, 90% des personnes mises-en sous ARV ont une charge virale nul.

en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des partenaires (ONUSIDA, 2018).

- ⇒ L'incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants est passée de 391 en 2015 à 423 en 2018. La tendance est en progression sur la période du fait de non prise en compte des mesures adéquates d'hygiène, de l'insalubrité et de la promiscuité parmi les populations déplacées dans les sites. (OMS, Profil pays de la tuberculose, 2018)
- ⇒ Le taux d'incidence annuelle des cas confirmés du paludisme a augmenté entre 2012 et 2016 passant de 19 à 204 cas pour 1000 habitants avant de diminuer légèrement à 198 cas pour 1000 habitants entre 2017 et 2018⁸. Selon les études du Ministère de la santé, le paludisme s'établit comme la première cause de morbidité en RCA.

Pour assurer le bien-être des populations, 4 cibles ont été retenues sur 9 pour traduire les efforts du Gouvernement à savoir : **C3.1 : d'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 mille naissances vivantes ; C3.2 : d'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour mille naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour mille naissances vivantes au plus ; C3.3: d'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et d'autres maladies transmissibles et C3.6 : d'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.**

Au cours des dix dernières années, les autorités centrafricaines et les différents partenaires au développement ont déployé des efforts pour réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile. Des actions suivantes ont été menées : (i) l'élaboration du Plan de Transition du Secteur de la Santé pour la période 2015-2016 pour servir de boussole pour la relance du système de santé de la RCA à la suite des événements qu'a connu le pays entre 2012 et 2013 ; (ii) le renforcement de la prise en charge des urgences obstétricales par le gouvernement ; (iii) l'implication des ONG et de la communauté à travers la formation et l'équipement des accoucheuses traditionnelles pour la détection précoce et l'orientation dans les centres mieux équipés ; (iv) l'intégration d'un paquet à haut impact

⁸ Word Vision RCA, Projet de lutte contre le paludisme/financement Fond Mondial

pour la réduction de la mortalité maternelle (SONU/GATPA, vaccination antitétanique, supplémentation en fer, prise en charge des femmes enceintes vivant avec le VIH/SIDA, la planification familiale) ; et v) la multiplication des campagnes nationales de distribution de moustiquaire imprégnée d'insecticide de longue durée (MILD), ayant contribué à la réduction de la morbidité et la mortalité liées au paludisme.

En perspective, le récent décret n°19.037 du 15 février 2019 portant gratuité ciblée aux femmes enceintes, femmes allaitantes, aux femmes victimes de VBG et les enfants de 0-5 ans permettra d'améliorer la situation sanitaire des populations et du bien-être de tous.

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

En matière du droit à l'éducation, tout enfant d'âge scolaire doit être inscrit et fréquenter régulièrement l'école pour l'aider à avoir une bonne éducation afin de s'épanouir intellectuellement, physiquement et socialement. L'amélioration de l'accès à l'éducation, constitue l'une des priorités du Gouvernement. A cet effet, des programmes visant à lever les obstacles qui entravent l'accès des groupes vulnérables aux programmes éducatifs basés sur le genre sont développés. Suite aux crises récurrentes qui ont eues des conséquences sur le système éducatif centrafricain, les autorités ont développé les stratégies nationales en matière d'acquisition des connaissances de base, l'approvisionnement en fournitures scolaires et la création des cantines scolaires pour maintenir les élèves à l'école.

- ⇒ Le taux brut de scolarisation au préscolaire est passé de 3% en 2016 à 7% en 2017 puis à 8% en 2018 ;
- ⇒ le taux brut de scolarisation au F1 est passé de 96% (108% pour les garçons et 84% pour les filles) en 2016 à 110% (124% pour les garçons et 96% pour les filles) en 2017 puis à 116% (129% pour les garçons et 103% pour les filles) en 2018 ;
- ⇒ le taux net de scolarisation au F1 est passé de 69% en 2012 à 55% en 2016 puis 76% en 2017 et 60% en 2018. Le taux chez les garçons qui est de 63%, est supérieur à celui des filles qui se situe à 54% en 2018⁹ ;

⁹ Ministère de l'Éducation, Annuaire Statistique Scolaire 2018

- ⇒ le taux d'achèvement en fin de cycle du Fondamental 1, est passé de 48% en 2016 à 49% en 2017 puis à 50% en 2018. Ce taux chez les garçons est supérieur de 17% à celui des filles en 2018. En effet, ceux qui terminent leur cycle au Fondamental 1 maîtrisent au moins les normes d'aptitude minimale en lecture et en mathématique ;
- ⇒ le taux d'alphabétisation n'est que de 58,9% en 2018. Le pourcentage des femmes alphabétisées varie selon le lieu de résidence : 51,6% en milieu urbain contre 8,3% en milieu rural en 2018. Les hommes quant à eux sont alphabétisés à 76% en milieu urbain contre 34% en milieu rural en 2018¹⁰.

Pour la mise en œuvre de cet ODD, 2 cibles ont été retenues dans le cadre de la priorisation. Il s'agit de : **C4.1 : d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile, et C4.4 : d'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.**

La politique du gouvernement s'appuie sur des actions ci-après:

- la sensibilisation des parents pour l'inscription des enfants en général et en particulier celle des filles à l'école et pour le soutien à la scolarisation grâce aux Groupes des Parrains et des Mairaines qui existent dans tout le pays ;
- un engagement du Partenariat Mondial de l'Education (GPE) en Centrafrique grâce aux résultats positifs du Programme d'Appui au Projet du Système Educatif
-
- la constitution d'un groupe local des Partenaires de l'éducation qui est composée des Organisations de la Société Civile, des Organisations Non Gouvernementales et Internationales, des partenaires techniques et financiers afin de jouer l'interface avec le GPE ;
- la mise en œuvre d'un Plan de Transition du Ministère en charge de l'Education qui vise le rétablissement des indicateurs de 2012 à 2017. Ce Plan a permis l'éligibilité du pays

au financement du GPE et suscité un engouement des partenaires multilatéraux et bilatéraux pour l'éducation en Centrafrique.

- poursuite et intensification de modules « accès sur l'enseignement du VIH/SIDA » au niveau des écoles de formation des enseignants du fondamental 1 et 2 et au niveau des élèves du fondamental 1 et 2.

ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles en République Centrafricaine sont au cœur de toutes les préoccupations majeures du Gouvernement centrafricain. La prise en compte de la dimension genre dans la constitution du 30 mars 2016, offre un cadre juridique, institutionnel et politique qui doit conduire à la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité à travers la création d'un comité sectoriel « Egalité de genre et réduction de la pauvreté », et à l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi sur la parité.

La RCA s'est engagée au niveau international à la ratification de la « convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme », la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

De plus, avec l'appui des partenaires au développement, les efforts du gouvernement centrafricain s'étendent sur la protection de l'enfance, à la lutte contre les pratiques néfastes à l'égard des femmes, et à l'autonomisation des femmes. En dépit de toutes les actions du gouvernement centrafricain, une grande disparité existe encore dans tous les secteurs d'activités (primaire, secondaire et tertiaire). Les inégalités entre garçons et filles persistent à tous les niveaux de l'enseignement, mais l'écart est encore plus grand au niveau de l'enseignement supérieur. Au regard du contexte économique et politique difficile des années 90 aggravé par les dernières crises de 2013, il a été impossible de pouvoir, éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur dans le cadre des OMD à l'échéance 2015. Selon le classement de la politique sur l'égalité des sexes de la Banque Mondiale, entre 2015 et 2018 la RCA présente un indice de 2,5%¹¹.

¹⁰ Ministère de l'Education Nationale, Annuaire Statistique 2018

¹¹ Banque Mondiale, Indice de classement de la politique sur l'égalité des sexes par pays, 2018

- ⇒ Le taux brut de scolarisation est passé de 84% en 2008 (71% pour les filles et 96% pour les garçons) à 91% en 2009 (76% pour les filles et 105% pour les garçons) pour chuter à 88,3% en 2012 (77,4% pour les filles et 98,8% pour les garçons) ;
- ⇒ en matière d'emploi, seulement 16,5% des femmes sont salariées dans le secteur non agricole ;
- ⇒ les femmes de manière générale restent peu représentées à tous les niveaux quand bien même que quelques femmes occupent des postes de responsabilités importants tels que la Présidence de la Cour constitutionnelle, la Présidence de la Commission électorale et la Vice-présidence de la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance.
- ⇒ La proportion des filles excisées dont l'âge varie entre 10 et 14 ans, est de 52%¹². Les pratiques sont beaucoup plus fréquentes dans les zones rurales qu'urbaines.
- ⇒ En ce qui concerne les cadres juridiques visant à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non discriminations, la République Centrafricaine dispose des instruments juridiques. Il s'agit entre autres de la Constitution de 2016, la Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, ainsi que la loi sur la parité, permettant de promouvoir et respecter les principes d'égalité des sexes et de réduire la discrimination basée sur le sexe.

La RCA doit faire face à trois grands défis majeurs dans l'atteinte de l'agenda 2030 en matière d'autonomisation des femmes et des filles. Tout d'abord, (i) l'égalité des sexes n'est pas encore pleinement ancrée dans la société centrafricaine, (ii) la question de la promotion de la participation politique et (iii) le leadership des femmes dans la sphère politique et décisionnelle demeure une préoccupation majeure. Ensuite, (iv) l'autonomisation des femmes et la réduction des violences, le taux d'analphabétisme des femmes qui reste très élevé (58%). Enfin, (v) la réduction des pratiques néfastes telles que l'excision et la mutilation génitale des filles et des femmes.

L'exercice de priorisation a retenu 2 cibles pour la mise en œuvre satisfaisante du RCPCA. Ce sont les cibles C5.1 : **mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des**

femmes et des filles et C5.5 : garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

En perspective, pour l'atteinte des objectifs du développement durable à l'horizon 2030 sur la question d'égalité de sexes en République Centrafricaine, il est important et nécessaire :

- d'engager une vaste campagne de sensibilisation à l'égard de tous les acteurs sur les pratiques les violences basées sur le genre à l'endroit des femmes ;
- de contribuer à l'amélioration de l'accès et de la participation des femmes aux sphères décisionnelles de la vie politique et publique afin de leur permettre de se faire entendre et de participer aux processus de relèvement et de consolidation de la paix en RCA ;
- de renforcer les capacités des femmes, par leurs formations et la scolarisation des jeunes filles ;
- de favoriser l'autonomisation des femmes par les activités génératrices de revenus.

ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

La République Centrafricaine dispose d'un potentiel en ressources renouvelables en eau capable de desservir la population estimée à 5,2 millions. Mais l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement est extrêmement limité. La destruction et le pillage des infrastructures de la Société de Distribution de l'Eau en Centrafrique (SODECA) en lien avec les crises récurrentes, a accentué l'accès limité à l'eau potable dans les centres secondaires. Les ménages ruraux sont obligés d'utiliser les puis traditionnels, les forages, les sources non aménagées, et les marigots. En revanche, dans les zones urbaines, l'eau potable est fournie principalement par les points d'eau publics (SODECA, fontaines publiques) ainsi que les bornes fontaines privées.

Le Gouvernement a adopté, le code de l'eau par la loi n°06.001 du 12 avril 2006. Cette loi prévoit une meilleure organisation dans la gestion des ressources en eau en République Centrafricaine. Cependant, pour intégrer le volet assainissement et hygiène, un autre document de Politique et Stratégie Nationale en matière d'Eau et Assainissement a été

¹² UNICEF, 2017

adopté le 30 octobre 2015 en vue de garantir le développement durable.

⇒ Selon les statistiques, 30% seulement de la population totale a accès à l'eau potable entre 2017 et 2018. Dans la ville de Bangui, le taux est de 36,5% et de 27% dans les zones rurales¹³. Ces taux sont expliqués en grande partie par la vétusté et la destruction des infrastructures de production et de distribution d'eau.

⇒ Par ailleurs, dans le cadre des Pôles de Développement avec l'appui de l'Union Européenne en 2017, 105¹⁴ forages ont été réalisés dans les préfectures de l'Ouham, Ouham-Péndé, Nana-Mambéré, Lobaye et dans la ville de Bangui et ses environs.

En ce qui concerne l'assainissement, le pays ne dispose pas véritablement d'un système conventionnel de traitement des eaux usées. En milieu urbain, de nombreux ménages utilisent des latrines, alors qu'en milieu rural, la majorité des ménages pratiquent la défécation à l'air libre, entraînant des conséquences négatives sur la santé.

⇒ Le taux moyen d'accès à l'assainissement est de 22% en RCA. Dans la zone urbaine, le taux est de 44% alors que dans les zones rurales, il se situe à environ 7%¹⁵ entre 2017 et 2018.

L'ambition du Gouvernement est d'améliorer substantiellement les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement aussi bien qu'en milieu urbain que rural. Toutefois, suite aux actes de vandalisme sur les installations de production et de distribution d'eau, les autorités ont lancé une étude pour faire l'état des six (6) centres secondaires de la SODECA grâce aux appuis financiers de la BAD/FAE. Aujourd'hui, le Gouvernement a réussi à réhabiliter trois d'entre eux y compris celui de Bangui, grâce aux appuis financiers de la Banque Mondiale et de la BADEA. Par ailleurs, le Projet Activité Totale Piloté par les Communautés (ATPC) financé par l'UNICEF (2015-2018) a permis aux populations de l'Ombella M'Poko, Lobaye, Mambéré-Kadéi et Sangha-Mbaéré de disposer des latrines améliorées, de réduire les pratiques de défécations à l'air libre et d'améliorer la santé des populations des zones concernées.

En matière d'hydraulique villageoise, grâce aux appuis financiers de la BAD, de l'UNICEF, et de certaines ONG, des actions importantes menées ont

¹³ JIM et UNICEF, 2017

¹⁴ ANEA, 2017

¹⁵ UNICEF/JIM, 2017

permis au gouvernement de réaliser de 2000 à 2016, plus de 5 000 forages dont environ 500 forages manuels dans 10 préfectures.

Quant au volet assainissement, bien qu'il soit l'un des soucis majeurs du Gouvernement, il n'a pas reçu l'appui nécessaire pour un développement durable. Ce manque d'accès à un système d'assainissement adéquat constitue une menace pour la santé des populations urbaines et rurales.

Dans le cadre de l'exercice de priorisation 3 cibles ont été retenues à savoir : C6.1 : **d'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable** ; C6.2 : **d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable** et C6.6 : **d'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.**

Pour mieux structurer l'organisation et la gestion du sous-secteur dans le contexte actuel, le Gouvernement a lancé le processus de révision de tous les documents de politiques du sous-secteur eau et assainissement afin de les aligner sur les ODD, prendre en compte les effets du changement climatique et profiter des potentialités et des opportunités qui s'offrent au pays.

ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

La RCA dispose d'une bonne base énergétique particulièrement en combustibles ligneux et en hydroélectricité. Le potentiel hydroélectrique, comme l'a révélé l'inventaire des ressources, offre plusieurs sites qui sont aménageables en petites hydroélectricités dont les puissances pourraient varier de 5 à 180 MW. Cependant, le pays fait face à plusieurs défis dans la mise en œuvre de l'électrification rurale. Tout d'abord, c'est un vaste pays avec une faible densité de population. Ensuite, l'éloignement de plusieurs localités de la capitale a constitué un facteur de non rentabilité économique des investissements et l'élimination des projets de développement créant de fait des zones d'exclusion, contraire au 10^{ème} principe pour l'engagement international dans les Etats fragiles. Enfin, la population centrafricaine bénéficie difficilement à temps partiel de l'électricité produite et distribuée par l'ENERCA.

La situation des populations rurales est encore très préoccupante. Souffrant déjà d'insuffisance de financement et des problèmes de gestion, les crises ont provoqué la disparition des centres secondaires d'électrification par la destruction, le pillage et le vol des outils de production. Face à l'insuffisance de l'offre du service public de l'électricité, une fraction croissante de la population dans les villes de provinces s'équipe individuellement de groupes électrogènes à essence ou à gas-oil avec des coûts exorbitants. C'est le cas des sociétés minières, des agro-industries, des industries du bois, des planteurs et des missions religieuses.

Ainsi, l'accès très limité à l'électricité affecte sérieusement la relance économique dans le pays.

- ⇒ Selon les statistiques, le taux d'accès est passé de 14,2% en 2006 à 23% en 2016 à Bangui ;
- ⇒ au niveau national, le taux d'électrification est passé de 2,4% en 2006 à 3,8% en 2016.

Le Gouvernement a adopté par Décret n° 10. 092 du 18 mars 2010, le document de Politique Énergétique Nationale (PEN) dont l'objectif global est de « contribuer à la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de vie par l'augmentation du taux d'accès à l'électricité et d'assurer l'indépendance énergétique dans une sécurité d'approvisionnement de l'énergie en interconnexion avec les autres pays ». Cette orientation globale se décline en cinq (5) objectifs spécifiques à savoir, (i) améliorer les capacités institutionnelles en matière de management stratégique du secteur de l'énergie, (ii) garantir la continuité de la fourniture de l'énergie à toutes les entreprises et aux ménages sur l'ensemble du territoire à un coût compétitif, (iii) assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques liés aux activités dans le domaine de l'énergie, (iv) assurer l'indépendance et la sécurisation d'approvisionnement en énergie du pays et, (v) assurer la gouvernance du secteur de l'énergie dans le cadre d'un système interconnecté, sous régional, régional et international.

La RCA a retenu une cible pour permettre de bien mettre en œuvre le RCPCA et les ODD. Il s'agit de la cible C7.1 : **d'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.**

Pour répondre aux préoccupations du monde rural, le Gouvernement avec l'appui du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) et le PNUD a élaboré la Politique Énergétique Décentralisée

(PED) en cours de validation. En effet, l'objectif général poursuivi par le Gouvernement dans le sous-secteur de l'électricité est d'accroître considérablement l'accès à des services d'électricité fiables aux populations urbaines, péri-urbaines et rurales à un coût abordable en vue de soutenir la croissance économique en promouvant le partenariat public-privé. A cette fin, le document de Politique Énergétique Décentralisée a pour objectif global « de garantir l'accès à une énergie moderne, efficace et durable ».

En vue de garantir le fonctionnement de l'économie nationale, le Gouvernement a mis en œuvre pour réduire le taux de délestage à travers la réhabilitation des infrastructures de production dans le Projet de Réponse d'Urgence Électrique (EPRP). En décembre 2012, la puissance totale installée de la RCA était d'environ 25 MW, comprenant la production à la fois hydroélectrique et thermique, sur lesquels plus de 20 MW étaient opérationnels. Les deux centrales hydroélectriques qui restent aujourd'hui en activité ont une capacité combinée de 18 MW, mais la production réelle oscille entre 13 et 16 MW. Le Gouvernement à travers l'ENERCA avec l'appui de la Banque Mondiale et l'AFD réalise des travaux de réhabilitation des usines de Boali 1 et 2 pour 10,5 millions USD. La BAD appuie la restauration des unités de la centrale thermique de Bangui et finance l'extension de Boali 2 en vue de doubler sa capacité. La Chine installe une turbine de 10 MW au pied du barrage de Boali 3. Dans le cadre de la seconde composante de cet EPRP, 101 000 lampes fluorescentes compactes (LFC) à efficacité énergétique ont été distribuées à plus de 25 000 foyers. La quatrième composante comportera l'installation de nouveaux câbles, transformateurs et autres améliorations apportées au réseau de distribution. Un transformateur électrique de 10 MVA et un disjoncteur ont également été installés à la sous-station de Bangui pour augmenter la capacité de transfert du réseau de sous-transmission et de deux transformateurs élévateurs de tension. 5 500 compteurs prépayés ont été installés en Juillet 2016.

Par ailleurs, l'engagement du Gouvernement à fournir de l'énergie à la population a permis de mobiliser les partenaires notamment le Gouvernement Chinois, qui a permis l'éclairage public dans certains secteurs de Bangui et ses environs par les capteurs solaires.

Avec l'appui du FEM et du PNUD, un " projet de promotion d'investissement dans de petits mini-réseaux hydroélectriques" a été mis en place pour fournir des services d'électricité aux zones rurales et

formuler un modèle commercial approprié devant assurer la durabilité des mini-réseaux basés sur le développement de petites centrales hydroélectriques dans le pays. L'apport du FEM est de 3 millions USD. De petites centrales hydroélectriques pilotes vont être développées dans quatre sous/préfectures pour fournir des services d'électricité à plusieurs villages à travers des mini-réseaux pour les activités génératrices de revenus et l'utilisation des ménages et des communautés. Ce projet contribuera à la réduction du CO₂.

Aussi, dans le cadre du renforcement de l'offre de l'électricité et d'apporter une réponse aux problèmes de délestage, notamment en ce qui concerne l'éclairage public, le Gouvernement, avec l'appui du Fonds Saoudien, a mis en place un projet d'éclairage de Bangui en lampadaires solaires et d'acquisition de quatre (04) générateurs de 2,5 MW chacun. Ce projet devrait permettre d'éclairer 35 avenues de la ville de Bangui et contribuer ainsi au renforcement de la sécurité dans ladite ville.

ODD8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent

Selon la littérature économique, un niveau élevé de croissance économique à deux chiffres est essentiel pour réduire la pauvreté et les inégalités et assurer le plein emploi.

Les crises récurrentes ont eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie centrafricaine. Les efforts déployés par le Gouvernement grâce aux appuis multiformes des partenaires au développement ont renforcé la résilience des communautés à la base et soutenu la consommation. Selon l'ICASEES, le taux de croissance économique a connu une chute drastique de 37% en 2013, suite au coup d'Etat de mars 2013. Le choc a été plus violent dans le secteur primaire. La reprise est lente et difficile. Le taux d'inflation quant à lui a été maîtrisé entre 2015 et 2018.

- ⇒ Le PIB par tête de la RCA est passé de 364 US\$ en 2012 à 228,6 US\$ en 2013. Entre 2015 et 2018, il a atteint 253 US\$ en moyenne annuelle. C'est l'un des taux les plus faibles en Afrique Sub-saharienne ;
- ⇒ le taux d'emploi se situe à 64% en 2018 contre 63% en 2015 ;
- ⇒ le taux de sous-emploi en 2018 est de 34,2% dont 35,7% en milieu urbain.

En RCA, à chaque apparition de crise le PIB chute. Selon l'ICASEES, en 1996, le pays a connu une

grave mutinerie et le PIB a chuté de 7,5%. Il a atteint -6% en 2003, en raison de la crise liée au coup d'Etat de l'époque. La situation la plus dramatique est celle de 2013 avec un taux de croissance du PIB de -37%, témoignant de l'intensité et de l'ampleur de la dégradation des structures de production face à la crise. Cette dernière situation a montré que la crise a frappé le cœur du système économique centrafricain, l'agriculture et les corridors. En effet, aucune région du pays n'a été épargnée, faisant de nombreux déplacés internes par régions. Le système agricole centrafricain étant fondé sur de petites exploitations familiales, les activités agricoles avaient pratiquement cessé et tous les stocks et semences pillés.

Les autorités de la RCA ont mis en place un dispositif institutionnel pour régler les problèmes d'emploi. Il s'agit essentiellement du Conseil Supérieur de l'Emploi et de la Formation Professionnelle créé en 1987 dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement ont été fixés par décret présidentiel. Il avait pour mission de coordonner toutes les actions de formation en tenant compte des opportunités d'emploi en perspective d'une part, et élaborer la politique de l'emploi qui puisse s'intégrer dans une dynamique de l'appropriation de l'adéquation « Formation-Emploi », d'autre part.

Compte tenu de l'importance du secteur informel en RCA, il est difficile d'appréhender avec fiabilité le taux de chômage tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). C'est pourquoi, il semble plus indiqué de s'intéresser au taux d'activité qui pour un pays représente la proportion de la population en activité âgée de 15 ans ou plus dans l'ensemble. .

Selon le SMIG, plus de la moitié des personnes occupées vivent dans la pauvreté du fait de la faiblesse de revenu surtout les employés de l'Etat et ceux du secteur informel urbain et rural exerçant dans le petit commerce et les activités génératrices des revenus dans de nombreux secteurs.

Le développement du sous-secteur emploi se heurte à un certain nombre de contraintes. Il s'agit entre autre de:

- la détérioration du climat des affaires constitue une entrave à la promotion des investissements et du commerce extérieur comme relevé dans le rapport du Doing Business de la Banque mondiale qui a classé le pays avant dernier rang en 2014 et

185^{ème} rang sur 190 pays en 2017 puis 184^{ème} rang sur 190 en 2018 ;

- l'insuffisance des infrastructures économiques ;
- la destruction des unités économiques du secteur privé due aux effets de la crise que connaît le pays;
- l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi et surtout la difficulté de mesure liée à l'indisponibilité des données chiffrées sur l'emploi devant permettre des analyses statistiques poussées.

La sous exploitation des ressources naturelles ne permet pas d'accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté en RCA. En même temps, leurs exploitations illégales, illicites et anarchiques constituent non seulement un gaspillage pour l'économie et pour le budget de l'Etat mais aussi, ne favorisent pas la promotion du développement humain.

L'exercice de priorisation a retenu 3 cibles pour permettre de bien mettre en œuvre cet ODD et atteindre les objectifs du pilier 3 du RCPCA. Il s'agit des cibles suivantes : C8.1 : **maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés ; C8.3 : promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emploi décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers et C8.5 : d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.**

L'ambition du Gouvernement est d'éviter le gaspillage dans la gestion des ressources naturelles et privilégier le développement de l'emploi rural non agricole. Car, il constitue l'une des mesures importantes pour la réduction de la pauvreté. Les actions en faveur de la transformation locale des produits agricoles, forestiers, miniers et de la facilitation de leur commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs contribuent à la diversification de revenus. A cet effet, le renforcement des activités où interviennent majoritairement les femmes et les jeunes peuvent également servir de cadre de promotion de

l'entrepreneuriat en milieu rural. Les retombées de l'exploitation des ressources en faveur de chaque commune peuvent constituer des fonds de financement propre des communautés locales.

De même, étendre les activités de l'Agence Centrafricaine pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (ACFPE) ainsi que celle de la Jeunesse Pionnière Nationale (JPN) sur toute l'étendue du territoire serait un atout pour la promotion de l'emploi et de la réduction du chômage dans le pays.

ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les investissements dans les infrastructures en RCA sont indispensables pour réaliser le potentiel économique du pays et faciliter la mobilité et la communication. L'amélioration du secteur de transports et des réseaux innovants des Technologies de l'Information et de la Communication(TIC) permettra aussi de désenclaver certaines régions, ce qui appuiera et facilitera le redéploiement de l'État, ainsi que l'échange d'informations entre les autorités centrales et locales, tout en accentuant la cohésion nationale.

Dans le cadre de l'exercice de priorisation, l'accent sera mis sur 2 cibles de cet ODD à savoir : C9.1 : **mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel à un coût abordable et dans des conditions d'équité et C9.2 : promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.**

La construction des infrastructures de transport, notamment les corridors internationaux et les routes rurales, facilitera la fourniture des services de base dans les régions marginalisées et attirera les investissements, aidant ainsi à atténuer les disparités. Autant que possible, l'infrastructure sera réhabilitée et reconstruite en employant des méthodes à haute intensité de main d'œuvre afin d'ouvrir des possibilités d'emploi à court terme, en liaison avec des dispositifs de formation professionnelle qui feront le lien avec l'emploi à plus long terme.

Dans le domaine de l'agro-industrie, des agropoles multifonctionnelles seront créées dans les centres ruraux et regrouperont des solutions en matière de formation, de technologie et d'accès au crédit, et comme base pour les industries de transformation locales. Les chaînes de valeur des sous-secteurs des cultures de rente, de l'élevage et de la pêche, seront appuyées, en soutenant particulièrement les intrants, la production, la transformation, la distribution et la commercialisation.

En matière de forêt, le code forestier centrafricain a pris en compte un plan de revitalisation des forêts afin d'accroître la valeur ajoutée. Car, il consistera à diversifier les activités et à promouvoir l'industrie locale de transformation du bois, notamment en révisant le cadre fiscal et en élaborant des programmes de formation adaptés.

Dans le domaine des industries extractives, des mesures sont prises pour attirer les investissements dans le secteur minier, notamment en améliorant la gestion du cadastre minier et en facilitant l'accès aux données géo scientifiques. Une Stratégie de répression de la fraude sera mise en œuvre et la collaboration avec les forces de sécurité minière sera renforcée, afin de mieux contrôler l'exploitation informelle et réprimer les trafics. La conformité au Processus de Kimberley sera étendue au-delà de la zone Sud-Ouest, afin d'intensifier la formalisation des mines artisanales de diamant. Les capacités de l'administration seront renforcées afin qu'elle puisse mieux gérer le secteur, négocier avec les investisseurs potentiels.

ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

L'analyse des inégalités par l'approche des « avoirs du ménage » à l'aide des données des enquêtes réalisées (MICS, PNUD), a révélé de grandes inégalités en matière d'éducation, de santé, de nutrition et de jouissance des droits des enfants en RCA. Le constat est que les ménages les plus vulnérables sur le plan social sont les pauvres. Le tableau ci-dessous résume bien les niveaux de développement humain entre les régions par sexe en RCA. Les inégalités sont évidentes entre la Région 7 (Bangui) et les six (6) autres Régions.

Tableau 5 : Indicateur IDH et IDG (Indice du développement du genre) en RCA en 2016

Région	Pays	IDG
--------	------	-----

1. Plateaux (Ombella-M'Poko, Lobaye)	0,360	0,758
2. Equateur (Nana-Mambere, Mambere-Kadei, Sangha-Mambere)	0,360	0,755
3. Yadé (Ouham, Ouham-Pende)	0,317	0,753
4. Kagas (Ouaka, Kemo, Nana-Gribizi)	0,331	0,767
5. Fertit (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto)	0,347	0,763
6. Haut-Oubangui ((Basse-Kotto, Mboumou, Haut-Mboumou)	0,335	0,767
7. Bangui	0,391	0,916
Total	0,353	0,796

Source : RNDH 2017.

La RCA s'est engagée depuis des décennies à réduire les inégalités à travers l'élaboration et la mise en œuvre des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP1, DSRP2) et le RCPCA (2017-2021).

Dans le cadre de l'exercice de priorisation, la RCA a retenu 3 cibles. Il s'agit de : C10.1 : **d'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40% les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce, de manière durable** ; C10.2 : **d'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre** et C10.3 : **assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.**

L'ambition du Gouvernement est tout d'abord, de réduire significativement l'insécurité sur toute l'étendue du territoire. Car l'insécurité accentue l'inégalité entre les régions et les zones de résidence. En même temps, il est plus que nécessaire d'appuyer les politiques de Pôle de Développement dans le cadre de la décentralisation afin de désenclaver chaque région ou préfecture. Enfin, les politiques sectorielles doivent avoir des ressources suffisantes pour conduire des actions concrètes touchant les populations vulnérables avec des résultats escomptés.

Dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) pour la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) émergente à l'horizon 2025, le Gouvernement centrafricain s'est engagé dans les stratégies de la

communauté, qui se traduit par la mise en œuvre des politiques communes pour faciliter la libre circulation des biens et des personnes en vue d'assurer et d'offrir une prospérité à tous.

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

La RCA bien que disposant d'un schéma directeur d'urbanisation, fait face encore à un problème d'urbanisation. En attente de validation d'un code foncier qui est en cours d'élaboration, certains quartiers sont enclavés, insalubres et précaires car les infrastructures existantes sont dans un état de dégradation avancée. Les dispositifs de collecte et de traitement des ordures ménagères sont insuffisants. Il y a aussi, une insuffisance de l'entretien du réseau de drainage pluvial et la croissance incontrôlée des extensions.

Selon l'étude typologique de l'habitat, le sous-secteur habitat connaît de graves dysfonctionnements. Il s'agit de : l'occupation anarchique de l'espace essentiellement dû au déplacement massif des populations rurales vers les villes par suite des crises, le déploiement désordonné de l'habitat en milieu urbain, la densification des quartiers, la faible construction de logements, le coût élevé des logements, l'inexistence d'une politique de promotion des matériaux locaux.

Le pays a un déficit de plus de 500 000 logements
Le besoin annuel en logements est de l'ordre de 15 milles à Bangui et dans les villes secondaires.

⇒ La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations anarchiques ou des logements inadéquats, est passée de 63% en 2015 à 68% en 2017 puis à 66,4% en 2018.

La RCA a retenu 3 cibles dans le cadre de la priorisation. Ce sont les cibles C11.1 : **d'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ; C11.3 : d'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays et C11.5 : d'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celle d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces**

catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

Pour atteindre les ODD à l'horizon 2030 en matière d'urbanisation et de villes décentes et durables, le Gouvernement de la RCA a pris des mesures. Il s'agit en matière de l'habitat et du logement, de la création d'une Agence Centrafricaine de Promotion de l'Habitat (ACPH) par la loi n° 09.001 du 16 janvier 2009 ; de la création de la Banque de l'Habitat par la loi n°09.002 du 16 janvier 2009 ; et la loi n° 09.003 du 16 janvier 2009, portant orientation de la politique nationale de l'aménagement du territoire. Cette dernière loi permet une meilleure répartition des ressources (humaines, matérielles et techniques) sur toute l'étendue du territoire.

Aussi, ont-elles engagé des actions visant la construction et la réhabilitation des logements et des infrastructures urbaines publiques, la viabilisation des réserves et des domaines publics et la promotion des initiatives nationales en matière immobilière.

ODD12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

La RCA dispose d'abondantes ressources naturelles et des conditions climatiques favorables à l'agriculture et l'élevage. L'activité agropastorale est la principale source de production et de consommation du pays. Elle emploie 70% de la population active centrafricaine et produit plus de 75% de la production vivrière du pays. Plus de 60% des chefs de ménage sont agriculteurs. L'agriculture contribue à plus de 40% au PIB. Les filières vivrières qui sont pratiquées à 80% par les femmes rurales, représentent plus de 65% de la production agricole.



L'exploitation des ressources naturelles a été entravée par des années de sous-investissement, de pillage, de destruction et de mauvaise gestion. Le troisième pilier du RCPCA qui porte sur la

promotion du relèvement économique et la relance des secteurs productifs, a permis de mettre en place un programme de production et de consommation durables dès 2017.



Ce programme aborde les questions de production et de consommation durables dans les secteurs stratégiques (agriculture, élevage, foresterie, mines, industrie, artisanat, énergie, habitat) ainsi que le secteur des services (tourisme, transport, commerce, etc.). Le programme s'est aussi attaqué à l'insuffisance conséquente des investissements dans les infrastructures économiques, ce qui améliorera le climat des affaires pour le secteur privé et créera des opportunités d'emplois et des moyens de subsistance. Il se fixe à cet effet trois objectifs stratégiques :

- i. relancer et développer de manière durable les secteurs productifs : agriculture et élevage, industries extractives et forestières ;
- ii. réhabiliter et construire les infrastructures : les réseaux de transport, d'électricité et de communication ; et
- iii. assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi : amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi.

La mise en œuvre satisfaisante de ce pilier permettrait d'avoir :

- ⇒ les taux de croissance économique des secteurs agricole, extractif et forestier, en moyenne autour de 7,5% sur la période 2020-2030.

Le Gouvernement s'emploie à faire de la promotion des activités de transformation dans les bassins de production, le vecteur d'atténuation des disparités régionales. Les secteurs agricole, extractif et forestier ne sauraient devenir des moteurs puissants d'une croissance rapide requise sans pour autant respecter les lois en vigueur et procéder aux

investissements stratégiques qui soutiendront les efforts de consolidation de la paix en vue de l'atteinte de l'ODD12.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 12, 3 cibles ont été retenues. Il s'agit de : C12.2 : **d'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles** ; C12.5 : **d'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation** et C12.8 : **d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.**

Le Gouvernement est en train de réexaminer et réviser le code agropastoral dans le but de promouvoir une meilleure cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs et un meilleur partage des ressources. La cartographie des zones agricoles et des parcours de transhumance sera actualisée. Aussi, seront révisés les codes forestier et minier en vue d'intégrer les dimensions environnementale et sociale des populations riveraines.

ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

La RCA a un climat du type tropical avec deux principales saisons dans l'année : (i) la saison sèche qui est soumise à l'Harmatan avec de vent chaud et sec qui élève les températures dans le pays ; (ii) la saison des pluies est quant à elle marquée par la mousson, vent chaud et humide d'origine maritime qui arrose le territoire.

La pluviométrie annuelle moyenne est de 1.420 mm avec plus de jours de pluie au Sud (135 jours à Bangassou) qu'au Nord (70 jours à Birao), soit une différence de 65 jours par an. L'extrême Nord-Est du pays est très sec avec une pluviométrie moyenne 800 mm/an. Les projections climatiques à horizon 2060 laissent entrevoir une augmentation de l'indice d'aridité sur les régions nord-ouest, et une réduction des périodes pluvieuses au Sud¹⁶. L'amplitude thermique des stations situées à l'extrême nord du pays s'établit autour de 13° C, celle du Sud descend jusqu'à 11,6° C (Bangassou), voire 10,1° C (Bangui).

Malgré son faible niveau industriel et son faible niveau d'émissions annuelles estimées à 116 285,49

¹⁶ FIDA, Note de stratégie de pays 2018-2019, p. 11

ktéq-CO₂ en 2010, soit 26 tonnes éq-CO₂/personne (moins de 0.002% des émissions mondiales), la RCA connaît aussi les effets du changement climatique, avec un décalage des saisons entraînant des périodes plus fréquentes et longues de sécheresse, une baisse accrue du niveau des eaux dans les cours d'eau, la hausse des températures, des inondations et de l'érosion hydrique, une perte de biodiversité, des vents violents, etc.

Ce changement climatique résulte de la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles avec des systèmes de production rudimentaires (agriculture) et dévastateurs de l'écosystème (feu de brousse, industrie de bois de grume, industrie minière). La combinaison de tous ces facteurs a fait reculer la forêt centrafricaine de 0,2% en moyenne par an entre 2000 et 2010, soit un recul de 3,6%.

Les ressources en eau des eaux de surface sont estimées à 141 km³/an, tandis que celle des eaux souterraines renouvelables (non fossiles) sont évaluées à 56 Km³/an. Une diminution de la pluviométrie entraînera un accroissement des températures qui provoquera une plus grande évaporation des eaux de surface, une baisse du niveau des nappes phréatiques et la disparition de nombreux points d'eau naturel. Cette situation aura des incidences sur le système productif dans son ensemble, notamment l'agriculture qui dépend fortement des facteurs naturels (pluviométrie, hydrologie, pauvreté et fragilité des sols, etc.), la pêche qui dépend des eaux de surface dont la rareté entraînera la disparition de certaines espèces aquatiques (poisson, etc.), l'industrie du bois et les mines d'or et de diamants, l'énergie de type hydroélectrique qui demeure très sensible au changement climatique, notamment aux sécheresses et aux étiages. Par ailleurs, la navigabilité sur le fleuve Oubangui est déjà impactée par la baisse de la pluviométrie, et donc du niveau des eaux. Cette navigabilité qui, jadis, se faisait pendant 9 mois dans l'année (de mai à février), n'est aujourd'hui possible que sur 6 mois dans l'année (de juin à décembre), soit une perte annuelle moyenne de plus de trois mois de navigabilité en 50 ans, ce qui est considérable.

Face à cette situation, et au risque de ne pas compromettre l'existence des générations futures, les autorités ont pris plusieurs mesures pour préserver l'environnement et les ressources naturelles. Ces mesures visent essentiellement à renforcer le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour renforcer la lutte contre les changements climatiques et l'atténuation de ses effets sur les secteurs productifs et le niveau de vie des populations.

Ainsi, sur le plan juridique, des accords multilatéraux sur l'environnement ont été signés et ratifiés par le pays, en particulier :

- l'accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 et ratifié en mars 2017 ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, signée le 13 Juin 1992 (Loi n°95.020 du 31 décembre 1995) ;
- le protocole de Kyoto, signé le 29 avril 1997 et ratifié le 1er janvier 2008 ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse particulièrement en Afrique (Loi n°96.021 du 12 juillet 1996) ;
- la Convention sur la diversité biologique de juin 1992, ratifiée le 15 mars 1995 ;
- la Convention de Bamako sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leurs éliminations en Afrique (Loi n°94.018 du 31 décembre 1994).

Dans le but de faciliter la mise en œuvre de ces différentes conventions, les autorités nationales ont pris des mesures de nature à renforcer le cadre institutionnel, notamment avec la création d'un certain nombre de structures dans le domaine, à savoir :

- le Fonds National de l'Environnement, créé le 27 décembre 2007 ;
- la Coordination des activités REDD+, créée en novembre 2011 ;
- l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF), créée en mai 2012 ;
- la Coordination Nationale Climat, créée en Janvier 2017 et ;
- le Fonds de Développement Forestier, créé en avril 2017.

En outre, de nombreuses ONG et associations communautaires sont impliquées dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation des ressources naturelles au niveau des différentes communautés. Ces efforts concourent à la vision du pays en ce qui concerne les changements climatiques et qui stipule que la RCA s'inscrit dans une dynamique de développement socioéconomique soutenue, équitable et durable en intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population. En vue d'une bonne mise en œuvre de l'ODD 13, une cible a été retenue.

C13.1 : renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique, la RCA a développé des mesures d'atténuation avec les communautés rurales, les organisations de la société civile et onze (11) sociétés d'exploitation forestière en vue de reboiser les superficies forestières dégradées. Selon le MEDD, ces mesures ont permis le reboisement d'une superficie totale de 5 768 ha entre 1984 et 2015. Toutefois, depuis 2015, il est difficile au MEDD de procéder à la collecte des données sur les superficies reboisées en raison de persistance de la crise.

ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

La politique nationale de l'environnement s'inscrit dans l'optique d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. L'objectif global vise à réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité à travers la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées, la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

Dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles, la RCA a intégré dans son Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix, les questions de changements climatiques dans un contexte de mise en application de l'Accord de Paris sur le Climat. Sur le plan juridique et institutionnel de préservation des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité, le pays a signé et ratifié plusieurs conventions internationales et élaboré plusieurs stratégies dont la mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif 15 de développement durable.

La RCA a par ailleurs élaboré le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) 2000-2020. Elle dispose d'une politique forestière, minière, faunique et environnementale qui intègre au niveau de la gestion des ressources, toutes les composantes

de l'écosystème forestier, minier et faunique ainsi que les préoccupations des populations riveraines en insérant la foresterie communautaire, qui se veut participative en prenant en considération les principaux problèmes des différents acteurs, parties prenantes de chaque filière.

Tableau 6 : Estimation des superficies de terres dégradées en RCA entre 2015 et 2018

	2000 - 2010	2015	2016	2017	2018
Dégradation annuelle (millier km ²)	8	8	8	8	8
Superficie dégradée (millier km ²)	81	122	131	139	147
% superficie du pays	13,1	19,7	21,0	22,3	23,6

Source : Auteurs, et MEDD, 2018

Selon le tableau ci-dessus, la superficie des terres dégradées augmente lentement dans le pays. C'est pourquoi, il est important d'intensifier les campagnes de sensibilisation pour le changement de comportement des communautés sur les conséquences de la dégradation de la nature.

Il existe également plusieurs codes réglementant une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles. Il s'agit de :

- Code forestier adopté par la loi 08.022 du 17 octobre 2008 ;
- Code de l'environnement adopté par la loi 07.018 du 28 décembre 2007 ;
- Code minier adopté par la loi 09.00 du 29 avril 2009 ;
- Ordonnance n°84.045 du 27 juillet 1984 portant protection de faune sauvage et règlementant l'exercice de chasse ;
- la mise en place de la Coordination des activités REDD+ (*Reducing Emissions from Deforestation and Forests Degradations*¹⁷) ; et
- l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières et de la Coordination Nationale Climat.

Tableau 7 : Estimation des superficies forestières dégradées en RCA entre 2015 et 2018 (la FAO¹⁸)

	2015	2016	2017	2018

¹⁷ La réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts.

¹⁸FAO : État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine (2016), p. 1



Superficies forestières estimées (millier km ²)	180	150	119	87
% superficie forestière par rapport superficie du pays	29	24	19	14

Source : Auteurs, et MEDD, 2018

Selon le tableau ci-dessus, la superficie forestière est en constante baisse sous l'effet de l'exploitation à grande échelle.

La RCA a capitalisé plusieurs expériences qui lui permettent de mettre en œuvre des actions contribuant à l'atteinte de l'ODD 15. La RCA a adhéré au processus FLEGT (*Forest Law Enforcement Governance and Trade*¹⁹) pour répondre au problème de l'exploitation illégale des forêts ayant un impact dévastateur sur les espèces naturelles et les populations riveraines qui en dépendent. Elle a été le premier pays de l'Afrique centrale à accéder au statut du pays conforme au processus Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

De grandes initiatives en cours de mise en œuvre telles que la révision des codes forestier et minier, le renforcement des capacités de l'Agence Forestière (AGDRF) pour la mise en œuvre et le suivi du processus FLEGT, l'élaboration d'un plan d'investissement dans le cadre de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), inventaire de biomasse et de stockage de carbone dans les savanes boisées et les forêts sèches en vue de REED+, l'élaboration d'une stratégie REDD+ en conjonction avec un plan d'investissement pour les activités d'atténuation du changement climatique, comme le reboisement industriel. La reprise du processus ITIE et le développement de la campagne d'Information, d'Education et de Communication en matière de résilience face à la dégradation de la nature, contribuent à l'atteinte de l'ODD 15.

Pour la mise en œuvre de cet objectif, 3 cibles ont été retenues dans le cadre de priorisation. Il s'agit des cibles C15.1 : **d'ici 2020, garantir et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité** ; C15.2 : **d'ici 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial** et C15.9 : **d'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la**

¹⁹ L'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux.

biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

ODD16 : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

La RCA est affectée par plusieurs décennies de conflits militaro-politiques à répétition. Les conséquences humanitaires et sociopolitiques graves ont entraîné de forts mouvements de populations qui se sont accélérés ces cinq dernières années. Cependant, face à sa population essentiellement jeune, l'insuffisance des efforts de désenclavement, les difficultés de création d'emploi, la prolifération des armes de tous calibres, la multiplication de la rébellion armée et la quasi-absence de l'autorité de l'Etat dans les provinces constituent les principales entraves au rétablissement de la sécurité et à la consolidation de la paix en RCA.

Le retour à l'ordre constitutionnel après les élections libres et démocratiques marqué par le transfert de pouvoir en mars 2016, a permis d'asseoir des programmes politiques et socioéconomiques en vue de la pacification et la stabilisation du pays. Les nouvelles autorités ont adopté des textes ayant permis de mettre en place les différentes institutions du pays. Néanmoins, malgré les efforts déployés aussi bien par le Gouvernement que par la communauté internationale, une partie du pays reste encore occupée par les groupes armés, exposant ainsi, le pays à l'escalade de la violence et l'augmentation de la criminalité.

- ⇒ L'estimation faite à partir des données de la MINUSCA révèle que le nombre d'homicide volontaires est passé de 33,6 décès en 2015 à 57,7 décès pour 100 000 habitants avant de revenir à 40 décès pour 100 000 habitants ;
- ⇒ la proportion des personnes victimes de discrimination est passée de 18,8% en 2015 à 18,5% en 2016. Cette proportion a augmenté à 24,8% en 2017 avant de revenir à 21% en 2018 ;
- ⇒ la corruption est encore endémique et constitue une entrave au rétablissement de la sécurité et à la consolidation de la paix. Le score CPI du pays est passé de 24 en 2015 à 20 en 2016 puis

à 23 en 2017 avant d'atteindre 26 en 2018²⁰. Ce score est nettement en deçà de la moyenne (43) de l'Afrique subsaharienne. Ce qui place le pays au 149^{ème} rang sur 180 pays dans le monde, et au 33^{ème} rang sur 49 pays en Afrique. Toutefois, sur la période considérée, le score CPI de la RCA est en légère amélioration excepté pour l'année 2016, où le niveau de corruption a été renforcé dans le pays. L'amélioration constatée entre 2017 et 2018 est due aux différentes mesures prises par les différentes autorités en faveur du renforcement de la lutte contre ce fléau.

- ⇒ la participation des femmes à la vie sociopolitique est très faible.
- ⇒ la proportion de la population carcérale en instance de jugement est passée de 90% en 2015 à 72,6% en 2018. Et ce, en raison de la relance des audiences foraines et des assises de la Cour criminelle par le déploiement des juges et des magistrats du parquet dans les différentes régions.
- ⇒ la part des dépenses primaires dans les charges globales du budget national est passée de 48,8% en 2015 à 55,4% en 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA, le Gouvernement est déterminé à mettre l'accent sur l'application de l'Accord politique de paix et de réconciliation nationale, négocié à Khartoum (Soudan) et signé à Bangui (RCA), le 6 février 2019. La RCA s'engage à faire de la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire, de la lutte contre la prolifération des armés légers et de petits calibres et du respect des textes en vigueur en matière de droit de la femme et des enfants, son cheval de bataille.

Toutefois, face à l'ampleur des exactions commises, la lutte contre l'impunité constitue un levier de stabilisation et du développement économique et social. L'ambition du Gouvernement est d'accompagner techniquement et financièrement les réformes judiciaires en vue d'avoir une justice performante au service des justiciables, gage de réconciliation nationale et de consolidation de la paix.

Ainsi, l'exercice de priorisation pour la mise en œuvre satisfaisante du RCPCA, a retenu 4 cibles sur 9. Il s'agit des cibles C16.2 : **mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants** ; C16.3 : **promouvoir l'Etat de droit aux niveaux national et international et donner à tous**

accès à la justice dans des conditions d'égalité ; C16.5 : réduire nettement la corruption et la pratique des pots de vin sous toutes leurs formes et enfin C16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision.

ODD17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs du développement durable

La RCA bénéficie de l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en application des engagements internationaux relatifs au New Deal et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ainsi que pour la mise en œuvre du RCPCA. A cet égard, des cadres de dialogue, d'échanges et de suivi-évaluation ont été instaurés afin d'améliorer la coopération, en mettant l'accent sur l'efficacité de la politique économique et sociale. En effet, les partenaires techniques et financiers effectuent régulièrement des missions de supervision et d'évaluation auprès des services gouvernementaux pour collecter les informations et échanger sur l'orientation des politiques économiques et sociales.

Le partenariat pour le développement est organisé au plan intérieur, autour des relations avec le secteur privé, les collectivités territoriales et la société civile et au plan extérieur autour de la coopération bilatérale et multilatérale.

S'agissant des relations avec le secteur privé, la RCA dispose d'un Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA) qui a été créé par Décret n°15.078 du 27 février 2015. Ce cadre a pour mission de (i) servir de cadre d'informations, de dialogue et d'échanges sur les différents aspects de la politique économique et sociale du Gouvernement et sur les préoccupations spécifiques du secteur privé ; (ii) favoriser la collaboration entre le Gouvernement et les différentes composantes du secteur privé ; (iii) permettre au secteur privé de contribuer à la formulation des politiques économiques, de donner son avis sur les projets ou propositions de textes entrant dans le domaine de sa compétence ; (iv) créer un environnement favorable des affaires à l'investissement, au développement d'un secteur privé compétitif, dynamique, créateur d'emplois et contribuant à la croissance économique ; (v) examiner les propositions de réformes visant à améliorer le climat des affaires, définir les modalités d'exécution des mesures approuvées et veiller à leur bonne mise en œuvre .

Concernant les relations avec les collectivités territoriales, la RCA est en train d'adopter un code de collectivités territoriales pour organiser

²⁰ Transparency International, Rapport 2018

l'administration du territoire dans le cadre du développement local.

La RCA reconnaît l'importance et le rôle des ONG dans le processus de développement durable. Leur travail est réglementé par la loi n°02.004 du 21 mai 2002. Les procédures d'agrément de signature de convention de collaboration et d'obtention des exonérations sont formalisées dans la loi. Une ONG doit mener des programmes de développement dans plusieurs préfectures de la RCA et aussi dans les pays étrangers. Le Gouvernement a créé le 3 octobre 2007, un Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) qui est placé au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération. Aussi, la Loi a institué un Comité Consultatif Inter Organisationnel (CCIO). Ce comité est un cadre de concertation impliquant le Gouvernement, les partenaires au développement et les ONG en vue d'une meilleure efficacité.

Au plan extérieur, la RCA a opté pour une diplomatie de développement qui comprend deux domaines à savoir : (i) la coopération bilatérale et (ii) la coopération multilatérale.

Pour la coopération bilatérale, elle est demeurée très dynamique en dépit des crises récurrentes que le

pays a connues. La plus part des Représentations Diplomatiques ont non seulement maintenues leur présence dans le pays mais également accompagnées le Gouvernement dans sa politique de résilience et de recherche de la paix.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, la RCA est un pays de l'Afrique Centrale qui fait partie de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC); de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC); de l'Union Africaine et des Nations Unies. Les grandes institutions sous régionales, régionales et internationales sont représentées dans le Pays. Pour la stabilisation et le relèvement socio-économique de la RCA, les Nations Unies, l'UA, l'UE, la Banque Mondiale, le FMI, la BAD, l'AFD ont apporté leurs contributions à travers l'élaboration et la mise en œuvre du RCPCA.

En somme, la RCA doit explorer toutes les opportunités pour augmenter substantiellement le niveau de mobilisation des ressources intérieures et extérieures afin d'aider l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Ce chapitre qui traite de l'analyse thématique des six (6) ODD retenus comprend quatre sous chapitres. Le premier sous chapitre traite de l'analyse thématique circulaire et le deuxième fait l'analyse tendancielle des indicateurs en vue d'apprécier l'impact de la mise en œuvre des politiques publiques. Le troisième aborde le cadre de financement avant de donner des indications sur le mécanisme de suivi-évaluation au dernier sous chapitre.

5.1- Analyse thématique circulaire

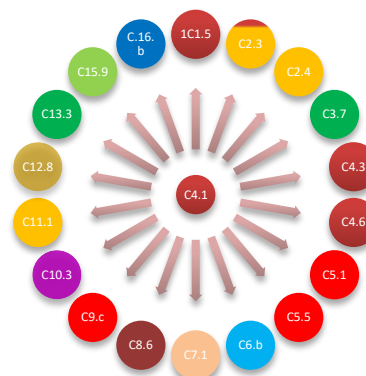
Cette partie aborde l'analyse des relations de causes à effets de chacune de ces cibles afin de procéder à la sélection des accélérateurs de progrès sur les cibles prioritaires des ODD (4, 8, 10, 13, 16 et 17) qui feront l'objet de l'Examen Volontaire National. Le processus de priorisation des ODD en RCA a permis d'avoir trente-sept (37) cibles prioritaires. Ainsi, il est nécessaire de procéder dans une logique circulaire, à l'identification des cibles prioritaires des ODD en Centrafrique qui peuvent de façon décisives influencer les progrès sur les cibles prioritaires des ODD retenus.

ODD4 : Education équitable, inclusive et de qualité.

Les relations de causes à effets des cibles prioritaires de l'ODD 4 analysées révèle que, la mise en œuvre de la cible 4.1 *relative à la fréquentation gratuite de toutes les filles et tous les garçons sur un même pied d'égalité du cycle d'enseignement primaire et secondaire de qualité qui débouche sur un apprentissage véritablement utile*, permettrait d'impacter directement dix-huit (18) cibles prioritaires sur les 37 soit quinze (15) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de la revue, six (06) cibles sur 22 seraient impactées par cette cible (figure 1). Il s'agit notamment des cibles : 4.3 (relative aux femmes et aux hommes qui doivent avoir accès dans des conditions d'égalité à un système d'enseignement technique et professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable), 4.6 (relative à tous les jeunes et à une proportion considérable d'adultes hommes et femmes qui sachent lire et écrire), 8.6 (relative à la réduction considérable de la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation), 10.3 (relative à l'égalité des chances et à la réduction de l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les politiques et pratiques discriminatoires et

promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière), 13.3 (relative à l'amélioration de l'éducation, de la sensibilisation et des capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide) et de la cible 16.b (relative à la promotion et à l'application des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable).

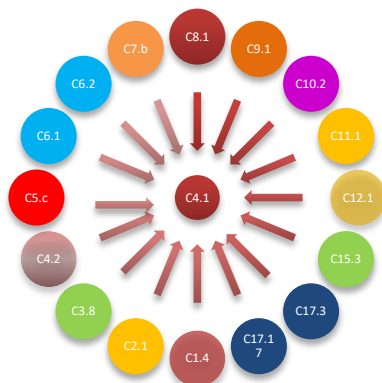
Figure 1: Impact de la mise en œuvre de la cible 4.1 sur les autres cibles



De l'analyse des relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires, il ressort que l'opérationnalisation de la cible 4.1 suppose des actions systémiques sur 16 cibles prioritaires à savoir : 1.4 (relative aux mêmes droits aux ressources économiques, accès aux services de base, à la propriété, et au contrôle des terres), 2.1 (relative à l'élimination de la faim et l'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante), 3.8 (relative à la couverture sanitaire universelle avec accès aux services de santé essentiels de qualité et aux médicaments et vaccins de qualité et d'un coût abordable), 4.2 (relative au développement et au soins de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité pour toutes les filles et tous les garçons), 5.c (relative à l'adoption des politiques et dispositions législatives favorables à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles), 6.1 (relative à l'accès universel et équitable à l'eau potable), 6.2 (relative à l'accès de tous aux services d'assainissement et d'hygiène adéquats), 7.b (relative au développement de l'infrastructure et à l'amélioration de la technologie afin d'approvisionner tout le monde en services énergétiques modernes et durables), 8.1 (relative au maintien du taux de croissance économique élevée avoisinant 7%), 9.1 (relative à la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et

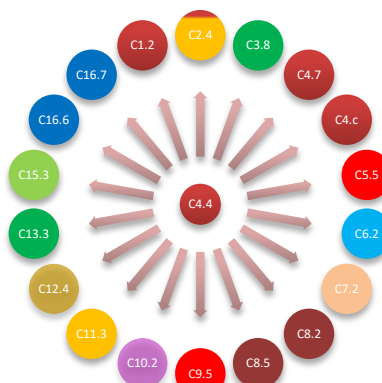
résiliente), 10.2 (relative à l'autonomisation de toutes les personnes), 11.1 (relative à l'accessibilité au logement et aux services de base adéquats), 12.1 (relative à la mise en œuvre du cadre décennal de programmation en matière de production durable et de consommation), 15.3 (relative à la lutte contre la désertification), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et à la cible 17.17 (relative à la promotion de partenariats publics, publics-privés et avec la société civile) comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 2: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 4.1.



La bonne exécution de ces dix-huit (18) cibles permettrait d'accélérer la mise en œuvre de la cible 4.1. Ainsi, s'agissant des six (06) ODD faisant objet de la revue, la mise en œuvre des huit (08) cibles prioritaires retenues sur 22, permettrait d'améliorer les conditions d'atteinte de cette cible (voir figure 1).

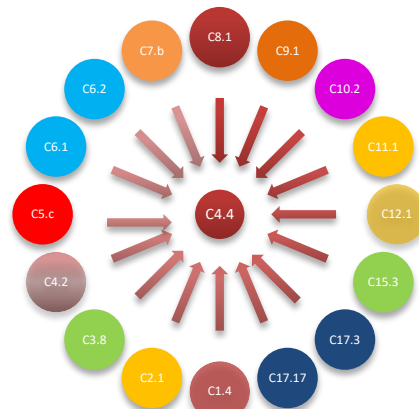
Figure 3: Impact de la mise en œuvre de la cible 4.4 sur les autres cibles



La mise en œuvre de la cible 4.4 relative à l'augmentation considérable du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat, permettrait d'impacter directement dix-huit (18) cibles prioritaires sur les 37 soit quinze (15) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de la revue, huit (08) seraient

impactées par cette cible (figure 1). Il s'agit notamment des cibles suivantes : 4.7 ; 4.c ; 8.2 ; 8.5 ; 10.2 ; 13.3 ; 16.6 et la cible 16.7.

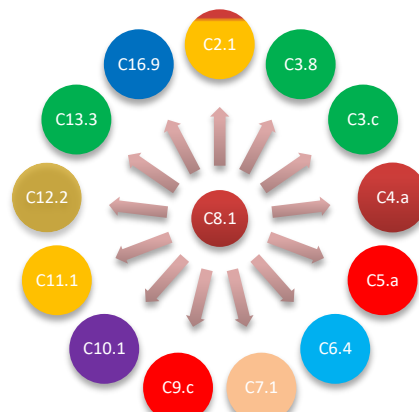
Figure 4: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 4.4



Il ressort de l'analyse des relations intersectorielles de toutes les cibles prioritaires que l'opérationnalisation de la cible 4.4 suppose des actions systémiques sur 16 cibles prioritaires comme indiqué dans l'analyse de la cible 4.1 (voir figure ci-dessus).

ODD8 : Croissance économique soutenue et durable et travail décent pour tous.

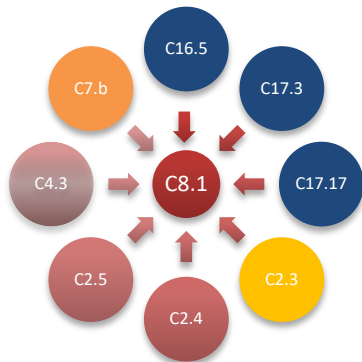
Figure 5: Impact de la mise en œuvre de la cible 8.1 sur les autres cibles



La mise en œuvre de la cible 8.1 relative au maintien de taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et en particulier, un taux de croissance annuelle du PIB réel d'au moins 7%, permettrait d'impacter directement treize (13) cibles prioritaires sur les 37, soit douze (12) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de la revue, cinq (05) cibles prioritaires sur 22 sont directement impactées, soit quatre (04) ODD. Il s'agit des cibles ci-après : 4.a (relative à la construction des établissements scolaires), C10.1 (relative à l'amélioration progressive des revenus des 40% des plus pauvres), 13.1 (relative au renforcement des capacités de

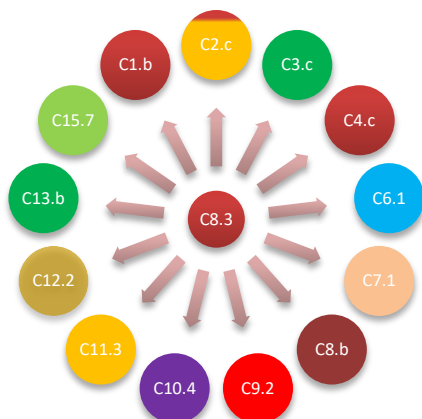
résilience et d'adaptation aux aléas climatiques) et la cible 16.9 (relative à la garantie d'une identité juridique et à l'enregistrement des naissances).

Figure 6: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 8.1



Il ressort de l'analyse des relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires que l'opérationnalisation de la cible 8.1 suppose des actions systémiques sur 8 cibles prioritaires à savoir : 2.3 (relative au doublement de la production agricole et des revenus des petits producteurs), 2.4 (relative à la viabilité des systèmes de production alimentaire et à la mise en œuvre des pratiques agricoles résilientes), 2.5 (relative à la préservation de la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage), 4.3 (relative à l'accessibilité dans des conditions d'égalité à un enseignement technique et professionnel de qualité et abordable), 7.b (relative au développement de l'infrastructure et à l'amélioration de la technologie pour un bon approvisionnement en services énergétiques modernes et durables), 16.5 (relative à la réduction de la corruption), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

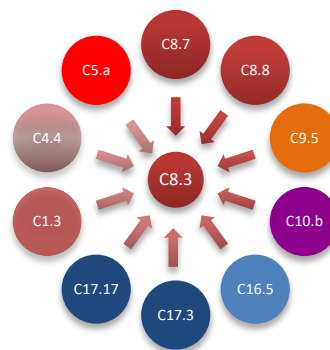
Figure 7: Impact de la mise en œuvre de la cible 8.3 sur les autres cibles



La mise en œuvre de la cible 8.3 relative à la promotion des politiques axées sur le développement, favorables aux activités

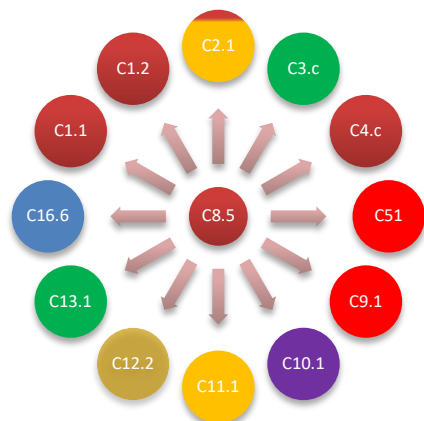
productives, à la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, permettrait d'impacter directement treize (13) cibles prioritaires sur les 37, soit douze (12) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de la revue, quatre (04) cibles prioritaires sur 22 sont directement impactées, soit quatre (04) ODD. Il s'agit des cibles ci-après : 4.c (relative à l'accroissement considérable du nombre d'enseignants qualifiés), 8.b (relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes), 10.4 (relative à l'adoption des politiques d'égalité en matière budgétaire, salariale et de protection sociale) et 13.b (relative à la promotion des mécanismes de renforcement des capacités en matière de gestion pour faire face aux changements climatiques).

Figure 8: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 8.3



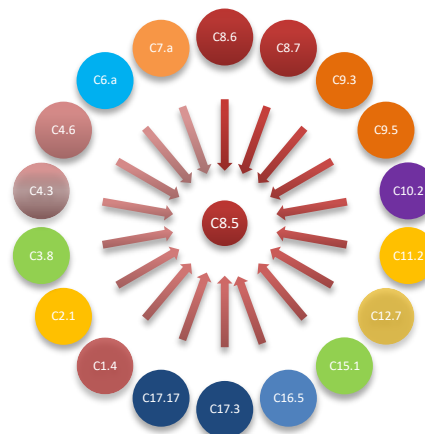
L'analyse des relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires indique que l'opérationnalisation de la cible 8.3 suppose des actions systémiques sur 10 cibles prioritaires à savoir : 1.3 (relative à la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale), 4.4 (relative à l'augmentation considérable du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences), 5.a (relative aux réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques), 8.7 (relative aux mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé), 8.8 (relative à la défense des droits des travailleurs et à la promotion de la sécurité sur les lieux de travail), 9.5 (relative au renforcement de la recherche scientifique et au perfectionnement des capacités technologiques), 10.b (relative à la mobilisation des ressources extérieures), 16.5 (relative à la réduction de la corruption), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

Figure 9: Impact de la mise en œuvre de la cible 8.5 sur les autres cibles



La mise en œuvre de la cible 8.5 relative au plein emploi productif et au travail décent équitable, permettrait d'impacter directement douze (12) cibles prioritaires sur les 37, soit onze (11) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de la revue, quatre (04) cibles prioritaires sur 22 sont directement impactées, soit quatre (04) ODD. Il s'agit des cibles suivantes: 1.1 (relative à l'élimination de la pauvreté), 1.2 (relative à la réduction de moitié la proportion des pauvres), 2.1 (relative à l'élimination de la faim), 3.1 (relative à la réduction de la mortalité maternelle), 4.c (relative à l'accroissement considérable du nombre d'enseignants qualifiés), 5.1 (relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles), 9.1 (relative à la mise en place d'une infrastructure de qualité), 10.1 (relative à l'amélioration progressive des revenus de 40% des plus pauvres), 11.1 (relative à l'accessibilité au logement et aux services de base adéquats), 12.2 (relative à la gestion durable et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles), 13.1 (relative au renforcement des capacités de résilience et d'adaptation face aux aléas climatiques), et 16.6 (relative à la mise en place des institutions efficaces).

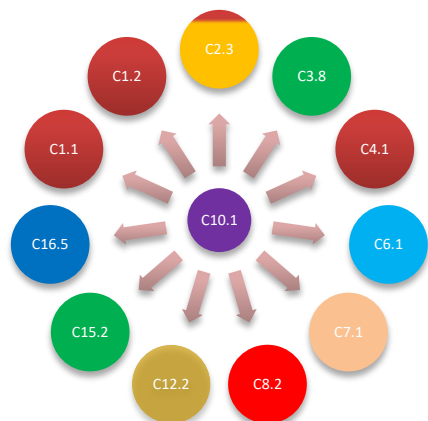
Figure 10: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 8.5



Selon l'analyse des relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires, l'opérationnalisation de la cible 8.5 suppose des actions systémiques sur 18 cibles prioritaires sur 37 soit 14 ODD sur 17 (voir la figure ci-dessus). Ainsi, par rapport aux six (06) ODD faisant objet de la revue, la mise en œuvre de huit (08) cibles prioritaires sur 22, impactera directement la cible 8.5, soit quatre (04) ODD. Il s'agit des cibles ci-après : 4.3 (relative à l'accessibilité dans des conditions d'égalité à un enseignement technique professionnel de qualité et d'un coût abordable), 4.6 (relative à l'instruction de tous les jeunes et à une proportion considérable d'adultes), 8.6 (relative à la réduction considérable de la proportion de jeunes non scolarisés, sans emplois et ni formation), 8.7 (relative aux mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé), 10.2 (relative à l'autonomisation et l'intégration sociale, économique et politique), 16.5 (relative à la réduction de la corruption), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

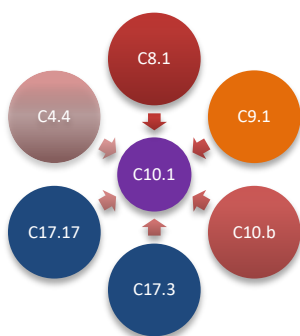
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Figure 11: Impact de la mise en œuvre de la cible 10.1 sur les autres cibles



La mise en œuvre de la cible 10.1 relative à l'amélioration progressive des revenus de 40% des plus pauvres, permettrait d'impacter directement onze (11) cibles prioritaires sur les 37, soit dix (10) ODD sur 17. Concernant les six (06) ODD faisant objet de la revue, trois (03) cibles prioritaires sur 22 sont directement impactées, soit trois (03) ODD. Il s'agit des cibles suivantes : 4.1 (relative au suivi sur un même pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité), 8.2 (relative à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation), 16.5 (relative à la réduction de la corruption et la pratique des pots-de-vin).

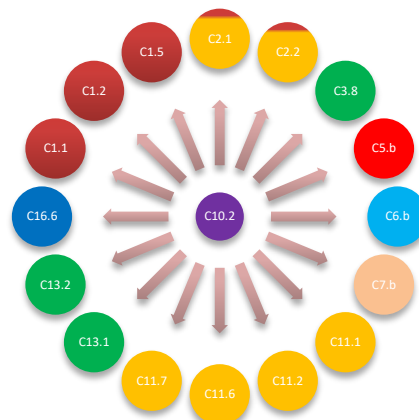
Figure 12: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 10.1



L'analyse des relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires révèle que l'opérationnalisation de la cible 10.1 suppose des actions systémiques sur 6 cibles prioritaires sur 37 soit 5 ODD sur 17 (voir la figure ci-dessus). Ainsi, en ce qui concerne les six (06) ODD faisant objet de la revue, la mise en œuvre de cinq (05) cibles prioritaires sur 22, impacterait directement la cible 10.1, soit quatre (04) ODD. Il s'agit des cibles ci-

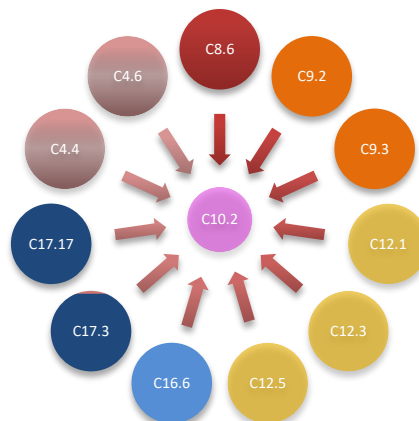
après : 4.4 (relative à l'augmentation considérable du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences), 8.1 (relative à la croissance économique adaptée et un PIB avoisinant 7%), 10.b (relative à la mobilisation de l'aide publique au développement), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

Figure 13: Impact de la mise en œuvre de la cible 10.2 sur les autres cibles



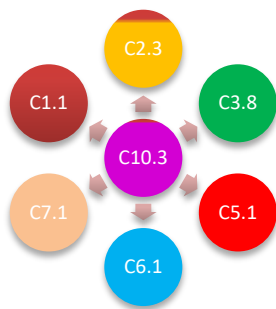
La mise en œuvre de la cible 10.2 relative à l'autonomisation et à l'intégration sociale, économique et politique, permettrait d'impacter directement seize (16) cibles prioritaires sur les 37, soit neuf (09) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de l'examen, deux (02) cibles prioritaires sur 22 sont directement impactées, soit deux (02) ODD. Il s'agit des cibles suivantes: 13.1 (relative au renforcement des capacités de résilience et d'adaptation face aux aléas climatiques), 13.2 (relative à l'incorporation des mesures des changements climatiques dans les politiques nationales et 16.6 (relative à la mise en place des institutions efficaces).

Figure 14: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 10.2



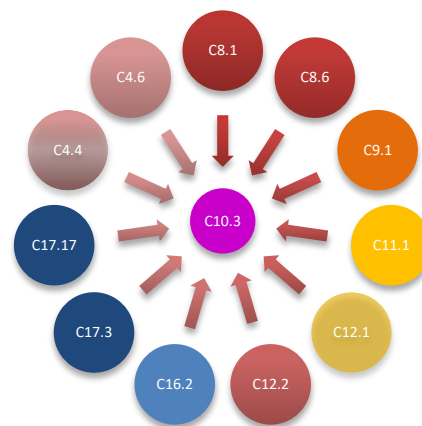
En analysant les relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires, il ressort que la mise en œuvre de la cible 10.2 suppose des actions systémiques sur 11 cibles prioritaires sur 37 soit 6 ODD sur 17 (voir la figure ci-dessus). S'agissant des six (06) ODD faisant objet de l'examen, l'exécution de six (06) cibles prioritaires sur 22, impactera directement la cible 10.2, soit trois (03) ODD. Il s'agit des cibles suivantes : 4.4 (relative à l'augmentation considérable du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences), 4.5 (relative à l'élimination des inégalités des sexes dans le domaine de l'éducation), 8.6 (relative à la réduction considérables de la proportion des jeunes non scolarisés et sans emploi, ni formation), 16.6 (relative à la mise en place des institutions efficaces), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

Figure 15: Impact de la mise en œuvre de la cible 10.3 sur les autres cibles



La mise en œuvre de la cible 10.3 relative à l'égalité des chances et à la réduction de l'inégalité des résultats, permettrait d'impacter directement six (06) cibles prioritaires sur les 37, soit six (06) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de l'examen, aucune cible prioritaire sur 22 n'est directement impactée. Les six cibles sont les suivantes : 1.1 (relative à l'élimination de l'extrême pauvreté), 2.3 (relative à l'élimination de toutes les formes de la malnutrition), 3.8 (relative à la couverture sanitaire universelle), 5.1 (relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles), 6.1 (relative à l'accessibilité universelle à l'eau potable) et 7.1 (relative à l'accessibilité aux services énergétiques fiables et modernes).

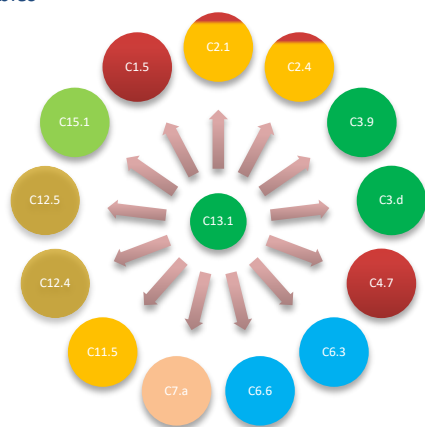
Figure 16: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 10.3



Les relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires analysées font ressortir que la mise en œuvre de la cible 10.3 suppose des actions systémiques sur 11 cibles prioritaires sur 37 soit 7 ODD sur 17 (voir la figure ci-dessus). S'agissant des six (06) ODD faisant objet de l'examen, l'exécution de sept (07) cibles prioritaires sur 22, impactera directement la cible 10.3, soit quatre (04) ODD. Il s'agit des cibles suivantes : 4.4 (relative à l'augmentation considérable du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences), 4.6 (relative à l'instruction de tous les jeunes et d'une proportion considérable d'adultes des deux sexes), 8.1 (relative à la croissance économique élevée autour de 7%), 8.6 (relative à la réduction considérables de la proportion des jeunes non scolarisés et sans emploi, ni formation), 16.2 (relative à l'élimination de la maltraitance, l'exploitation et la traite des enfants), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

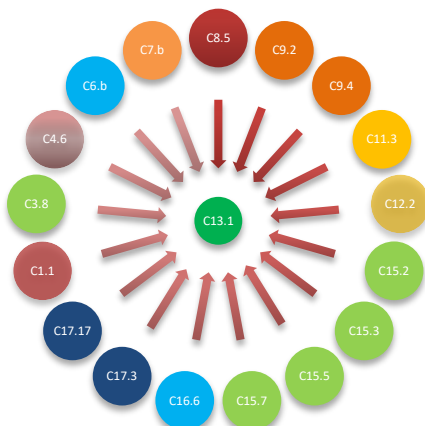
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Figure 17: Impact de la mise en œuvre de la cible 13.1 sur les autres cibles



L'exécution de la cible 13.1 relative au renforcement des capacités de résilience et d'adaptation des pays à faire face aux aléas climatiques et aux catastrophes, permettrait d'impacter directement treize (13) cibles prioritaires sur les 37, soit neuf (09) ODD sur 17. Ainsi, pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de la revue, une seule cible prioritaire sur 22 est directement impactée. Il s'agit de la cible 4.7 (relative aux connaissances et compétences nécessaires des élèves à promouvoir le développement durable).

Figure 18: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 13.1

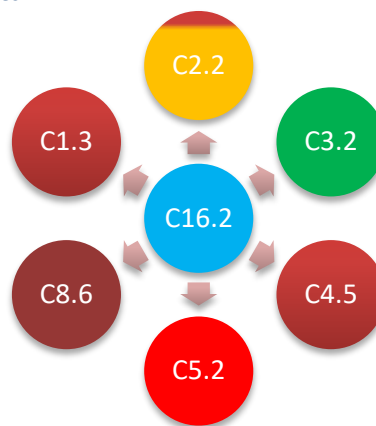


Les relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires analysées font ressortir que la mise en œuvre de la cible 13.1 suppose des actions systémiques sur 17 cibles prioritaires sur 37 soit 12 ODD sur 17 (voir la figure ci-dessus). S'agissant des six (06) ODD faisant objet de l'examen, l'exécution de cinq (05) cibles prioritaires sur 22, impacterait directement la cible 13.1, soit quatre (04) ODD. Il s'agit des cibles suivantes : 4.6

(relative à l'instruction de tous les jeunes et d'une proportion considérable d'adultes des deux sexes), 8.5 (relative au plein emploi productif et le travail décent), 16.6 (relative à la mise en place des institutions efficaces), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

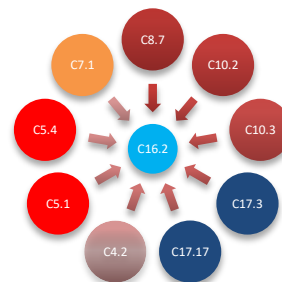
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Figure 19: Impact de la mise en œuvre de la cible 16.2 sur les autres cibles



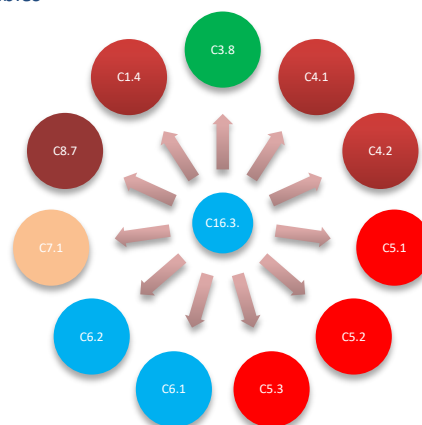
La mise en œuvre de la cible 16.2 relative à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite des enfants, permettrait d'impacter directement six (06) cibles prioritaires sur les 37, soit six (06) ODD sur 17. S'agissant des six (06) ODD faisant objet de la revue, deux cibles prioritaires sur 22 sont directement impactées. Il s'agit des cibles suivantes : 4.5 (relative à l'élimination des inégalités entre les sexes, les enfants en situation vulnérable dans le domaine de l'éducation) et 8.6 (relative à la réduction considérable de la proportion de jeunes non scolarisée et sans emploi ni formation).

Figure 20: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 16.2



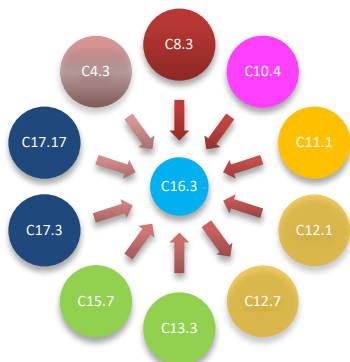
L'analyse des relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires révèle que la mise en œuvre de la cible 16.2 suppose des actions systémiques sur 9 cibles prioritaires sur 37 soit 6 ODD sur 17 (voir la figure ci-dessus). Pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de l'examen, l'exécution de six (06) cibles prioritaires sur 22, impacterait directement la cible 16.2, soit quatre (04) ODD. Il s'agit des cibles suivantes : 4.2 (relative à l'accessibilité à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité), 8.7 (relative à la prise des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé et mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains), 10.2 (relative à l'autonomisation et à l'intégration sociale, économique et politique de toutes les personnes), 10.3 (relative à l'égalité des chances et à la réduction de l'inégalité des résultats), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

Figure 21: Impact de la mise en œuvre de la cible 16.3 sur les autres cibles



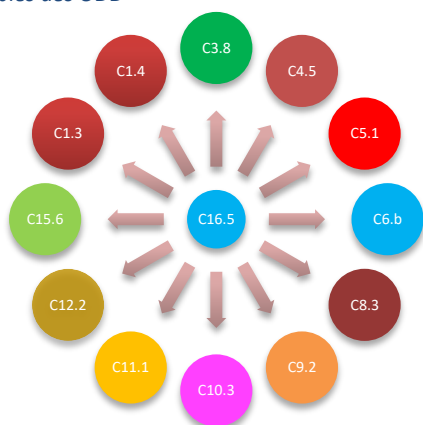
La mise en œuvre de la cible 16.3 relative à la promotion de l'Etat de droit et à l'accessibilité à la justice, impacterait directement onze (11) cibles prioritaires sur les 37, soit sept (07) ODD sur 17. En ce qui concerne les six (06) ODD faisant objet de la revue, trois cibles prioritaires sur 22 sont directement impactées. Il s'agit des cibles suivantes : 4.1 (relative au suivi sur un même pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire), 4.2 (relative à l'accessibilité à des activités de développement et de soins de la petite enfance) et 8.7 (relative aux mesures pour supprimer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains).

Figure 22: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 16.3



L'analyse des relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires révèle que l'exécution de la cible 16.3 suppose des actions systémiques sur 10 cibles prioritaires sur 37 soit 8 ODD sur 17 (voir la figure ci-dessus). Pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de l'examen, l'exécution de cinq (05) cibles prioritaires sur 22, impacterait directement la cible 16.3, soit cinq (05) ODD. Il s'agit des cibles suivantes : 4.3 (relative à l'accessibilité dans des conditions d'égalité à un enseignement technique et professionnel de qualité), 8.3 (relative à la promotion des politiques axées sur le développement), 10.4 (relative à l'égalité des chances et à la réduction de l'inégalité des résultats), 13.3 (relative à l'amélioration de l'éducation, de la sensibilisation et des capacités individuelles et institutionnelles à résister aux changements climatiques), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

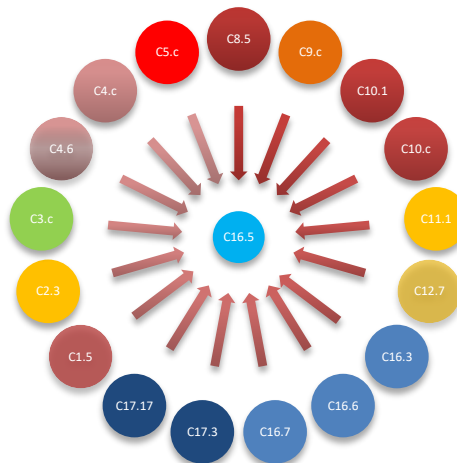
Figure 23: Impact de la mise en œuvre de la cible 16.5 sur les autres cibles des ODD



L'atteinte des progrès dans la mise en œuvre de la cible 16.5 relative à la lutte contre la corruption et des pratiques de pots-de-vin, impacterait directement douze (12) cibles prioritaires sur les 37, soit onze (11) ODD sur 17. Pour les six (06) ODD faisant objet de l'examen, trois cibles prioritaires sur

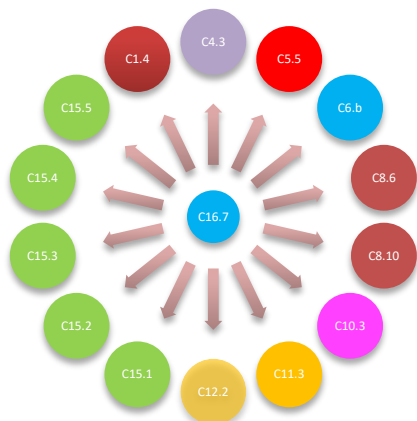
22 sont directement impactées. Il s'agit des cibles suivantes : 4.5 (relative à l'élimination des inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation), 8.3 (relative à la promotion des politiques axées sur le développement) et 10.3 (relative à l'égalité des chances et la réduction de l'inégalité des résultats).

Figure 24: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 16.5



Selon l'analyse des relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires, l'exécution de la cible 16.5 suppose des actions systémiques sur 15 cibles prioritaires sur 37, soit 11 ODD sur 17 (voir la figure ci-dessus). S'agissant des six (06) ODD faisant objet de la revue, la mise en œuvre de huit (08) cibles prioritaires sur 22, impacterait directement la cible 16.5, soit quatre (04) ODD. Il s'agit des cibles suivantes : 4.6 (relative à l'instruction de tous les jeunes et d'une proportion considérable d'adultes), 4.c (relative à l'accroissement considérable du nombre d'enseignants qualifiés), 8.5 (relative au plein emploi productif et au travail décent), 10.1 (relative à l'amélioration progressive des revenus de 40% des plus pauvres), 10.c (relative à la baisse en dessous de 3% les coûts des transferts des fonds), 16.3 (relative à la promotion de l'Etat de droit et à la justice pour tous), 16.6 (relative à la mise en place des institutions efficaces, responsables et transparentes), 16.7 (relative à la participation aux prises de décisions), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

Figure 25: Impact de la mise en œuvre de la cible 16.7 sur les autres cibles des ODD

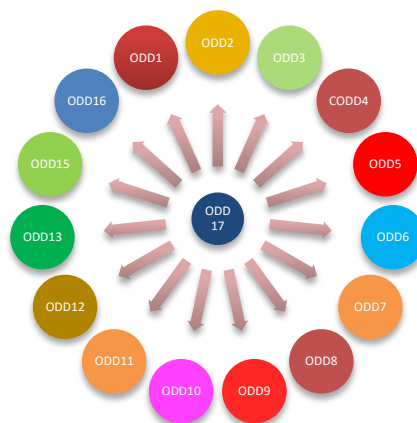
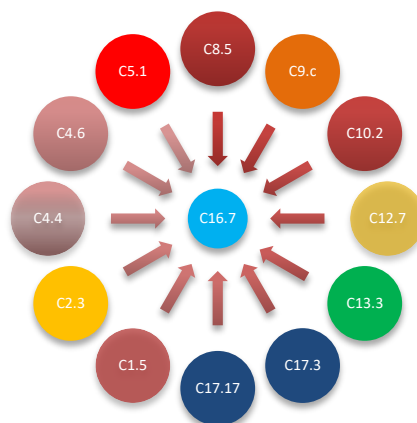


La mise en œuvre de la cible 16.7 relative au dynamisme, à l'ouverture et à la participation aux prises de décisions, impacterait directement quatorze (14) cibles prioritaires sur les 37, soit neuf (09) ODD sur 17. Pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de la revue, quatre cibles prioritaires sur 22 sont directement impactées. Il s'agit des cibles suivantes : 4.3 (relative à l'accessibilité dans En analysant les relations de causes à effets de toutes les cibles prioritaires, l'exécution de la cible 16.7 suppose des actions systémiques sur 12 cibles prioritaires sur 37, soit 10 ODD sur 17 (voir la figure ci-dessus). Ainsi, pour ce qui est des six (06) ODD faisant objet de l'examen, la mise en œuvre de sept (07) cibles prioritaires sur 22, impacterait directement la cible 16.7, soit cinq (05) ODD. Il s'agit des cibles suivantes : 4.4 (relative à l'augmentation considérable du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences pour l'obtention d'un travail décent), 4.6 (relative à l'instruction de tous les jeunes et d'une proportion considérable d'adultes), 8.5 (relative au plein emploi productif et au travail décent), 10.2 (relative à l'autonomisation et à l'intégration sociale, économique et politique), 13.3 (relative à l'amélioration de l'éducation, de la sensibilisation et des capacités individuelles et institutionnelles en vue de résister aux changements climatiques), 17.3 (relative à l'aide publique au développement) et la cible 17.17 (relative aux partenariats publics, publics-privés et avec la société civile).

Figure 27: Impact de la mise en œuvre de l'ODD 17 sur les autres cibles des ODD

des conditions d'égalité à l'enseignement technique et professionnel), 8.6 (relative à la réduction considérable de la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation) 8.10 (relative au renforcement de la capacité des institutions financières nationales en vue de favoriser l'accès de tous aux services bancaires et financiers) et 10.3 (relative à l'égalité des chances et à la réduction de l'inégalité des résultats).

Figure 26: Impact de la mise en œuvre des autres cibles sur la cible 16.7



Globalement la mise en œuvre de l'ODD17 relative au partenariat pour le développement durable, permettrait d'impacter directement les quinze (15) autres ODD. Pour la RCA, la bonne mise en œuvre de l'ODD17 par l'amélioration du climat des affaires, l'accroissement des investissements directs étrangers, l'amélioration de la compétitivité du pays, le relèvement de la part du pays dans le commerce international, la gestion viable de la dette extérieure, et la mobilisation soutenue de l'aide publique au développement, permettrait de créer les conditions de l'atteinte des 5 premiers ODD retenus pour la création des emplois décents, la construction d'un Etat de droit, de paix et de cohésion sociale dans lequel ses populations sont protégées par un système de défense et de sécurité efficace et une

administration publique présente, dynamique, fournissant les services de base.

ODD retenus en lien avec la mise en œuvre des politiques nationales (DSRP 2, PURD et RCPCA)

Objectif 4 : *Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.*

Depuis la dernière crise militaro-politique de 2013, le Gouvernement a adopté des orientations exceptionnelles pour faire face aux nouveaux défis en matière de l'éducation et conduire de manière coordonnée la relance du fonctionnement du système éducatif en RCA. Un plan de transition couvrant la période 2015-2018 a été adopté. Et ce, en remplacement de la deuxième phase de la stratégie nationale du secteur de l'éducation (2008-2020).

Ce plan de transition vise à (i) faciliter la transition entre les activités d'urgence et les conditions normales d'enseignement, (ii) faire en sorte que le système d'enseignement primaire et secondaire soit en mesure d'atteindre le niveau des résultats obtenus avant la crise de 2012 en ce qui concerne l'accès aux écoles et la qualité de l'éducation et (iii) rétablir la capacité des autorités éducatives à développer des perspectives d'éducation à long terme et une stratégie sectorielle.



La mise en place du plan de transition vise à renforcer les orientations de la politique de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement avec un alignement aux ODD et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine. L'amélioration de l'accès aux services sociaux essentiels de qualité, plus spécifiquement dans le domaine de l'éducation, constitue l'une des priorités du Gouvernement. Aussi, des programmes visant à lever les obstacles qui entravent l'accès des groupes vulnérables aux programmes éducatifs basés sur le genre ont été développés. Des grands efforts ont été déployés par le Gouvernement et les membres du Cluster Education pour garantir l'offre de services éducatifs

d'urgence à travers la mise en place d'espaces Temporaires d'Apprentissage. Des mesures exceptionnelles ont été prises pour faciliter d'une part l'inscription à l'école des enfants déplacés et ceux n'ayant pas d'actes de naissance et d'autre part la validation des acquis pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour faire face aux frais d'examen. Pour faire face au problème de sous-effectif du corps enseignant, le Gouvernement a procédé au recrutement de 500 nouveaux enseignants et à la formation de 500 maîtres-parents. La réhabilitation et la construction des écoles ont été renforcées grâce aux appuis multiformes des partenaires techniques et financiers.

5.2- Analyse tendancielle des indicateurs des ODD

En outre, la poursuite et l'intensification de modules axés sur l'enseignement du VIH/SIDA au niveau des écoles de formation des enseignants du fondamental 1 et 2 et au niveau des élèves du fondamental 1 et 2 ; la mise en œuvre des stratégies nationales en matière d'acquisition des connaissances de base, l'approvisionnement en fournitures scolaires et la création des cantines scolaires sont privilégiés afin de maintenir les élèves à l'école.

Depuis deux ans, la proportion des écoles fonctionnelles a atteint un résultat encourageant (76%) au regard du climat d'insécurité qui continue de régner dans le pays.

Cible 1 (C1) : *D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.*

L'instabilité et les crises militaro-politiques récurrentes entre 2013 et 2018, ont impacté négativement l'ensemble du système d'éducation et de formation (destruction des établissements scolaires, pillage des manuels, des équipements et fournitures scolaires, déperdition des élèves et des enseignants etc.). La politique du Gouvernement vise à réhabiliter le système éducatif et à fournir une éducation de qualité à la population.

Indicateur 4.1.1 : *« Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire, b) en fin de cycle secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitude minimale, i) lecture ii) mathématique par sexe »*

Compte tenu de l'indisponibilité, depuis environ quatre ans, des données pouvant renseigner cet indicateur du, à l'absence d'une enquête portant sur le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) et ceci lié au manque de ressources financières, des indicateurs nationaux proxys se rapportant (i) aux taux d'achèvement des études au niveau du Fondamental 1 et (ii) aux taux d'achèvement des études au niveau du Fondamental 2 et du cycle court de l'enseignement technique ont été retenus.

Le taux brut de scolarisation au Fondamental 1

Tableau 8: Evolution du taux brut de scolarisation au Fondamental 1, par sexe

	2015	2016	2017	2018
Garçons	108%	108%	124%	129%
Filles	84%	84%	96%	103%
RCA	96%	96%	110%	116%

Source : Annuaire statistique-Mini. Education Déc. 2018

Le TBS en F1 indique la proportion de l'ensemble des élèves qui sont admis en première année du F1 (ceux qui ont l'âge officielle de 6 ans et ceux ayant dépassé cet âge).

Le tableau ci-dessus montre une progression sensible pour l'ensemble des élèves qui sont admis en première année du F1 entre 2016 (96%) et 2018 (116%) avec un indice de parité entre Filles et Garçons qui passe de 0,77 en 2016 à 0,59 en 2018. Cette baisse de la parité s'explique par la lenteur du retour des filles à l'école suite à la destruction des établissements scolaires et au déplacement massif des populations qui ne favorisent pas la scolarisation. Et ce, malgré les campagnes organisées par le Gouvernement et les Partenaires au développement de l'Education pour inciter les parents à comprendre l'intérêt et la nécessité d'inscrire massivement leurs Filles à l'école.

Le TBS par sexe est passé de 108%(Garçons) et 84% (Filles) en 2016, à 124% (Garçons) et 96% (Filles) en 2017, puis à 129% (Garçons) et 103% en 2018, ce qui montre une progression des Filles, traduisant la volonté du Gouvernement à favoriser l'inscription des Filles à l'école.

Le taux d'achèvement au niveau du Fondamental 1

Tableau 9: Evolution du taux d'achèvement des études en fin de cycle du Fondamental 1, par sexe

	2015	2016	2017	2018
Garçons	54 %	54 %	58%	59%
Filles	40%	40%	40%	42%

RCA	48%	48%	49%	50%
------------	-----	-----	-----	-----

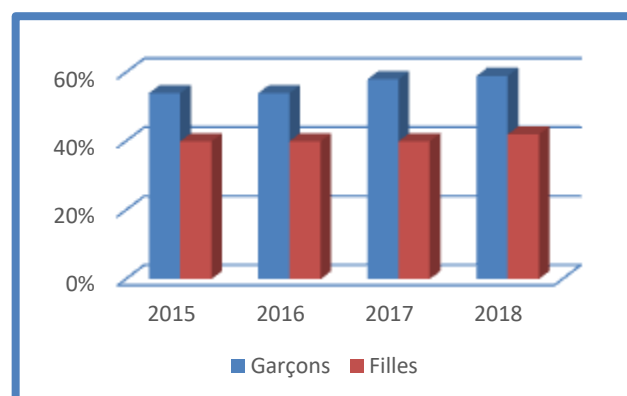
Source : Annuaire statistique-Mini. Education Déc. 2018

Le taux d'achèvement en fin de cycle du Fondamental I (TAF1) décrit la propension d'une cohorte de 100 élèves qui rentrent en première année du Fondamental 1 et qui termine leur cycle avec succès. Ce qui revient à dire que ceux qui terminent leur cycle au Fondamental 1 maîtrisent au moins les normes d'aptitude minimale telles que la lecture et les mathématiques.

Le tableau ci-dessus montre qu'entre 2016 et 2018, il y'a eu une légère évolution du TAF1 en fin de cycle.

Toutefois, on note des taux plus élevés chez les garçons (57% en moyenne) que chez les filles (40,6% en moyenne). Globalement, ces taux assez faibles s'expliquent par le contexte social peu favorable à la demande scolaire notamment le niveau élevé de pauvreté, de vulnérabilité et d'insécurité.

Graphique 5: Taux d'achèvement en fin de cycle du F1 entre 2015 et 2018 selon le sexe



Selon les estimations du Cluster Education, plus de 400 000 enfants seraient dans le besoin d'intervention d'éducation en situation d'urgence en 2016. C'est ainsi que, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures tendant à ramener les élèves dans le système formel et une reprise effective des cours dans les établissements scolaires notamment une Lettre Circulaire prise par le Ministre de l'Education Nationale en date du 12 octobre 2016 dans ce sens et à travers des campagnes de sensibilisation ayant pour mot d'ordre « j'ai le droit d'aller à l'école » à l'endroit des populations et des familles pour les inciter à ramener leurs enfants à l'école.

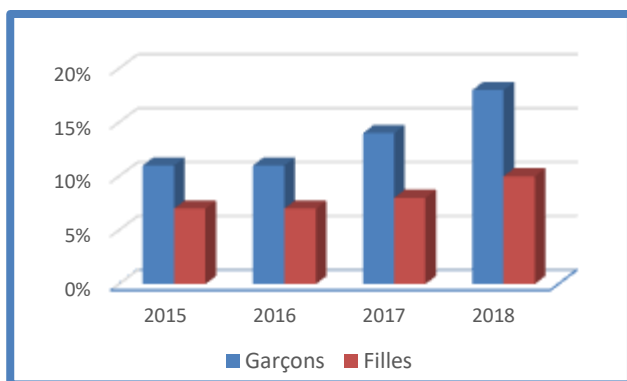
Le taux d'achèvement au niveau du Fondamental 2 (TAF2)

Tableau 10: Taux d'achèvement au niveau du Fondamental 2 et de l'Enseignement Technique Professionnel cycle court, par sexe

	2015	2016	2017	2018
Garçons	11%	11%	14%	18%
Filles	7%	7%	8%	10%
RCA	18%	18%	11%	14%

Source : Annuaire statistique-Mini. Education Déc. 2018

Graphique 6: Evolution du taux d'achèvement au F2 et à l'ETP cycle court, de 2015 à 2018, par sexe



Le taux d'achèvement des études au niveau du Fondamental 2 (F2) et de l'Enseignement Technique Professionnel (ETP) cycle court exprime la propension des élèves qui entrent en première année du F2 et ETP et qui terminent avec succès leur fin de cycle, ce qui suppose qu'ils maîtrisent les enseignements fondamentaux en matière de français, des mathématiques et des connaissances techniques et professionnelles.

Le tableau ci-dessus montre une tendance baissière du taux d'achèvement au niveau du Fondamental 2 (F2) et de l'Enseignement Technique Professionnel (ETP) cycle court entre 2016 (18%) et 2018 (14%) pour l'ensemble des élèves qui poursuivent leurs études au niveau du F2 et ETP cycle court. Toutefois, on note des écarts importants entre les Garçons (11%) et les Filles (7%) en 2016 et en 2018 (Garçons : 18% et Filles : 10%). Cette situation s'explique entre autres par la persistance des pesanteurs socio-culturelles qui estiment que la place des filles est plutôt au foyer qu'à l'école, par l'état de pauvreté des familles, par les violences basées sur le genre et les grossesses précoces non

désirées et par le climat d'insécurité qui prévaut dans le pays etc.

C'est pour ces raisons que le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement met un accent particulier sur la protection des filles, notamment l'amélioration de l'accès et de l'équité dans le système éducatif (effort particulier à l'attention des filles en zones rurales à travers la sensibilisation des parents, la fourniture des kits scolaires, la mise en place des cantines scolaires).

Cible 4 (C4) : D'ici 2030, augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

La politique du Gouvernement consiste à réhabiliter et à restaurer le système éducatif national et plus particulièrement l'enseignement technique et professionnel en vue de doter les jeunes et les adultes des compétences adéquates leur permettant d'obtenir un emploi décent.

Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire et non scolaire au cours des 12 mois précédents par sexe

Selon la loi N° 97.014 du 10 décembre 1997 portant orientation de l'Education en République Centrafricaine, le système éducatif est structuré en quatre ordres d'enseignement : le Préscolaire, le Fondamental 1 (F1), le Fondamental 2 (F2), l'Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel (SGTP), l'Enseignement Supérieur ainsi que l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle. L'Enseignement Supérieur est dispensé dans l'unique Université de Bangui et les instituts privés d'enseignement supérieur.

En raison de l'indisponibilité des données, depuis environ quatre ans, pouvant renseigner cet indicateur, faute d'une enquête portant sur le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) et ceci lié au manque de ressources financières, un indicateur national proxys se rapportant (i) au taux d'admission en première année au niveau du Fondamental 1 et (ii) aux taux d'admission en première année au niveau du Fondamental 2 et d'Enseignement Technique Professionnel (ETP) cycle court ont été retenus.

Taux Net d'Admission en première année au niveau du Fondamental 1 par sexe (TNA F1).

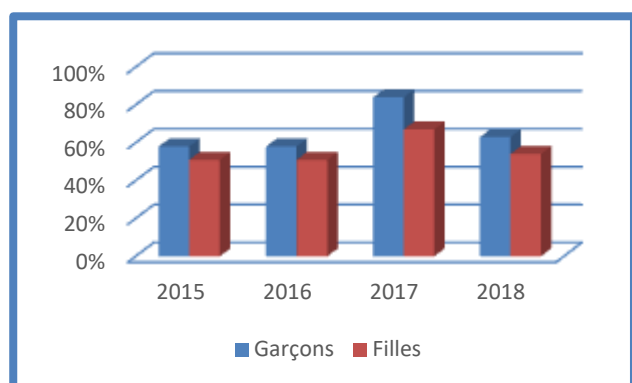
Tableau 11: Taux net d'admission en première année du Fondamental 1, par sexe

	2015	2016	2017	2018
Garçons	58%	58%	84%	63%
Filles	51%	51%	67%	54%
RCA	55%	55%	76%	60

Source : Annuaire statistique-Mini. Education Déc. 2018

Le taux net d'admission en première année au niveau du F1 par sexe indique la proportion des enfants Garçons et Filles ayant effectivement l'âge requis de 6 ans pour rentrer en première année du F1.

Graphique 7: Taux net d'admission en première année du F1 par sexe, de 2015 à 2018



Le TNA F1 pour l'ensemble des enfants ayant été admis en première année du F1 est passé de (55%) en 2016 à (60%) en 2018 avec un pic en 2017 (76%) qui s'explique par les effets de la campagne entreprise par le Gouvernement et ses partenaires au développement dont l'UNICEF pour inciter les familles à ramener leurs enfants à l'école.

En revanche, on note un écart important en 2016 entre les Garçons (58%) et les Filles (51%) et en 2018 entre les Garçons (63%) et les Filles (54%). Ceci s'explique en partie par le fait qu'un petit nombre de Filles ont accès en première année du F1 du aux pesanteurs socio-culturelles, au faible niveau d'instruction des parents surtout en milieu rural.



En perspective, le Gouvernement et les partenaires au développement notamment l'UNICEF, mettent un accent particulier sur la scolarisation des Filles en milieu rural à travers plusieurs programmes d'éducation tels que les Espaces Temporaires d'Apprentissage des Enfants (ETAPE) dans les sites des déplacés internes, les classes passerelles ; les cours accélérés, et les cours de rattrapage, suite aux conflits qui ont affecté le pays.

Taux brut d'admission en première année du Fondamental 2 (TBA F2) et de l'Enseignement Technique Professionnel (ETP) cycle court par sexe

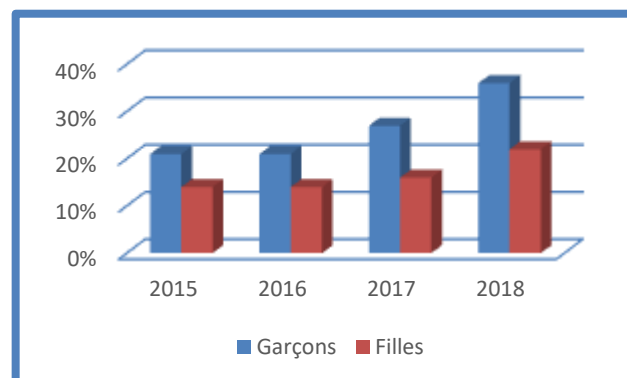
Tableau 12: Taux brut d'admission en première année du Fondamental 2 et de l'Enseignement Technique Professionnel cycle court, par sexe

	2015	2016	2017	2018
Garçons	21%	21%	27%	36%
Filles	14%	14%	16%	22%
RCA	18%	18%	22%	29%

Source : Annuaire statistique-Mini. Education Déc. 2018

Le TBA F2 et ETP cycle court indique la proportion des enfants (Garçons et Filles) ayant l'âge requis de 12 ans et plus et qui sont admis en première année du F2 et ETP cycle court.

Graphique 8: Taux brut d'admission au F1 et à l'ETP cycle court par sexe, de 2015 à 2018



Le TBA F2 et ETP cycle court, pour l'ensemble des enfants ayant été admis en première année du F2 et ETP cycle court est en progression sensible entre 2016 (18%) et 2018 (29%) à cause des campagnes de sensibilisation menées par le Ministère de l'Éducation Nationale et les partenaires de l'Éducation. Cette progression est également enregistrée tant au niveau des Garçons (21% en 2016, 27% en 2017 et 36% en 2018) que des Filles (14% en 2016, 16% en 2017 et 22% en 2018) en dépit des écarts importants qui subsistent entre les Garçons (21%) et les Filles (14%) en 2016 et en 2018, 36% chez les Garçons et 22% chez les Filles.

En perspective, le Gouvernement avec l'appui des partenaires de l'Education a pris un certain nombre de mesures pour :

- poursuivre la construction/réhabilitation des bâtiments scolaires ;
- installer des latrines et des points d'eau potable ;
- intensifier la poursuite des systèmes de formation initiale et continue des enseignants et le renforcement du suivi pédagogique opéré par le biais des recrutements des enseignants au niveau du Fondamental 1 et 2 ;
- poursuivre et intensifier de modules accès sur l'enseignement du VIH/SIDA au niveau des écoles de formation des enseignants de fondamental 1 et 2 et au niveau des élèves du fondamental 1 et 2 ;
- doter les établissements scolaires en kits et manuels scolaires dans les préfectures ;
- poursuivre le redéploiement des enseignants dans les zones sécurisées ;
- élaborer un document d'analyse sectorielle de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Alphabétisation ;
- poursuivre la publication des annuaires statistiques et ;
- mobiliser auprès du Groupe des partenaires de l'éducation un montant de 6,3 millions \$ US en 2019.

En somme, d'après le RCPCA, la politique du Gouvernement, pour les deux (2) prochaines années consistera à créer 87 écoles sur l'ensemble du territoire, à recruter 400 enseignants, à ouvrir 480 cantines scolaires et à doter 600 enfants de Kits scolaires.

Objectif 8: *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.*

Une croissance économique soutenue, partagée et durable est une condition nécessaire à la prospérité nationale. L'ODD 8 vise à fournir des possibilités pour un plein emploi productif et un travail décent pour tous, tout en éradiquant le travail forcé, la traite d'êtres humains et le travail des enfants.

C8.1 : *Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés.*

A travers le pilier 3 concernant le relèvement économique et la relance des secteurs productifs, le RCPCA prend en compte cette cible et porte ainsi ce troisième pilier comme condition endogène à une dynamique forte et soutenue à l'horizon 2021.

L'objectif est d'assurer la transformation de l'économie et à la positionner sur une trajectoire de croissance forte.

Taux de croissance annuelle du PIB par habitant

L'indicateur proposé pour cette cible est habituellement renseigné par l'ICASEES dans le cadre de suivi des politiques publiques.

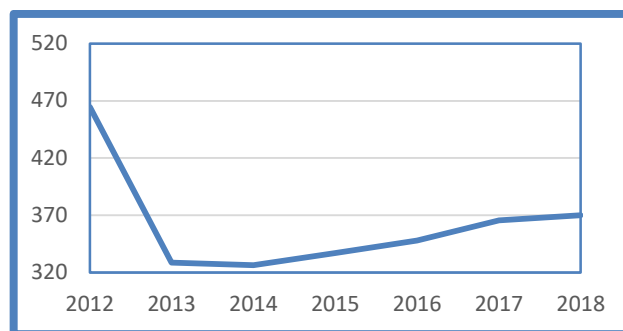
Tableau 13: Evolution du Taux de croissance du PIB par tête

	2015	2016	2017	2018
Pib/ tête (\$US)	337	348	358	367,5
Taux croissance	3,2%	3,3%	2,9%	2,4%

Source : Auteurs et ICASEES

En effet, après la chute du PIB par habitant suite aux pillages et destructions de 2013, le taux de croissance annuelle du PIB par habitant est passé de 3,2% en 2015 à 3,3% en 2016 puis à 2,9% en 2017 et 2,4% en 2018, reflétant ainsi, la mise en œuvre satisfaisante du programme économique triennal appuyé par la Facilité Elargie de Crédit conclu avec le FMI en 2016 et les actions initiées par le Gouvernement dans le cadre du RCPCA-CEM pour la relance de l'économie, à travers notamment la poursuite en 2017, de l'exécution des programmes d'investissement de l'État dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et des mines. Et ce, en dépit du contexte sécuritaire difficile à partir de 2017.

Graphique 9: Evolution des revenus par habitant



Par ailleurs, l'économie centrafricaine reste sur la tendance haussière, amorcée depuis 2014 avec un taux de croissance du PIB réel qui se maintient sur un rythme de 4% reflétant la consolidation de la reprise économique par le renforcement des secteurs productifs, excepté l'année 2018 où on note un taux de 3,8% dû à un léger fléchissement du secteur primaire (3,7%) et du secteur tertiaire (3,3%). En effet, en 2018, le taux de croissance du PIB réel de 3,8%, reflétant ainsi, la consolidation de la reprise

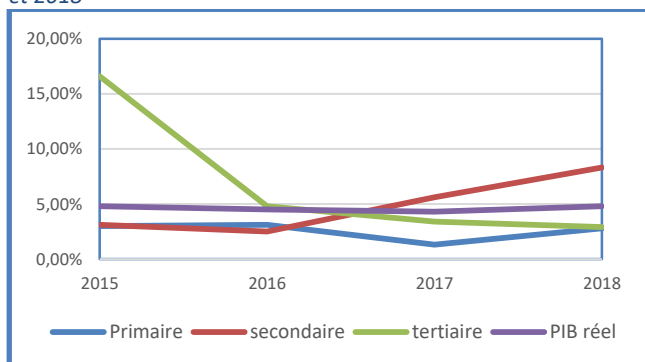
économique par le renforcement des secteurs productifs avec la mise en œuvre des projets de gouvernance dans le secteur des ressources naturelles (forêt et Mine); d'appui à la transformation de l'agriculture basée sur le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole et agrobusiness; et enfin le projet pôle de développement 1^{ère} phase. Globalement, cette croissance est portée par les secteurs secondaire (7,3%), tertiaire (2,9%) et, dans une moindre mesure, par le secteur primaire (2,8%).

Tableau 14: Evolution du taux de croissance du PIB par secteur

Secteur	2015	2016	2017	2018
Primaire	0,6%	5,0%	3,1%	3,7%
secondaire	12,3%	2,2%	1,6%	6,0%
Tertiaire	4,9%	3,9%	6,1%	3,3%
PIB	4,3%	4,8%	4,5%	3,8%

Source : ICASEES 2018.

Graphique 10: Evolution du taux de croissance réel entre 2015 et 2018



C8.3: Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Cette cible est en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques du RCPCA, visant les conditions-cadre pour le développement du secteur privé et l'emploi ainsi que la promotion de l'initiative privée comme vecteur de croissance. A ce titre, le Gouvernement poursuit les actions relatives à la promotion des PME, grâce à (i) l'amélioration de l'environnement des affaires; (ii) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes; et (iii) l'amélioration de l'accès aux services financiers et non financiers.

A cet égard, il est visé la promotion de la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi à

travers le développement des opportunités de formation professionnelle et continue ainsi que la diversification des filières de formation professionnelle et technique. Aussi, des mesures incitatives d'accompagnement sont-elles mises en place pour appuyer la création d'emploi et la migration du secteur informel vers le secteur formel.

8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Pour faire face à la problématique de l'emploi notamment des jeunes et des personnes vulnérables, le Gouvernement a adopté une politique nationale de l'emploi qui repose sur le renforcement de l'efficacité et de la transparence de marché du travail, ainsi que sur la promotion de l'auto-emploi, en milieu rural et urbain. L'Etat a également créé des instruments pour accompagner les jeunes tels que la Convention nationale Etat Employeurs privés, la mise en place de divers fonds de stage au niveau de l'ACFPE. Pour cette cible, deux indicateurs sont proposés.

Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap

Selon le Ministère de travail, le taux de chômage est mesuré par le taux de sous-emplois. Il est renseigné par le cadre de suivi des politiques mais non désagrégé selon le sexe, l'âge et le type de handicap. Ainsi, le taux de sous-emplois (chômage) est-il ressorti à 34,5% en moyenne sur les quatre dernières années. Il est légèrement plus accentué en milieu urbain (36%) qu'en milieu rural (30%) et touche davantage les femmes (42,1%) que les hommes (28,6%).

Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap

En République Centrafricaine, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) mensuel est de 32 500 FCFA soit 65 dollar US.

Concernant la rémunération horaire moyenne des salariés (hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap), il est important de relever que le salaire moyen horaire d'un employé dans l'administration publique est estimé à 567,16 FCFA. Il est plus élevé pour les hommes (602,63 FCFA/h) que pour les femmes (357,66 FCFA/h).

Selon la convention collective du commerce et de l'industrie, le salaire moyen horaire d'un manoeuvre est estimé à 150 FCFA sans distinction d'âge et de sexe. Et le salaire moyen horaire d'un ouvrier qualifié est estimé à 563 FCFA.

Dans le secteur agricole, le salaire horaire moyen d'un manoeuvre est estimé à 125 FCFA sans distinction d'âge et de sexe.

Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

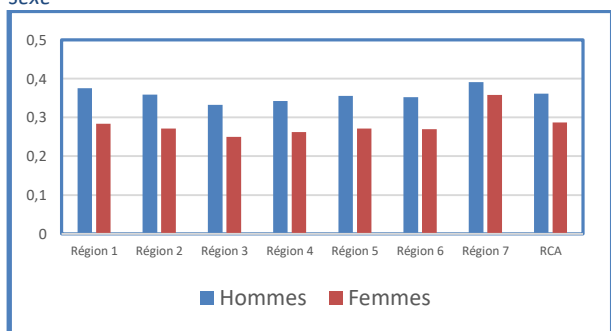
En RCA, toutes les politiques publiques qui ont été menées depuis l'indépendance n'ont pas permis de corriger les inégalités entre les sexes, les zones de résidences et les régions. Le Gouvernement demeure conscient de la plus grande vulnérabilité de la gente féminine au phénomène de la pauvreté, du fait de nombreuses disparités dont elle est victime. Ces disparités concernent l'accès aux services sociaux de base, aux crédits, aux facteurs de production, à la gestion de la cité, etc. Les statistiques de la pauvreté et du développement humain par région présentées dans les tableaux ci-après démontrent à suffisance les disparités.

Tableau 15 : Indicateur IDH par genre en RCA en 2016

Région	IDH			IDG
	Ensemble	Hommes	Femmes	
Région 1	0,360	0,375	0,284	0,758
Région 2	0,360	0,359	0,271	0,755
Région 3	0,317	0,332	0,250	0,753
Région 4	0,331	0,342	0,262	0,767
Région 5	0,347	0,355	0,271	0,763
Région 6	0,335	0,352	0,270	0,767
Région 7	0,396	0,391	0,358	0,916
Ensemble pays	0,353	0,361	0,287	0,796

Source : RNDH 2017

Graphique 11: Indicateur de l'IDH en 2016 selon la région et le sexe



A travers les politiques des pôles de développement économiques et les efforts d'intégration régionale (CEMAC, CEEAC et UA), la RCA dispose de tous les atouts pour mettre en œuvre les cibles de l'ODD 10 concernant la réduction des inégalités entre les

sexes et les régions. A cet effet, les autorités se sont engagées à renforcer et appliquer le dispositif légal, juridique et institutionnel en matière de participation des femmes. Trois (3) activités ont été réalisées à cet effet, à savoir : (i) le renforcement des capacités des femmes leaders, (ii) l'amélioration du cadre juridique, légal et institutionnel en matière de participation des femmes et (iii) l'implication des femmes dans la résolution des conflits en application de la résolution 1325.

Dans l'optique d'une recombinaison territoriale par la mise en place et l'opérationnalisation de la décentralisation, une loi sur les collectivités territoriales est en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale. Ce projet de loi prévoit une nouvelle configuration spatiale avec la mise en place de sept (07) régions administratives. Dans cette nouvelle dynamique, la nouvelle configuration spatiale sera clairement définie à travers une approche participative et inclusive. Des projets de texte aux fins d'une meilleure planification et de la correction des disparités territoriales seront élaborés et transmis aux autorités pour adoption.

La RCA a toujours été à l'initiative, chaque fois qu'il s'est agi de promouvoir la coopération régionale et sous régionale. D'abord, elle est membre de la CEEAC et de la CEMAC ainsi que des pays de grands lacs et du bassin du Congo, ces deux dernières étant des organisations spécialisées. La CEEAC a, à son actif au côté de l'UA, des progrès significatifs dans le domaine de la stabilisation de la situation sécuritaire et politique en RCA. La CEMAC s'est investie dans les domaines de la libre-circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, la convergence des performances et des politiques économiques des Etats-membres, la coordination des politiques sectorielles et l'harmonisation des législations notamment fiscales.

D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.

Tableau 16: Seuil de pauvreté de la RCA, par région (%)

Régions	2008	2016	2017	2018
Région 1	66,1	74,5	76,1	77,6

Région 2	48,5	65,2	66,6	67,9
Région 3	78,2	87,2	89,1	90,8
Région 4	70,6	78,8	80,5	82,0
Région 5	58,5	62,7	64,1	65,3
Région 6	63,3	78,1	79,8	81,3
Région 7	44,6	55,6	56,8	57,9
Total	62,0	73,0	74,6	76,0

Source : Auteurs, ICASEES

Comme pour la pauvreté, il existe de nombreuses façons de mesurer les inégalités. Les bases de données des indicateurs de développement dans le monde (WDI) présentent un large éventail d'indicateurs d'inégalité tels que l'indice de Gini et la part de la consommation ou du revenu par chaque quintile.

Selon l'analyse des données présentées dans le tableau ci-dessus, il y a une profonde inégalité en matière de revenu moyen des ménages centrafricains tant au niveau globale qu'au niveau de chaque région ou préfecture du pays. Au niveau de la région 7 l'incidence de pauvreté est en dessous de la moyenne nationale. Ce niveau de pauvreté s'explique d'une part par l'existence des infrastructures socioéconomiques de base et d'autre part par les opportunités d'emplois plus rémunérateurs. Tandis que dans la région 3 couvrant les préfectures de l'Ouham et l'Ouham-Péndé, le taux de pauvreté est largement au-dessus de la moyenne. Et ce, en raison de l'insuffisance et de la dégradation des infrastructures socioéconomiques de base, de non exploitation des potentialités économiques et de la faiblesse du capital humain.

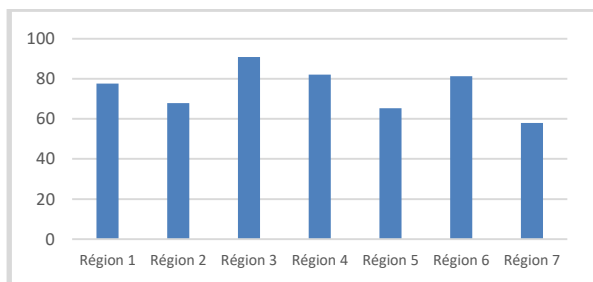
Entre 2016 et 2018, l'analyse de l'évolution tendancielle du revenu des ménages centrafricains par intervalle révèle qu'une plus grande proportion de ménages dispose d'un revenu très faible. Aussi, la proportion des ménages ayant des revenus entre 200 000 FCFA et 300 000 FCFA est-elle très faible. Ces tendances montrent qu'il y a effectivement un problème de répartition et de redistribution de richesses. Car, l'analyse des données collectées révèle que les 10% les plus riches dispose de 46,2% de la part des richesses tandis que les 10% les plus pauvres dispose de seulement 1,2% de richesse en 2018.

La pauvreté suit dans une certaine mesure une hiérarchie sociale. Les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture sont parmi les plus pauvres car, ces ménages représentent plus de 60% de la population et concentrent plus de 8 personnes pauvres sur 10.

Pour accroître le revenu moyen des ménages et lutter efficacement contre la pauvreté afin de réduire les inégalités en Centrafrique, plusieurs mesures ont été prises par les autorités entre 2008 et 2018. Ces mesures concernent entre autres l'élaboration et la mise en œuvre du DSRP 1 (2008-210), DSRP 2 (2011-2015), PURD (2013-2015) et du Plan de Relèvement et de la Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021).

Or, malgré ces mesures, l'amélioration des revenus des ménages centrafricains est loin d'atteindre l'objectif d'accroissement rapide des revenus de 40% de la population les plus pauvres qui demeure une préoccupation majeure. Car, l'objectif est de réduire la pauvreté et l'inégalité. Les autorités sont déterminées à orienter leurs actions vers les activités agricoles.

Graphique 12: Répartition des pauvres par région



En effet, il est important d'agir efficacement sur le milieu rural qui est défavorisé par rapport au milieu urbain. Ensuite, développer des politiques de création d'emplois dans les régions (1, 3, 4 et 6). Selon certaines études, l'éducation et l'accès aux infrastructures de base doivent encore plus que par le passé, faire partie des axes stratégiques prioritaires de développement économique et social.

D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Selon les Nations Unies, la RCA est l'un des pays avec les taux les plus élevés d'inégalité selon le genre, tant en termes d'éducation que d'opportunités économiques.

Les femmes sont désavantagées sur le marché du travail comparativement aux hommes. Le milieu rural connaît une plus forte participation à l'activité économique des femmes, mais le marché du travail y reste dominé par les activités agro-pastorales à faible valeur ajoutée. Le secteur agro-pastoral occupe près de 81% de la main d'œuvre féminine. Elles sont proportionnellement plus nombreuses à s'adonner aux activités commerciales. Leur participation dans la production économique est relativement faible et elles sont fortement concentrées dans le secteur informel, soit 10,0% contre 6,4% chez les hommes.

Selon les données collectées la proportion de femmes dans la fonction publique centrafricaine est passée de 17,5 % en 2015 à 18% en 2018. Cette légère progression des femmes dans la fonction

publique en 2018 s'explique d'une part, par l'augmentation de nombre de femmes dans les nouveaux recrutements et d'autre part, par le départ massif des hommes à la retraite.

La mise en œuvre de cette cible se fait à travers les deux DSRP, le PURD et le RCPCA. Tous ces programmes économiques et sociaux sont destinés à la réduction de divers types d'inégalités en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, d'inclusion financière et d'actions visant des catégories spécifiques comme les femmes, les personnes vivant avec des handicapés et le VIH/SIDA ainsi que celles victimes de catastrophes et d'autres non couvertes par des systèmes de protection sociale. A titre d'illustration, dans le domaine sanitaire, il est noté une disparité de prévalence du VIH dans chaque région du pays. En 2016, la prévalence du VIH chez les personnes de 15-49 ans est de 3,7% dont 4,3% chez les femmes et 3,0% chez les hommes. La prévalence du VIH chez les femmes enceintes est de 3,7% en 2016. Cette épidémie est répartie de façon très inégale à travers le territoire avec de grandes disparités régionales (entre 1,0% dans l'Ouham au Nord-Ouest et 11,9% dans le Haut Mbomou au Sud-Est. En effet, elle est plus élevée en milieu urbain (7,9%) qu'en milieu rural (2,9%). Les prévalences du VIH les plus élevées sont retrouvées respectivement dans les zones de Haut-Mbomou (11,9%), de Bangui et Nana-Mamberé (7,7%), Ombella-Mpoko (5,8%), Haute Koto (5,5%), Mambere-Kadei (5,0%)²¹. L'objectif est l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables à travers le renforcement de la lutte contre la vulnérabilité des ménages et des catégories sociales défavorisées et l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production. En effet, l'adoption de la loi sur la protection de la femme contre les violences en RCA (loi n° 06.032 du 15 décembre 2006, loi n° 06.005 du 20 juin 2006 dénommée BANGAYASSI) et celle sur la parité (Loi n° 16.004 du 24 novembre 2016) devraient permettre au Gouvernement d'améliorer les conditions socio-économiques des femmes.

²¹ Enquête de séro-surveillance sentinelle auprès des femmes enceintes vues en CPN, 2016
Enquête séro-comportementale au près des PS réalisée en 2013 dans 4 villes (Bangui, Bégoua ; Boali et Bimbo)
Données du programme du Centre National de Référence des IST et de la Thérapie anti rétrovirale (CNRISTAR) de 2013 qui donne une prévalence de 28,6%

Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

La RCA est l'un des pays les plus pauvres de la planète dont le processus de développement est jalonné par plusieurs contraintes géographiques, socio politiques, économiques, environnementales et surtout sécuritaires. A ces contraintes, s'ajoutent les questions de changements climatiques qui risquent de raréfier les ressources naturelles disponibles pour la jouissance des générations futures.

Le climat centrafricain est du type tropical avec deux principales saisons dans l'année : i) la saison sèche qui est soumise à l'Harmatan avec de vent chaud et sec qui élève les températures dans le pays ; ii) la saison des pluies est quant à elle marquée par la mousson, vent chaud et humide d'origine maritime qui arrose le territoire.

La pluviométrie annuelle moyenne est de 1.420 mm avec plus de jours de pluie au Sud (135 jours à Bangassou) qu'au Nord (70 jours à Birao), soit une différence de 65 jours par an. L'extrême Nord-est du pays est très sec avec une pluviométrie moyenne 800 mm/an. Les projections climatiques à horizon 2060 laissent entrevoir une augmentation de l'indice d'aridité sur les régions nord-ouest, et une réduction des périodes pluvieuses au Sud²². L'amplitude thermique des stations situées à l'extrême nord du pays s'établit autour de 13° C, celle du Sud descend jusqu'à 11,6° C (Bangassou), voire 10,1° C (Bangui).

Malgré son faible niveau industriel et son faible niveau d'émissions annuelles estimées à 116 285,49 ktéq-CO₂ en 2010, soit 26 tonnes éq-CO₂/personne (moins de 0.002% des émissions mondiales), la RCA connaît aussi les effets du changement climatique, avec un décalage des saisons entraînant des périodes plus fréquentes et longues de sécheresse, une baisse accrue du niveau des eaux dans les cours d'eau, la hausse des températures, des inondations et de l'érosion hydrique, une perte de biodiversité, des vents violents, etc.

Ce changement climatique résulte de la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles avec des systèmes de production rudimentaires (agriculture) et dévastateurs de l'écosystème (industrie de bois de grume, industrie minière). La combinaison de tous ces facteurs a fait reculer la forêt centrafricaine de 2% entre 2000 et 2010²³.

²² FIDA, Note de stratégie de pays 2018-2019, p. 11

²³ Doc du MEDD, Engagement de la RCA à mettre en œuvre la neutralité en matière de dégradation de terre, p.4

Les ressources en eau des eaux de surface sont estimées à 141 km³/an, tandis que celle des eaux souterraines renouvelables (non fossiles) sont évaluées à 56 Km³/an. Une diminution de la pluviométrie entrainera un accroissement des températures qui provoquera une plus grande évaporation des eaux de surface, une baisse du niveau des nappes phréatiques et la disparition de nombreux points d'eau naturel. Cette situation aura des incidences sur le système productif dans son ensemble, notamment l'agriculture qui dépend fortement des facteurs naturels (pluviométrie, hydrologie, pauvreté et fragilité des sols, etc.), la pêche qui dépend des eaux de surface dont la rareté entrainera la disparition de certaines aquatiques (poisson, etc.), l'industrie du bois et les mines d'or et de diamants, l'énergie de type hydroélectrique qui demeure très sensible au changement climatique, notamment aux sécheresses et aux étages.

Par ailleurs, la navigabilité sur le fleuve Oubangui est déjà impactée par la baisse de la pluviométrie, et donc du niveau des eaux. Cette navigabilité qui, jadis, se faisait pendant 9 mois dans l'année (de Mai à Février), n'est aujourd'hui possible que sur 6 mois dans l'année (de Juin à Décembre), soit une perte annuelle moyenne de plus de trois mois de navigabilité en 50 ans, ce qui est considérable. Ainsi, les changements climatiques ont des effets néfastes sur les secteurs productifs du pays et le niveau de vie des populations. Plusieurs secteurs prioritaires sont ainsi rendus vulnérables et entamés par :

- une baisse de la production agricole et halieutique occasionnant un renchérissement des prix sur les marchés domestiques ;
- des difficultés d'approvisionnement en eau potable ;
- les difficultés de fourniture d'électricité de façon régulière ;
- une recrudescence des maladies d'origine hydrique ;
- Etc.

Face à cette situation, et au risque de ne pas compromettre l'existence des générations futures, les autorités ont pris plusieurs mesures pour préserver l'environnement et les ressources naturelles. Ces mesures visent essentiellement à renforcer le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour renforcer la lutte contre les changements climatiques et l'atténuation de ses effets sur les secteurs productifs et le niveau de vie des populations.

Ainsi, sur le plan juridique, des accords multilatéraux sur l'environnement ont été signés et ratifiés par le pays, en particulier :

- l'accord de Paris, adopté le 12 Décembre 2015 et ratifiée en Mars 2017 ;
- le protocole de Kyoto, signé le 29 avril 1997 et ratifié le 1er Janvier 2008 ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, signée le 13 juin 1992 et ratifiée le en mars 1995 ;
- la Convention de lutte contre la désertification le 13 juin 1992.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre de ces différentes conventions, les autorités nationales ont pris des mesures de nature à renforcer le cadre juridique et institutionnel, notamment avec l'adoption des textes et la création d'un certain nombre de structures à savoir :

- la Coordination Nationale Climat, créée en Janvier 2017 ;
- le Fonds de Développement Forestier, créé en Avril 2017 ;
- l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières, créée en Mai 2012 ; la Coordination des activités REDD+, créée en novembre 2011 ;
- le Fonds National de l'Environnement, créé le 19 mai 2010 ;
- l'arrêté n° 022/MEFCP/Dircab du 03 juillet 2010, mettant en place un comité national chargé de définir une politique de reboisement à grande échelle ;
- le décret n° 18.221 portant création, organisation et fonctionnement de la coordination nationale de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en RCA ;
- le décret n° 18.222 portant création, organisation et fonctionnement de la coordination nationale de la biodiversité ; et
- le décret n° 84.047 du 14 février 1984, relatif à la célébration de la journée nationale de l'arbre.
- ;

En outre, de nombreuses ONG et associations communautaires sont impliquées dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation des ressources naturelles au niveau des différentes communautés. Ces efforts concourent à la vision du pays concernant les changements climatiques qui stipule : « D'ici à 2030, la RCA s'insère dans une dynamique de développement socioéconomique soutenu, équitable et durable car intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population ».

Il est important de noter que les principaux pays producteurs de gaz à effet de serre, et donc principaux responsables des changements climatiques dans le monde, sont les pays industrialisés. Les pays pauvres sont très vulnérables aux effets des changements climatiques en raison de leur plus grande dépendance des ressources naturelles. C'est dans le but de renforcer la résilience des pays pauvres aux changements climatiques que les pays développés, parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, ratifié en 1995) et son protocole de Kyoto (ratifié en 2008) ont décidé d'aider financièrement et techniquement les pays pauvres à travers le Fonds Mondial pour l'Environnement (FME). Chaque pays pauvre bénéficiaire de ce fonds devrait développer son Plan d'Action National aux fins d'Adaptation (PANA). La RCA, en tant que pays Partie Non Annexe I de la CCNUCC, n'a pas d'obligation d'atténuation. Néanmoins elle entend participer aux efforts de la communauté internationale. Elle a développé son PANA en 2008. La RCA est à sa troisième communication nationale dans le cadre de CCNUCC.

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 habitants.

Selon la Croix Rouge Centrafricaine, trois types de catastrophes ont été enregistrés dans le pays sur la période allant de 2015 à 2018. Il s'agit des vents violents, des inondations et des incendies.



De ces trois types de catastrophes enregistrés, les incendies ont causé plus de dégâts au sein de la population sur la période (61,23%) que les vents violents (19,53%) et les inondations (19,24%). Les incendies ont été particulièrement meurtriers en 2016 dans la mesure où le nombre de victimes a

atteint 365 personnes pour 100 000 habitants dont 11 décès. Il en est de même pour les vents violents avec 31 victimes pour 100 000 habitants en 2015 et 138 victimes pour 100 000 habitants en 2017. Les inondations ont été enregistrées dans les 6^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Bangui, la commune voisine de Bégoua, à l'Ouest du pays (Amadagaza) et Centre (Bambari) et Sud du pays (Kouango). Le nombre de victimes affectées par ces inondations est de plus en plus important dans la période, passant de 19 personnes pour 100 000 habitants en 2015 à 52 personnes pour 100 000 habitants en 2016 puis à 97 personnes pour 100 000 habitants en 2018²⁴. La tendance à la hausse de ces victimes laisse entrevoir des situations encore plus dramatiques dans l'avenir d'autant plus que la majeure partie de la population est encore dans le besoin d'un habitat décent et résilient aux chocs (vents violents et inondations), et que les différentes villes du pays, notamment celles exposées à ce type de catastrophes ne sont pas encore pourvues en infrastructures de drainage des eaux de pluie.

La situation est retracée dans le tableau suivant :

Tableau 17: Nombre de victimes dues aux catastrophes naturelles entre 2015 et 2018, pour 100 000 habitants

	2015	2016	2017	2018	Total
Vent violent	31	—	138	-	169
Inondation	19	52	-	97	168
Incendie	—	365	-	167	532
Total victimes	50	417	138	264	869
-Dont décès	2	12	4	8	26

Source : Croix rouge centrafricaine et Auteurs

Indicateur 13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

La RCA a adopté un plan stratégique pour la préservation de la diversité biologique pour la période 2011-2020.

Indicateur 13.1.3 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale.

La RCA n'a pas encore adopté cette stratégie locale et compte l'adopter après l'opérationnalisation de la loi sur le code de collectivité territoriale en cours d'adoption à l'assemblée nationale.

²⁴ Croix Rouge Centrafricaine, Rapport sur les catastrophes naturelles, 2018

Cible 13.a : Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

Indicateur 13.a.1 : Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars

Selon les estimations faites dans le cadre de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en vue de bénéficier du Fonds Mondial pour l'environnement (FME) prévue par la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, les besoins de financement de la RCA s'élèvent à 3,802 milliards \$ US sur la période d'engagement soit 2,248 milliards \$ US pour la mise en œuvres des mesures d'atténuation et 1,554 milliards \$ US pour le développement de résilience aux changements climatiques. Ainsi, les besoins du pays en matière d'adaptation aux changements climatiques sont estimés à environ 34 500 000 \$ US en moyenne par an jusqu'en 2030 et 57 500 000 \$ US en moyenne par an jusqu'en 2050. La contribution du pays en guise de contrepartie nationale étant fixée à 10% du montant total de ces besoins de financement. Ces financements sont et seront sous forme de projets dans le cadre à la fois des mesures d'atténuation et du développement de résilience aux changements climatiques.

Le tableau suivant retrace la situation des besoins de financement et de la contrepartie du pays.

Tableau 18: Situation des besoins de financements et de la contrepartie du pays au titre de l'engagement

Montant en millier \$ US					
	2015	2016	2017	2018	Total
Besoins en financement	34 500	34 500	34 500	34 500	138 000
Contribution du pays	3 450	3 450	3 450	3 450	13 800

Source : Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN), 2015

Ces niveaux de contributions devraient permettre à la RCA de réduire de 5% les émissions du pays par rapport au niveau de référence BAU (soit 5 498,3 kt

éq-CO2 d'évités) à l'horizon 2030 et de 25% (soit 33 076,1 kt éq-CO2) à l'horizon 2050, dans le cadre d'une mise en œuvre conditionnelle.

Indicateur 13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités

La RCA fait partie des pays les moins avancés qui reçoivent des appuis spécialisés dans le cadre de la planification et de gestion face aux changements climatiques, intégrant les femmes, les jeunes, les populations locales et la société civile.

Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

La République Centrafricaine (RCA) vient de traverser l'une des crises les plus graves de son histoire, dont les coûts humains et économiques directs et indirects sont considérables. La relative accalmie sécuritaire qui a permis l'organisation réussie des élections présidentielles et législatives, l'amorce du processus de réconciliation nationale grâce notamment à l'appui multiforme de la communauté internationale, ont suscité un regain de confiance de la population. Cette confiance s'est accompagnée d'attentes énormes en matière de sécurité, de réconciliation nationale et de développement, auxquelles il s'agira de répondre rapidement afin d'éviter des regains de tension.

Afin d'envoyer un signal fort, la RCA doit prendre un paquet de mesures pour améliorer rapidement les conditions de vie des populations. Il s'agit entre autres, de l'instauration de la sécurité, de la consolidation de la paix, du renforcement de la justice et de l'extension de l'autorité de l'Etat. L'adoption et la mise en œuvre de l'ODD16 devraient contribuer au renforcement de l'Etat de droit, prospère et durable.

Cible 2 (C2) : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
En République Centrafricaine, les enfants sont victimes de plusieurs formes de violences allant de la maltraitance à la pire exploitation dans les

travaux domestiques, champêtres et commerciaux ainsi que les chantiers miniers. C'est une pratique courante en zone rurale. Dans le contexte de crise militaro-politique, le phénomène des enfants soldats a pris de l'ampleur. Selon les rapports des Nations Unies, le nombre d'enfants soldats est estimé à plus 10 000 en 2014.

Face à cette situation difficile, la volonté politique du Gouvernement en faveur de la protection de l'enfant s'est traduite dans les faits par l'adoption d'un certain nombre de textes et de mesures notamment :

- 1- la création de l'UMIRR par le Décret N°15.007 du 08 janvier 2015 ;
- 2- la création d'un centre d'écoute et d'orientation en 2015.
- 3- la création des brigades des mineurs en 2011 ;
- 4- la création du comité national de lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la petite fille et des violences à leur égard en 2001;
- 5- la création des tribunaux pour enfants en 1996 ;
- 6- L'adoption du code de la famille dans lequel les droits des enfants sont reconnus en 1997 ;
- 7- la création du parlement des enfants en 1998 ;
- 8- la création de la commission nationale de suivi de la convention des Nations Unies aux droits de l'enfant en 1993.

16.5- la proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux.

Selon les données de la fondation voix du cœur, depuis 2015, la situation n'a pas évolué car, la fondation avait recensé 5 000 enfants de la rue dont 530 filles. Et en 2018 ce chiffre est resté quasiment le même. Les témoignages recueillis auprès de ces enfants montrent que 2 859 enfants dont 356 filles ont fui les domiciles parentaux en raison des châtements corporels, du harcèlement et des agressions psychologiques. Ce qui représente une proportion de 0,2% de l'effectif total des enfants de 1 à 17 ans.

16.6- le nombre de victimes de la traite d'être humain pour 100 000 habitants (par sexe, âge et formes d'exploitation).

La traite des êtres humains existe en RCA dans les formes internes et transfrontalières. Cependant, celle de l'intérieur des frontières est prédominante. Elle concerne les enfants, les jeunes filles et garçons et dans une moindre mesure les femmes. Ceux-ci sont déportés vers les grandes villes notamment Bangui pour être exploités. Certains sont aussi transportés à l'extérieur de la RCA en direction des pays frontaliers comme le Cameroun, le Tchad, le Congo, la RDC, le Soudan et le Soudan du Sud pour les travaux domestiques, les activités commerciales, les travaux forcés dans les champs, dans les mines (diamant et or) et l'exploitation sexuelle.

Tableau 19: Le nombre de personnes victimes de traite

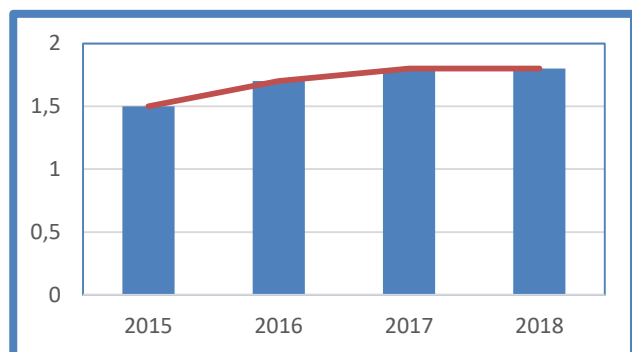
âge	2015	2016	2017	2018
1-17	139	125	83	78
18- 24	132	122	61	57
> 24 ans	58	47	109	102
Total	329	294	253	237

Source : Etude sur les racines de la traite, OIM en 2019

A la lumière des données de ce tableau, le nombre de personnes victimes de traite est passé de 7 pour 100 000 habitants en 2015 à 4 pour 100 000 habitants en 2018, soit une baisse de 43%.

16.7- la proportion des jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.

Graphique 13: Evolution de la proportion des victimes des violences sexuelles



Source : Auteurs et GBIVMS

Selon les données estimées à partir de GBIVMS, la proportion des jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans est passée de 1,5% en 2015 à 1,7% en 2016 puis à 1,8% entre 2017 et 2018. Cette tendance haussière s'explique entre autres par la dégradation de la situation sécuritaire et ce, malgré les efforts de sensibilisations déployés par les différentes organisations.

Dans les rapports de sondages sur la perception de la paix, justice et sécurité, réalisés par HHI avec les appuis du PNUD et de la MINUSCA, l'incidence des violences sexuelles est de moins de 5% dans la majorité des préfectures sauf trois, généralement considérées à haut risque de violence. Il s'agit de l'Ouham (6%), la Kemo (9%), et le Bamingui-Bangoran (11%). Le pourcentage de répondants disant avoir été témoins d'agressions sexuelles est le plus important dans la Sangha-Mbaéré (23%) et le moins important dans la Vakaga (5%). Les pourcentages des répondants disant connaître une victime d'agressions à caractère sexuel sont les plus élevés dans l'Ouham (47%) et la Bamingui-Bangoran (41%) mais les plus faibles dans l'Ouham Pende (9%) et la Vakaga (10%). Ces résultats peuvent refléter à la fois une incidence moindre des agressions à caractère sexuel et un niveau de sensibilisation différent afin que la population puisse reconnaître de telles agressions.

Cible 3 (C3) : Promouvoir l'Etat de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

Le système judiciaire centrafricain s'est effondré à partir de 2013 et n'a jamais été totalement rétabli dans plusieurs régions du pays en partie à cause de l'insécurité, de la corruption et du manque de moyen. Des institutions fondamentales comme la justice (Tribunal de Grande Instance, la Gendarmerie, la police et l'administration pénitentiaire) ne fonctionnent pas dans la majeure partie du pays. Ce qui explique amplement l'absence d'enquête et de poursuite efficace sur les crimes qui ont été récemment et qui continuent d'être commis.

L'impunité persistante et généralisée commence à partir du moment où on ne peut pas juger ceux qui ont commis des crimes connus et aussi d'autres facteurs tels que la crainte des responsables des groupes armés, la faible protection des lieux de détention, l'absence du personnel judiciaire dans certaines régions. Selon les sondages de perception de la paix, justice et sécurité, réalisés en 2018 par HHI avec les appuis du PNUD et de la MINUSCA, 50% des populations ont confiance dans la justice formelle, 73% dans la police et 79% ont confiance dans la gendarmerie tandis que 57% des personnes interrogées estiment nécessaires de juger les responsables des crimes et lutter contre l'impunité pour parvenir à la paix et à la réconciliation en RCA.

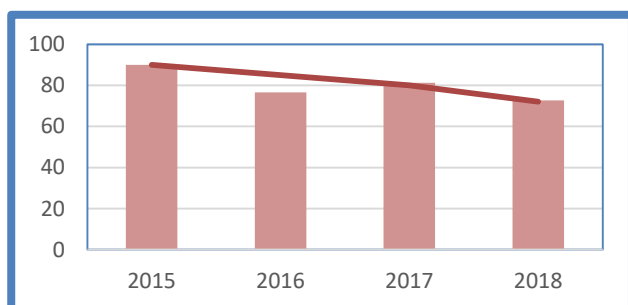
16.8- la proportion de victimes de violences ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement de différends officiellement reconnus au cours des 12 mois précédents.

Selon le rapport annuel de mise en œuvre du cadre d'engagement mutuel du RCPCA, en 2017, 79 plaintes contre les violences sexuelles ont été enregistrées au niveau de l'UMIRR dont 56 cas de violence transmis au parquet et 32 personnes arrêtées. Il ressort des registres exploités auprès des tribunaux, que le nombre de plaintes est revenu à 73 en 2018, soit une légère baisse de 7,6%. Cependant, le nombre de plaintes contre les violences sexuelles est passé de 57 en 2015 à 73 en 2018, soit une hausse de 28%. Cette progression s'explique par l'intensification des campagnes de sensibilisation effectuées par les différentes Organisations à travers tout le pays. Toutefois, ces chiffres sont extrêmement faibles au regard de l'ampleur des violences commises en RCA. Selon le rapport de sondage sur la paix, la justice et la sécurité ; les populations centrafricaines n'ont pas la culture de plainte auprès des autorités compétentes car, la plupart d'entre eux portent plainte seulement auprès des chefs de quartier (32%). Les principales raisons qui empêchent les victimes des violences sexuelles de porter plainte auprès des autorités compétentes sont entre autres (i) la méconnaissance et l'éloignement des lieux d'enregistrement des plaintes, (ii) la peur des représailles, (iii) les stigmatisations et le traumatisme (iv) le manque des moyens, (v) la lenteur judiciaire.

Le renforcement des campagnes de sensibilisation et des instruments juridiques permettra aux victimes de faire recours à la justice. Ce qui pourrait contribuer à la baisse des violences à l'horizon 2030.

16.9- la proportion de population carcérale en instance de jugement.

Graphique 14: Evolution de la proportion de population carcérale en instance de jugement



Source : Auteurs à partir des données du Ministère de la justice

A la fin du mois de décembre 2015, pour 9 établissements pénitentiaires, l'Unité des affaires pénitentiaires a enregistré un effectif total de 1256 détenus dont 1220 majeurs et 36 mineurs. La population carcérale en instance de jugement est de 1122 personnes dont 87 femmes. Elle représente 90,0%.

A la fin du mois de décembre 2018, pour un effectif total de 1534 détenus dont 1494 majeurs et 40 mineurs, la population carcérale en instance de jugement est de 1114 personnes dont 1071 hommes et 43 femmes. Elle représente 72,6%.

Selon les données présentées, il y a un progrès en matière de jugement des détenus, car le taux de jugement est passé de 10% en 2015 à 27,4% en 2018. Cette forte progression de taux de jugement s'explique par le redéploiement des magistrats dans les villes des provinces afin de tenir les audiences foraines mais aussi par la reprise des audiences de la cour criminelle. Toutefois, cet effort n'est pas suffisant pour satisfaire les populations à travers l'amélioration de la performance de la justice.



Face à l'ampleur des exactions commises, la lutte contre l'impunité constitue un levier de stabilisation et du développement économique et social. Le redéploiement des magistrats dans les différentes régions par les nouvelles autorités avec l'appui des Nations Unies, a relancé les audiences foraines et étendu la portée du système judiciaire sur l'ensemble du territoire. Le système pénitentiaire est en voie d'être démilitarisé. La reprise des assises des Cours Criminelles (Bangui et Bouar.) et le lancement des activités de la Cour Pénale Spéciale (CPS) sont déterminants dans la stabilisation définitive du pays. Le volontariat a joué un rôle important dans ce processus. Car, les volontaires des Nations Unies sont essentiellement engagés sur le terrain dans des actions de sensibilisation. Ces actions doivent s'accompagner par l'indépendance, l'opérationnalisation de la Commission Nationale

des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation Nationale aux échelons local, régional et national ainsi que la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation. Le secteur judiciaire devra faire l'objet d'une réforme approfondie pour une justice indépendante et impartiale. Compte tenu de défis énormes à relever, il faudrait une aide conséquente, durable et multidimensionnelle permettant à l'appareil judiciaire de reprendre efficacement ses fonctions.

Par ailleurs, la forte morbidité dans les établissements pénitentiaires est une préoccupation qui a conduit le Gouvernement à adopter en Janvier 2019 un Document de Politique Nationale de Santé dans les établissements pénitentiaires qui garantit l'accès aux services de prévention et de traitement, y compris en matière de VIH.

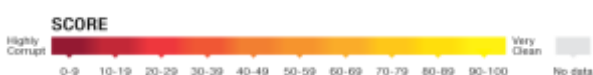
16.13- la proportion des personnes ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours de 12 mois précédents.

Cible 5 (C5) : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

L'objectif de cette cible vise à réduire sensiblement à l'horizon 2030 la corruption et autres pratiques des pots-de-vin sous toutes leurs formes en RCA. Compte tenu de l'ampleur de la corruption dans tous les secteurs d'activités du pays, le Gouvernement en a fait une priorité nationale en créant un Comité de lutte contre la corruption, logé à la Primature. Ce Comité a élaboré une stratégie nationale de lutte contre la corruption, mais les résultats sur ce fléau demeurent faibles.

Pour des raisons pratiques dues à l'indisponibilité des données nécessaires pour renseigner cet indicateur, un indicateur proxy synthétique a été utilisé grâce aux données sur l'indice de perception de la corruption (CPI) publiées chaque année par Transparency International. Ces CPI sont annuellement présentés sur une échelle de 0 à 100 avec 0 considéré comme très corrompu et 100 comme très propre (non corrompu). Pour l'année 2018, les résultats ont montré que plus des deux tiers des pays ont un score inférieur à 50 avec une moyenne de 43.

Graphique 15: Echelle de mesure de la corruption



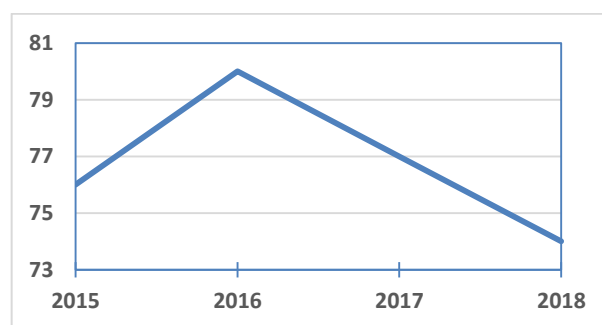
Dans le cadre de la lutte contre la corruption, la RCA a adopté une série de lois à savoir : i) la loi n°06.010 du 3 juillet 2006, portant ratification de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ; ii) la loi n° 06.011 du 3 juillet 2006, portant ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption et iii) la loi n° 17.023, du 21 décembre 2017, portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

Tableau 20: Indice de perception de la corruption

Année	2015	2016	2017	2018
Indice RCA	24	20	23	26
Rang	145	159	156	149

Source : Transparency International, 2018.

Graphique 16: Tendence observée de la corruption entre 2015 et 2018



Les efforts déployés par la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance et la Cour des Comptes pour auditer certaines institutions de la République dont les responsables sont soupçonnés de malversations financières et de corruption sont de nature à contribuer à l'amélioration de la situation. La poursuite et le renforcement de ces audits devront permettre de maintenir la tendance baissière de ce fléau. Toutefois, ces efforts devraient être élargis dans tous les secteurs d'activité en vue de redonner confiance aux investisseurs gage de relèvement du pays.

En dépit de ces efforts, la RCA fait partie des pays corrompus. Le score CPI du pays est passé de 24 en 2015 à 20 en 2016 puis à 23 en 2017 avant d'atteindre 26 en 2018. Ce score est nettement en deçà de la moyenne (43) de l'Afrique subsaharienne. Ce qui place le pays au 149^{ème} rang sur 180 pays dans le monde, et au 33^{ème} rang sur 49 pays en Afrique. Toutefois, sur la période considérée, le score CPI de la RCA est en légère

amélioration excepté pour l'année 2016, où le niveau de corruption a été renforcé dans le pays. L'amélioration constatée entre 2017 et 2018 est due aux différentes mesures prises par les différentes autorités en faveur du renforcement de la lutte contre ce fléau. Ces mesures sont entre autres, i) la mise sous séquestre des comptes de tous les anciens dignitaires des régimes déchus, ii) le plafonnement des retraits dans les banques commerciales iii) l'obligation de justifier les transferts de fonds de plus de 5 millions de FCFA et iv) la mise en place de la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance.

16.14- la proportion des entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours de 12 mois précédents.

Cet indicateur nécessite une enquête particulière auprès des entreprises. Toutefois, l'indice de perception de la corruption s'applique aussi sur les entreprises du secteur privé.

Cible7 (C7): Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

La question relative au dynamisme, à l'ouverture, à la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisant la prise de décisions constitue une préoccupation majeure dans chaque nation au monde en général et en République Centrafricaine en particulier. Car, les expériences ont montré que les sociétés fondées sur l'égalité du genre sont plus stables et plus résilientes. Cela doit être assimilé et perçu dans le contexte centrafricain.

La population centrafricaine en 2018, est estimée à 5 189 461 habitants dont les femmes représentent plus de la moitié, soit 2 645 521. A ce titre, il est important de promouvoir l'égalité du genre.

Pour mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte de cette cible à l'horizon 2030, deux (2) indicateurs ont été déclinés au niveau global, à savoir : (i) Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveau local et national), par rapport à la répartition nationale ; (ii) Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population. En raison d'indisponibilité de données capables de renseigner le deuxième indicateur, l'analyse des progrès de cette cible se porte essentiellement sur le premier indicateur.

16.16- la répartition des postes (par sexe, âge, type d'handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (Assemblée nationale, services publics et organes judiciaires au niveau national et régional) par rapport au niveau national.

Selon les données collectées la proportion de femmes dans la fonction publique centrafricaine est passée de 17,5 % en 2015 à 18% en 2018. Cette légère progression des femmes dans la fonction publique en 2018 s'explique d'une part, par l'augmentation de nombre de femmes dans les nouveaux recrutements et d'autre part, par le départ massif des hommes à la retraite.

Cependant, les femmes de manière générale restent peu représentées à tous les niveaux quand bien même que quelques femmes occupent des postes de responsabilités importants tels que la Présidence de la Cour constitutionnelle, la Présidence de la commission électorale et la Vice-présidence de la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance.

Le diagnostic du profil genre d'après le tableau et le graphique ci-dessous montre à suffisance que les femmes restent marginalisées en République Centrafricaine en dépit des efforts engagés par les autorités et les partenaires au développement. A titre d'exemple, les femmes ne représentent que 14% à l'Assemblée Nationale et 8,6% dans le gouvernement en 2018.

La faible représentativité des femmes est aussi observée au niveau des partis politiques, des magistrats, des avocats. Car, elles représentent respectivement 6,4%, 8,9% et 9,6% depuis 2015.

Par contre la plus forte représentativité des femmes est enregistrée au niveau des institutions de la République comme la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance, la Cour constitutionnelle, le Haut Conseil de Communication, et l'Autorité Nationale des Elections. Car, leur proportion est respectivement de 32%, 44,4%, 44,4% et 28,6%. Dans les administrations territoriales, les postes de préfets et sous-préfets occupés par les femmes sont respectivement de 12,5% et 6,6%. Cette situation est stagnante depuis 2015.

La faible participation des femmes dans les fonctions politiques et nominatives en RCA s'explique par le mode de désignation des élus au niveau des instances politiques et administratives. A cela s'ajoute le niveau d'éducation et d'engagement des femmes, etc.



Depuis 2015, des mesures ont été prises par le Gouvernement avec l'appui des partenaires pour promouvoir l'égalité de genre. Ces différentes mesures ont conduit à l'adoption d'une loi sur la parité de genre en République Centrafricaine par l'Assemblée Nationale en 2016. C'est un acte de portée historique en matière de promotion d'égalité de sexes, facteur de consolidation de la paix. Cette loi stipule que des femmes devraient représenter au minimum 35% de la population active. Cette loi a conduit certains partenaires de la RCA, à orienter des programmes, des projets dans le domaine de la promotion, de la participation et de l'autonomisation de la femme. Toutefois, le décret d'application de la loi sur l'égalité des sexes n'est pas encore pris.

La tendance montre que les défis sont énormes pour la RCA d'atteindre les objectifs en matière de genre d'ici à 2030. Ainsi, le pays doit faire face à trois grands défis majeurs dans l'atteinte de l'ODD16. Tout d'abord, i) l'égalité des sexes n'est pas encore pleinement ancrée dans la société centrafricaine, ii) la question de la promotion de la participation politique et iii) le leadership des femmes dans la sphère politique et décisionnelle demeure une préoccupation majeure. Ensuite, l'autonomisation des femmes et la réduction des violences. Et enfin, le taux d'analphabétisme des femmes reste aussi très élevé (58%).

En perspective, pour l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030 sur la question d'égalité de sexes en République Centrafricaine, il est important et nécessaire de :

- engager une vaste campagne de sensibilisation à l'égard de tous les acteurs ;
- contribuer à l'amélioration de l'accès et de la participation des femmes aux sphères décisionnelles de la vie politique et publique afin de leur permettre de se faire entendre et de participer aux processus de relèvement et de consolidation de la paix en RCA ;

- renforcer les capacités des femmes, par leurs formations et la scolarisation des jeunes filles ;
- réduire les violences à l'égard des femmes et favoriser l'autonomisation des femmes.

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs du développement durable

Les autorités de la RCA bénéficient de l'accompagnement des Partenaires techniques et financiers pour la mise en application des engagements internationaux relatifs au new deal et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. A cet égard, des cadres de dialogue et d'échange ont été instaurés afin d'améliorer la coopération, en mettant l'accent sur l'efficacité de la politique économique et sociale.

C17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

La RCA a fait de la bonne gestion des finances publiques, l'une des réformes fondamentales de la mise en œuvre du RCPCA. En application des directives de la CEMAC, la RCA s'attèle à la modernisation de son administration fiscale, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers.

Des sessions de formation sur le contrôle des TVA, des comptabilités sous le plan OHADA et sur le contrôle fiscal par l'approche des résultats ont été organisées. Des recrutements du personnel ont été effectués pour renforcer le système de recouvrements. A noter que l'option finalement retenue est d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures par le redéploiement des administrations financières à l'intérieur du pays dans le cadre de l'application de l'APRR et aussi par le renforcement des services de contrôle et le suivi mensuel du recouvrement des impôts, de la TVA et des droits de douanes.

Malgré l'appui des partenaires techniques et financiers, la plateforme d'interface entre la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) et la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) n'est pas encore opérationnelle. Il s'agira de poursuivre l'initiative pour faire en sorte que les régies puissent partager les mêmes informations avec l'appui des partenaires

pour lutter efficacement contre la fraude et les minorations des recettes.

Tableau 21 : Evolution des ressources budgétaires par catégorie

	2015	2016	2017	2018
Res Budgétaires	134,1	162,4	154,1	210,6
Res Intérieures	66,5	83,9	93,5	112,4
Res Fiscales	60,9	76	84,6	102,2
Commerce Inter	15,3	19,9	29,4	29
Res Non fiscales	5,6	7,9	8,9	10,2
Res Extérieures	67,6	78,5	60,6	98,2
Appuis Budgétaires	31	33	21,2	37,6
Appuis projets	36,6	45,5	39,4	60,6

Source Auteur, Unité : en milliard de f cfa.

En effet, les ressources budgétaires totales se sont inscrites en hausse depuis plus de 3 ans. Elles sont passées de 134,1 milliards en 2015 à 162,4 milliards FCFA en 2016 puis à 154,1 milliards FCFA en 2017 avant d'atteindre 210,6 milliards en 2018 en raison de la hausse des ressources fiscales. Ce relèvement progressif des ressources budgétaires, est lié d'une part à la hausse des ressources intérieures et d'autre part à l'accroissement des ressources extérieures lié à la mise en œuvre du RCPA. Et ce, grâce à la mise en œuvre satisfaisante du programme triennal appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu en 2016 avec le Fond Monétaire International (FMI). Les ressources intérieures sont constituées principalement des ressources fiscales qui sont en hausse. Ainsi, les ressources publiques en proportion du PIB sont passées de 7,9% en 2015 à 8,4% en 2016 puis 8,6% en 2017 et 8,9% en 2018.

C17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Par rapport à la crise que connaît le pays, les transferts des migrants centrafricains contribuent incontestablement au soutien des populations affectées. La RCA a reçu des sommes non négligeables des travailleurs migrants ces 4 dernières années.

Tableau 22 : Evolution des transferts financiers des migrants

	2015	2016	2017	2018
Entrants	707	1 486	2 329	2 445
Sortants	11 800	35 218	33 662	36 355
Solde	-11 093	-33 732	-31 333	-33 910

Source BEAC et unité en million de f cfa.

Ainsi, pour mieux prendre en charge leurs préoccupations, au regard de l'importance de leur contribution au développement économique et social, la diaspora est représentée au Gouvernement

et à l'Assemblée Nationale.

La RCA est l'un des pays africains qui malgré l'abondance de ses ressources naturelles, n'arrive pas à attirer les investissements directs étrangers. Selon une étude réalisée par le PNUD en 2004, le stock d'IDE de la RCA ne représente qu'à peine 0,07% de l'ensemble des pays africains. Ce qui explique la faiblesse du niveau d'investissement privé et un relèvement difficile de la croissance économique, provoquant ainsi, une aggravation de la pauvreté. L'évolution des IDE en RCA présenté dans le tableau ci-dessous fait apparaître que le pays a enregistré un flux des IDE, passant de 200 millions de F CFA en 2015 à 4,4 milliards de F CFA en 2016 puis à 4 milliards de F CFA en 2017. Depuis, le début de la crise militaro-politique en décembre 2012, les investissements directs étrangers se sont arrêtés et reprennent difficilement en raison de la persistance de l'insécurité, de la suspension du pays au processus de Kimberley et de l'absence d'autorité de l'Etat. Cette hausse timide et difficile est liée notamment, aux investissements réalisés dans les secteurs forestier (bois), minier (diamants), et de la téléphonie mobile.

Tableau 23 : Evolution des investissements directs étrangers en RCA entre 2015 et 2017

	Flux d'IDE (Milliard de F CFA)
2015	0,2
2016	4,4
2017	4,0

Source : BEAC

A cela, il faut ajouter l'insécurité permanente généralisée, le mauvais état du réseau routier et le coût élevé de l'électricité. En dépit de la mise en place du guichet unique pour la formalité des entreprises, de l'adoption du nouveau code de commerce, la RCA demeure aux yeux de bon nombre d'investisseurs, un pays à haut risque. En outre, elle représente un tout petit marché qui n'est pas compétitif (Figure 17) avec seulement 5 millions d'habitants dont le revenu par tête est d'environ 250 USD par an. La main d'œuvre rigide est non qualifiée et le coût de transport est très élevé en raison non seulement de son éloignement du port de Douala (1500 km) mais aussi du poids des impôts sur l'activité de transport.

C17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le

problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

La RCA après avoir bénéficié de l'initiative PPTE, a adopté en 2012 un cadre de gestion prudente de sa dette extérieure, conformément à sa politique de viabilité à long terme. Le stock de la dette publique totale est estimé à 627,3 milliards dont 301 milliards de dette intérieure en 2018. L'encours de la dette publique par rapport au PIB est ressorti à 59,1% en 2018 contre 44,2% en 2017. Ce résultat reste en dessous du plafond communautaire (70% du PIB). Le service de la dette publique totale s'établit à 8,2 milliards FCFA en 2018 contre 5,8 milliards FCFA en 2017, soit une progression de 41,4%. Le service de la dette en proportion des exportations de biens et services s'établit à 9,2% en 2018 contre 7,1% en 2017.

Technologie

C17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Au niveau national, la RCA tient compte de l'économie numérique qui est prise en charge par les objectifs stratégiques suivants i) assurer un accès ouvert et abordable aux réseaux et services numériques, à travers la Promotion de l'accessibilité des services de télécommunication et T C ; (ii) assurer une diffusion du numérique dans les secteurs prioritaires par l'amélioration de la productivité agricole, le développement de e-santé et de la télémédecine, la contribution à l'amélioration du système éducatif.

L'indicateur proposé est renseigné par le cadre de suivi des politiques publiques. En effet, selon les données de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), le nombre d'abonnements à une connexion internet est estimé à 4 800 internautes pour 100 habitants en 2018 contre 2 500 internautes pour 100 habitants en 2016 et 2017.

C17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

En RCA, l'indicateur proposé est renseigné par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste. La proportion de la population utilisant internet est passée de 2,5% en 2016 et 2017 à 4,8% en 2018. La réalisation du projet d'implantation de la fibre optique en RCA aidera à la diversification de l'économie et contribuera à l'augmentation du nombre d'abonnés à internet à l'horizon 2030.

Commerce

C17.1 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

L'objectif du RCPCA est d'amplifier la part des exportations de la RCA. Sur la période 2017-2021, il est visé de quadrupler les exportations en créant des moteurs de croissance autour du diamant et de la forêt. En effet, les exportations en valeur sont passées de 85,6 milliards en 2017 à 91,1 milliards FCFA en 2018. Cette évolution est principalement portée par le bois et les divers. En 2017, l'accent a été mis sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation des entreprises sur les opportunités commerciales à l'étranger afin qu'elles aient une meilleure maîtrise des exigences des marchés internationaux. La levée totale de l'embargo du processus de Kiberley et la signature de l'Accord sur la Zone de Libre Echange Continental (ZLEC) permettront d'augmenter les exportations de la RCA.

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

C17.3 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

L'objectif principal du RCPCA est la transformation structurelle de l'économie nationale dans un contexte de stabilité macroéconomique. A cet effet,

depuis 2016, un programme économique triennal appuyé par la Facilité Elargie de Crédit est en cours d'exécution avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour soutenir les réformes structurelles des finances publiques, des réformes d'appui à la productivité et la mise à jour régulière d'un tableau de bord économique.

C17.4 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Le RCPCA est le cadre de référence de la politique économique et sociale. A cet effet, il articule toutes les politiques publiques en matière de développement, y compris les ODD. Pour renforcer la cohérence et l'harmonisation des mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation, un cadre harmonisé de suivi évaluation des politiques publiques présidé par le Premier Ministre a été mis en place.

C17.5 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

Depuis l'avènement des OMD en 2000 et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), la RCA a mis en place le cadre de concertation et de dialogue avec les partenaires techniques et financiers. A cet effet, un processus de revues des politiques publiques est maintenu autour de la Revue annuelle conjointe du RCPCA.

□ Partenariats multipartites

C17.6 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les ODD.

La RCA confirme l'existence de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable. Ce cadre a été mis en place par un arrêté du Premier Ministre n° 029 du 15 octobre 2018, portant organisation et fonctionnement du dispositif de coordination nationale de suivi à la mise en œuvre des objectifs du développement durable en RCA. Il est composé d'acteurs suivants : Etat, Secteur privé, Organisations de la Société civile et Partenaires techniques et financiers.

C17.7 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA, le Gouvernement veut faire du secteur privé national le moteur de la croissance. A cet effet, il mise sur le développement des partenariats public-privé et avec les organisations de la société civile. Ainsi, un cadre mixte de concertation pour l'amélioration du climat des affaires a été mis en place au cabinet du Premier Ministre. Cependant, depuis sa mise en place, des contraintes subsistent et le niveau de mobilisation de ressources liées à ce mode de financement est quasi inexistant. Par ailleurs, il convient de signaler que le pays vient de disposer d'une loi réglementant le cadre de partenariat public-privé.

C17.8 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

Le cadre de suivi indique que la « proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle » est relativement faible. Le plan statistique national en cours de mise en œuvre est financé à hauteur de 10 millions de dollar par la Banque Mondiale sur cinq ans, et ne couvre qu'à peine 10% des besoins de financement des enquêtes et recensements. Aussi, beaucoup d'efforts reste-il à faire dans le domaine de la collecte et de la désagrégation des statistiques. Il existe une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. En RCA, la loi statistique n° 01.008 du 16 juillet 2001 portant réglementation des activités statistiques en RCA, a défini pour la première fois le concept de Système Statistique National (SSN) et a explicité les principes fondamentaux de la statistique publique adoptés en 1994 par la Commission de Statistique des Nations Unies. Elle a également créé un Conseil National de la Statistique présidé par le Ministre du Plan pour donner plus de considération à la politique statistique définie par l'Etat et à l'Institut Centrafricain de la Statistique et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) qui a pour

missions principales, la production et la diffusion de statistiques officielles.

C17. 9 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

Dans le cadre de suivi de la mise en œuvre du RCPCA et des politiques nationales, des initiatives ont été prises pour développer des indicateurs de suivi des politiques publiques. Il s'agit entre autres des Indices de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) et l'Indice de Développement Humain (IDH) régional. Par ailleurs, dans le cadre de la série des enquêtes à Indicateurs Multiples (MICS) des années 2004 initiée par les Nations Unies, la RCA a procédé, en 2010, à son quatrième MICS. Ce qui a permis de collecter des informations relatives aux inégalités et à la déclaration des naissances à l'Etat civil. Au total, près de trois personnes enquêtées sur cinq (69,7%) déclarent posséder un acte d'Etat civil.

5.3. Cadre de financement du RCPCA en lien avec les ODD retenus

Le financement de la stabilisation et du relèvement de la RCA a fait l'objet d'un nouveau consensus international lors de la table ronde des bailleurs de fonds de Bruxelles tenue les 16 et 17 Novembre 2016. Les engagements de Bruxelles sont inscrits dans un cadre stratégique pour réaligner les flux financiers sur les objectifs du développement durable.

De plus, les programmes de la Banque Mondiale (BM), de la BAD, l'Agence Française pour le Développement (AFD), de l'Union Européenne (UE) ainsi que des autres partenaires techniques et financiers réitèrent l'importance de l'aide publique au développement (APD), en particulier pour les pays qui en ont le plus besoin, mais reconnaît que l'aide à elle seule ne suffira pas pour impulser le développement. Les pays signataires ont donc accordé une priorité à la mobilisation des ressources domestiques, entendue comme l'ensemble des mesures à même d'augmenter les capacités financières nationales.

Tableau 24: Cadre Financement des ODD (en millier de dollar US)

	2017	2018	2019	2020	2021	Total	2022-2030	Total global
ODD1	12	13,5	52	64,2	70	211,7	282	493,7
ODD2	8,52	11,11	12,27	29,3	29,3	90,5	345	435,5
ODD3	17,18	26,39	34,86	82,71	83	244,14	800	1044,14
ODD4	16,25	26,25	35	86	86	249,5	146,25	395,75
ODD5	3	3,2	4	5	5,5	20,7	50	70,7
ODD6	9,78	16,05	14,55	46,2	47	133,53	305	438,53
ODD7	11,54	30,7	28,79	86,2	86	243,23	248	491,23
ODD8	30	81	105	131	131	478	270	748
ODD9	4,45	15,08	28,18	83	83	213,71	199	412,71
ODD10	29	98	145	211	212	695	261	956
ODD11	4,45	15,08	28,18	83	83	213,71	199	412,71
ODD12	9,25	18,25	25	28	29	109,5	100	209,5
ODD13	14	19	21	25	25	104	126	230
ODD15	8	12	18	20	22	80	100	180
ODD16	278,75	227,75	237	293	294	1330,5	2508,75	3839,25
ODD17	29	29	29	29	30	147	264,6	411,6
Total	485,17	642,36	817,83	1302,61	1315,8	4564,72	6204,6	10769,32

Source : Auteurs, à partir du RCPCA.

La prise en compte des ODD retenus dans le RCPCA est certes une étape essentielle de l'atteinte

des objectifs de l'agenda 2030. Globalement, les objectifs stratégiques du RCPCA sont totalement alignés sur les cibles des ODD.

Cependant, réaliser cet ambitieux agenda 2030 avec les ODD exige des moyens considérables estimés entre 6 204,6 milliards de dollars US\$ et 10 769,32 milliards de dollars US.

Il a toujours été reconnu que le financement extérieur ne saurait suffire au financement de l'Agenda 2030 et que la mobilisation des ressources intérieures doit être un des piliers fondamentaux du financement du développement dont la responsabilité incombe en premier à chaque pays.

Aligner les financements sur les priorités nationales de développement, notamment les cibles des ODD retenus, permet d'asseoir des politiques publiques favorables aux plus démunis, autonomisant les femmes et élargissant les possibilités pour les individus de mener la vie qu'ils désirent.

La RCA doit explorer son potentiel fiscal pour mieux soutenir le financement de son développement à travers les ressources nationales.

Or, le niveau de pression fiscale de la RCA était de l'ordre de 11 % en 2012, loin des taux réalisés en Afrique subsaharienne qui sont en moyenne de l'ordre de 17 %. Ce taux de pression fiscale a significativement régressé pour atteindre 6,5% en 2013 avant de remonter à 9% en 2018. Cette situation s'explique d'une part par la faiblesse de l'administration fiscalo-douanière, l'incivisme fiscale, mais également par l'occupation d'une grande partie du territoire par les groupes armés. D'importantes marges de progression demeurent dans le recouvrement des impôts, la taxation de l'exploitation des ressources naturelles, la lutte contre la corruption et l'incivisme fiscalo-douanier, l'efficacité des dépenses publiques ou encore des dépenses fiscales etc.

De ce fait, la capacité de mobilisation de ressources au niveau interne demeure encore faible pour soutenir les efforts de paix par le renforcement de l'éducation, la création d'emplois, la réduction des inégalités, le renforcement des capacités de résilience face aux aléas climatiques et le renforcement du partenariat.

En outre, l'implication et l'engagement profonds de la communauté internationale doivent se traduire dans la mise en œuvre du RCPCA afin d'atteindre in

fine les cibles des ODD retenus et les objectifs de l'agenda 2030.

La prise en compte des ODD retenus dans le RCPCA a permis d'avoir une estimation du volume global d'investissements nécessaire aux réalisations des objectifs du RCPCA et à l'atteinte de l'agenda 2030 par la RCA. Ainsi, le gap de financement qui pourra résulter de la consolidation des différentes formes de financement du développement du pays pourra faire l'objet d'une stratégie spécifique de mobilisation de ressources publiques, privées, domestiques ou internationales.

5.4. Mécanisme de Suivi-évaluation des ODD retenus

Pour répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le RCPCA, le Gouvernement de la RCA devra faire preuve d'un engagement et d'un leadership forts et avoir l'appui du secteur privé, de la société civile et de la communauté internationale. A cet effet, le cadre de suivi évaluation des ODD doit s'appuyer sur le dispositif national de suivi du RCPCA. Dans ce contexte, l'architecture proposée repose sur deux composantes : (i) les mécanismes de coordination et de dialogue et (ii) les systèmes de suivi et de redevabilité. Cette architecture complète les systèmes nationaux en vue de la mise en œuvre des ODD retenus. Le mécanisme de coordination et de dialogue assure la coordination de la mise en œuvre des ODD dans tous les secteurs concernés, y compris la centralisation de toutes les données issues des enquêtes et des études ainsi que leurs diffusions. Le système de redevabilité assure le suivi régulier et l'évaluation de cette mise en œuvre en proposant des recommandations pour renforcer l'efficacité des actions.

Les rapports doivent être conçus de sorte à éclairer les prises de décisions et annoncer publiquement des résultats tangibles. Pour ce faire, des outils et des analyses concis et régulièrement actualisés doivent pouvoir donner un aperçu des progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans l'exécution des priorités des ODD.

La mise en œuvre des ODD nécessitera l'adoption de modalités institutionnelles flexibles et aptes à s'adapter à l'évolution des besoins et des opportunités. Ces modalités doivent s'inspirer des mécanismes existants et des enseignements tirés des expériences antérieures en matière de mise en œuvre de politiques de développement.

La mise en œuvre des recommandations peut être entravée par certains types de contraintes dont les trois principales portent sur le problème de la gouvernance, la faiblesse de l'autorité de l'Etat, et la faible mobilisation des ressources intérieures.

7.1. Gouvernance

Les problèmes de la gouvernance sont liés en grande partie à la fragilité de l'Etat et de l'économie centrafricaine. Il n'est pas certain que les recommandations proposées puissent faire disparaître les habitudes qui pendant des décennies ont caractérisé le comportement des centrafricains. Il s'agit de la corruption et de la marginalisation. Tout ceci est encouragé par l'impunité. Il est souhaitable que tous les centrafricains soient conscients du bénéfice que le pays tirerait des dividendes de la paix et de la relance des activités de la justice.

C'est dans la perspective d'apporter des réponses à ces problèmes de gouvernance que le pays a prévu dans sa Constitution du 30 Mars 2016 certaines institutions républicaines telles que la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance, mise en place en 2016 et chargée de lutter contre la corruption sous toutes ses formes. Il en est de même pour l'Agence Nationale d'Investigations Financières (ANIF) mise en place par décret présidentiel, chargée de la répression des délits financiers et des transferts illicites sur toute l'étendue du territoire nationale. Par ailleurs, le Parlement, dans le souci d'une transparence dans la gestion des ressources naturelles, examine et accorde des agréments aux sociétés minières qui veulent investir dans le pays et ce, contrairement à des pratiques opaques antérieures. Enfin, le Gouvernement a élaboré un projet de loi sur le code des collectivités territoriale en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale qui vise entre autres à réduire les inégalités entre les régions et à associer toutes les communautés à la gestion de la cité.

7.2. Faible autorité de l'Etat

La restauration de l'autorité de l'Etat (RESA) est l'une des principales préoccupations du Gouvernement contenu dans le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix et du Cadre d'Engagement Mutuel (RCPCA-CEM) à travers le premier pilier. C'est aussi l'une des missions dévolues à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de Centrafrique (MINUSCA) à travers les résolutions 2149 du 10 avril 2014, 2217 du 28 avril 2015 et 2301 du 26 juillet 2016.

Dans le cadre de la RESA, le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer les capacités des forces de défenses et de sécurité intérieures en vue de sécuriser les populations. Il en est de même pour les fonctionnaires qui sont progressivement redéployés aux fins de fournir des services sociaux de base aux populations.

La mise en œuvre des recommandations est fonction d'une part de la volonté politique de l'Etat et d'autre part de ses moyens financiers, matériels et humains. Or, l'Etat ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations de base (salaires aux agents publics, pension aux retraités, etc.), le personnel tant militaire que civil est insuffisant. L'Etat est fortement dépendant des bailleurs de fonds et des partenaires au développement. Un partenariat agissant avec ceux-ci est indispensable pour la mise en œuvre des recommandations. Toutefois, le Gouvernement a déjà pris des mesures énergiques pour assainir les finances publiques (bancairisation des recettes publiques et des salaires de la Fonction publique, élargissement de l'assiette fiscale, etc.).

En outre, les Nations-Unies à travers la MINUSCA accompagnent les FDS dans les différentes missions de redéploiement dans les régions contrôlées par les groupes armés résistants

à la réconciliation. La levée totale de l'embargo sur les armes offrirait l'opportunité au Gouvernement d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire. Les partenaires au développement devraient continuer à soutenir davantage les programmes de développement et les étendre progressivement dans les différentes régions du pays. Les bailleurs de fonds internationaux devraient accorder des appuis financiers et techniques pour financer divers programmes et projets de développement.

7.3. La faible mobilisation des ressources intérieures.

Réaliser l'ambitieux agenda de 2030 avec les ODD exige des moyens considérables estimés entre 6 204,6 milliards de dollars US\$ et 10 769,32 milliards de dollars US.

Il a toujours été reconnu que le financement extérieur ne saurait suffire au financement de l'Agenda 2030 et que la mobilisation des ressources intérieures doit être un des piliers fondamentaux du financement du développement dont la responsabilité incombe en premier à chaque pays.

La RCA doit explorer son potentiel fiscal pour mieux soutenir le financement de son développement à travers les ressources nationales. Or, le niveau de pression fiscale de la RCA était de l'ordre de 11 % en 2012, loin des taux réalisés en Afrique subsaharienne qui sont en moyenne de l'ordre de 17 %. Ce taux de pression fiscale a significativement régressé pour atteindre 6,5% en 2013 avant de remonter à 9% en 2018. Cette situation s'explique d'une part par la faiblesse de

l'administration fiscal-douanière, l'incivisme fiscale, mais également par l'occupation d'une grande partie du territoire par les groupes armés. D'importantes marges de progression demeurent dans le recouvrement des impôts, la taxation de l'exploitation des ressources naturelles, la lutte contre la corruption et l'incivisme fiscal-douanier, l'efficacité des dépenses publiques ou encore des dépenses fiscales etc.

En réponse, le Gouvernement s'est engagé après les élections de mars 2016 à :

- assainir les finances publiques, et élargir l'assiette fiscale (instauration de Vignète sur les automobiles, motocyclettes, et autres taxes) ;
- supprimer les taxes parafiscales ;
- réaliser les objectifs définis en matières des recettes fiscales notamment de la Douane et des Impôts ;
- la maîtrise de la dette extérieure et la poursuite de l'apurement de la dette intérieure ;
- la sécurisation des recettes du corridor Bangui-Beloko ;
- le respect de critères de performance quantitative de Programme de Facilitation d'Elargie de Crédit avec le Fonds Monétaire International.

De ce fait, la capacité de mobilisation de ressources au niveau interne demeure encore faible pour soutenir les efforts de paix par le renforcement de l'éducation, la création d'emplois, la réduction des inégalités, le renforcement des capacités de résilience face aux aléas climatiques et le renforcement du partenariat.

Chapitre 7 : Perspectives et recommandations pour la mise en œuvre des ODD retenus

Compte tenu des difficultés que le pays a connues, il ressort de la mise en œuvre et des progrès réalisés par chaque ODD retenu, que la majorité des cibles sont loin d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Cette partie présente le scénario macroéconomique volontariste qui est celui qui traduit toute l'ambition du Gouvernement de donner à ses actions un caractère durable notamment de placer la RCA sur la trajectoire du développement amorcée dans le RCPCA et d'améliorer les indicateurs sociaux de base.

Les projections macroéconomiques sur la période 2019-2022 qui établissent la cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée laissent apparaître un taux de croissance annuel du PIB de 5,0% en 2019 ; 7,6% en 2020, 8,5% en 2021 et 8,9% en 2022. Ces projections sont sous-tendues par un ensemble d'hypothèses. Ces hypothèses prévoient (i) une hausse des investissements publics et privés notamment l'augmentation de l'Aide Publique au Développement grâce à la mise en œuvre du RCPCA, des flux d'investissements directs étrangers stimulés par les réformes pour assainir l'environnement des affaires, (ii) un renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance basée notamment sur la redynamisation de l'agriculture et de l'élevage, une modernisation des exploitations familiales et une diversification des produits d'exportation.

Tableau 25: Taux de croissance par secteur

	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	5,0%	8,0%	12,1%	10,5%
Secteur Secondaire	7,0%	13,2%	10,8%	9,8%
Secteur Tertiaire	4,0%	5,3%	7,9%	8,9%
Taux croissance du PIB réel	5,0%	7,6%	8,5%	8,9%
Taux d'Investissement	14,7%	15,5%	14%	15%
Recettes fiscales/PIB	9,2%	10,5%	12,5%	14,0%

Source : ICASEES - Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale et auteurs

Le **secteur primaire** afficherait globalement un taux de croissance moyen en volume de 8,9% entre 2019 et 2022. Cette performance s'expliquerait par : (i) le retour de la stabilité sociopolitique et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (ii) le soutien continu au secteur de l'agriculture qui favoriserait sa restructuration et surtout sa relance par une diversification des cultures et ; (iii) l'attribution des permis forestiers non encore exploités.

Quant au **secteur secondaire**, son taux moyen de croissance en volume serait de 9,4% entre 2019 et 2022. Cette performance serait en liaison avec i) les réformes entreprises dans le secteur minier ; ii) la réouverture des bureaux d'achat et l'entrée en production de la fonderie d'or (ANANT EXIM); iii) l'entrée en production de la cimenterie de Nzila dont la construction de l'usine est en cours ; iv) la réhabilitation des canalisations vétustes de la SODECA et les branchements sociaux; v) l'amélioration de la qualité de service au niveau de l'ENERCA due au couplage des groupes de Boali2, la mise en œuvre du projet intégrateur d'électrification de la ville de Bangui et celle de Zongo (RDC) et, le projet CEMAC périurbain de Bangui et ses environs avec 10.000 branchements sociaux l'installation d'une turbine au pied du barrage de Boali 3; vi) la poursuite du bitumage du tronçon Baoro-Bouar ; vii) l'extension de l'aérogare international Bangui-M'Poko ; viii) l'assainissement de l'environnement des affaires et ; ix) la réhabilitation des œuvres d'arts et les infrastructures socio-économiques.

Sous l'hypothèse d'une bonne mobilisation et une absorption totale des ressources attendues, la croissance réelle du **secteur tertiaire** serait en moyenne annuelle sur la période 2019-2022 d'environ 6,4%. La performance de l'Administration (8,0%) boostée par la mise en œuvre des réformes économiques et financières, les grands travaux d'investissements publics entre autres la clôture de l'aéroport M'poko, la finitions des travaux de la BEAC. Et la réhabilitation des bâtiments administratifs expliquerait la situation. Quant aux services marchands, les investissements dans les services de la télécommunication avec la fibre optique seraient la locomotive du sous-secteur.

L'accroissement des investissements sur la période sous revue serait possible grâce à la volonté ferme de réhabilitation des infrastructures socio-économiques détruites lors des évènements militaro-politiques que vient de connaître le pays.

La RCA doit profiter des opportunités que lui offre l'abondance de ses ressources naturelles, pour attirer encore d'avantage les IDE. Car, les investisseurs portent un intérêt réel aux ressources naturelles et à la diversification de leurs produits. Conformément aux recommandations du consensus de Monterrey, le Gouvernement devrait saisir cette occasion pour faire des efforts en matière de stabilisation, de pacification du pays, de l'amélioration du climat

général de l'investissement, de conclusion des accords d'investissement, de qualification de la main d'œuvre et d'électrification des principales villes du pays.

Pour ce faire, un travail important de sensibilisation et de dissémination des ODD auprès de toutes les parties prenantes devra continuer car cela présente un enjeu majeur. Ces ODD devront être au cœur des actions des principaux acteurs du développement du pays : secteur privé, Etat, administrations locales, ONG ainsi que les autres parties prenantes. Il importe que toutes les parties prenantes intègrent les cibles priorisées dans leur cadre d'intervention en faveur du pays selon les domaines afin de fixer des horizons mesurables de l'effort de développement du pays jusqu'en 2030.

Par ailleurs, les institutions efficaces sont reconnues généralement comme levier et produit du développement durable. Pour assurer l'intégration des ODD retenus, le cadre institutionnel doit être cohérent, inclusif et fournir une prestation adéquate de services dans le développement de stratégies et de mise œuvre de ces ODD.

L'accord politique de paix et de réconciliation en Centrafrique constitue une clé de voute pour la consolidation de la paix en RCA. Le respect de cet accord devrait permettre de créer les conditions propices à la mise en œuvre non seulement du RCPCA mais aussi et surtout des ODD retenus et des autres objectifs de l'agenda 2030.

L'équité et les résultats obtenus aideront à réduire le déficit de confiance entre les populations, les institutions et les Gouvernants. La participation et la redevabilité sont des atouts importants. Pour relever ces défis institutionnels, la presse et les technologies de l'information et de la communication devront être mises à profit. Cela permettra d'adapter les capacités institutionnelles de manière concertée, de comprendre les processus et les contraintes qui influencent la mise en œuvre des ODD retenus. La prise en compte de tous ces facteurs permettra d'accélérer les progrès vers l'atteinte de ces ODD en RCA.

Les exactions continuent dans certaines Régions du pays. Les armes circulent et les populations sont en insécurité totale surtout dans les régions occupées par les groupes armés. L'accélération de la mise en œuvre de l'ODD 16 et de l'accord politique de paix et de réconciliation en lien avec le RCPCA, pourraient arrêter la spirale de violence et créer les conditions du développement durable en RCA.

Ainsi, les recommandations ci-après sont nécessaires :

- 1- centraliser toutes les données sur le système éducatif (y compris toutes les données sur le financement de l'éducation, le volume des bourses d'études intérieures et extérieures par secteur et par sexe) au niveau de la Direction Générale des Etudes, des Statistiques et de la Planification (DGESP) du MEN ;
- 2- réaliser tous les cinq (5) ans des enquêtes de type RESEN²⁵ en vue de réactualiser la politique de reconstruction du système d'éducation et de la formation ;
- 3- mettre un accent particulier sur la scolarisation des filles en vue de rééquilibrer l'indice de parité filles /garçons dans l'optique de la loi sur la parité du genre ;
- 4- poursuivre et intensifier la politique de formation des enseignants de tous ordres et d'équipements des infrastructures scolaires avec l'appui des partenaires de l'éducation ;
- 5- poursuivre la politique de redéploiement des enseignants sur toute l'étendue du territoire national en fonction de l'état sécuritaire des lieux ;
- 6- vulgariser et appliquer l'ordonnance de 1966 sur la scolarisation des jeunes filles, et mettre en place un mécanisme de maintien des jeunes filles à l'école ;
- 7- améliorer l'environnement des affaires pour attirer les investissements directs étrangers ;
- 8- diversifier et moderniser les systèmes de production avec des avantages comparatifs ;
- 9- mettre en place une bonne politique de création d'emploi ;
- 10- réduire l'insécurité sur toute l'étendue du territoire ;
- 11- Appuyer les Politiques de Pôle de Développement pour accompagner les politiques de décentralisation et de désenclavement de chaque région ou préfecture ;
- 12- mettre en œuvre de manière urgente, le plan d'urbanisation de la RCA ;
- 13- allouer des ressources suffisantes en faveur des politiques sectorielles afin de mener des actions concrètes qui touchent les populations vulnérables ;

²⁵ NB : Enquêtes de type RESEN peut s'étendre sur dix (10) ans

- 14- renforcer la communication, la sensibilisation et la formation des différents acteurs sur les ODD ;
- 15- renforcer les capacités de certains acteurs clés, notamment la Coordination Nationale climat de la RCA et la Croix Rouge centrafricaine à collecter, traiter, analyser, stocker et partager les données sur les ODD relevant de leurs secteurs ;
- 16- créer une base de données sur les ODD centralisée et accessible à tous les acteurs au niveau du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- 17- renforcer les capacités des Ministères sectoriels dans la collecte et le traitement des données relatives aux ODD ;
- 18- financer les différentes enquêtes socioéconomiques pour aider à la détermination des indicateurs des ODD ;
- 19- renforcer les capacités des services des Mairies pour l'enregistrement des faits d'Etat civil ;
- 20- opérationnaliser le Code de collectivité territorial et des circonscriptions administratives ;
- 21- renforcer les capacités du Ministère de la Justice en matériels informatiques et dans la formation des greffiers en vue de collecter les données statistiques judiciaires et pénitentiaires sur l'étendue du territoire national ;
- 22- poursuivre et soutenir l'organisation des assises criminelles et des audiences foraines dans toutes les Cours d'Appel du pays et rendre opérationnels les tribunaux pour enfants sur toute l'étendue du territoire ;
- 23- renforcer les capacités de la Coordination Nationale Climat et rendre opérationnelles la Coordination Nationale Biodiversité et la Coordination Nationale de Lutte contre la dégradation des terres et la désertification ;
- 24- renforcer les capacités de l'ANIF en matière de collecte, traitement et publication des données des transferts financiers illicites ;
- 25- appuyer le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la presse ;
- 26- mettre en place une Cour de Répression des Détournements de Deniers Publics ;
- 27- renforcer les capacités de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance et de la Cour des Comptes en vue de lutter efficacement contre la corruption et les détournements de deniers publics ;
- 28- appuyer la Coordination Nationale des ODD à définir les valeurs cibles (2030) et annuelles de chaque indicateur de suivi des ODD ainsi que leur niveau de financement ;
- 29- procéder annuellement à la publication du Rapport National sur les ODD.

Conclusion

L'objectif de ce premier rapport national de suivi de mise en œuvre des ODD est tout d'abord, de mettre en exergue le niveau de prise en compte des ODD dans la stratégie nationale de développement économique et social, ensuite d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD, et enfin, de dégager les défis et les contraintes que rencontre la RCA dans la mise en œuvre de ces ODD ainsi que les opportunités qu'ils offrent au pays. La coïncidence entre l'adoption de l'Agenda 2030 et son nouveau cycle de planification quinquennale des investissements et mesures prioritaires à réaliser pour la période 2017-2021 a été une excellente opportunité pour retenir un nombre défini de cibles et indicateurs qui vont faire l'objet d'une attention particulière des autorités centrafricaines à contribuer à la construction de sociétés durables et résilientes.

Les cibles et les indicateurs choisis pour l'examen en priorité a tenu compte des capacités réelles du pays à traduire en action et à collecter des données fiables et de qualité dans le moyen terme. Cependant, en raison de la persistance de l'insécurité, pour un certain nombre de cibles et indicateurs, la situation de référence n'a pas été établie et les objectifs quantitatifs à atteindre spécifiques n'ont pas encore été déterminés.

Le Gouvernement centrafricain est déterminé à mettre en place un Etat de droit avec des institutions efficaces, responsables et ouvertes, une éducation de qualité, une réduction des inégalités, une croissance économique soutenue et inclusive créatrice d'emploi pour

l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.

Le présent rapport fait état d'une tendance contrastée dans l'atteinte des cibles internationales et même nationales pour un certain nombre d'ODD et plus particulièrement ceux qui sont retenus pour le forum de Haut Niveau de juillet 2019. La RCA a besoin de toute évidence, de renforcer et accroître ses actions pour une éducation de qualité, promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le travail décent ; réduire les inégalités ; prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et promouvoir la paix, la justice et les institutions efficaces. A cet effet, les autorités centrafricaines doivent mener des actions visant à changer le comportement social et sociétal aussi bien en milieu urbain que rural, à transformer le système éducatif pour une éradication effective de l'illettrisme et l'analphabétisme et à réduire la pauvreté à travers la création d'emplois dans tous les secteurs.

La RCA continuera ses efforts de mobilisation des ressources internes, et d'attraction des investisseurs étrangers pour le développement des infrastructures économiques structurantes, l'expansion d'un secteur privé performant et compétitif et la réduction de la fracture numérique.

Ainsi, progressivement le classement de la RCA selon l'indice ODD sera amélioré.

Bibliographie

- Avocats sans frontières (ASF)**, « Etat Civil en République Centrafricaine : enjeux et pratiques », Rapport Juillet 2017
- Banque Mondiale**, « Etude diagnostique sur la situation du genre en République Centrafricaine », Rapport général, Juillet 2012
- Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC)**, « Les enregistrements et actes de naissance et l'accès à l'éducation en République Centrafricaine », Rapport Janvier 2018
- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP2)**, « Réduire l'extrême pauvreté », RCA-2011-2015
- FAO/CIFOR**, « État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine (2016) », 2018
- Enquête par grappes à indicateurs multiples-MICS**, « Suivi de la situation des enfants, des femmes et des hommes », 2010.
- GBVIMS-RCA**, « Rapports annuels des statistiques de VBG-GBVIMS-RCA » 2015 à 2018
- Groupe de la Banque Africaine de Développement**, « Profil Genre de la République Centrafricaine », Rapport Tunis 2011
- MDDA**, « Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et de Nutrition », Décembre 2017
- MEDD**, « La restauration des paysages forestiers en République Centrafricaine », 2017
- MEDD**, « 4ème rapport national à la Convention sur la Diversité Biologique », Juin 2010,
- MEDD**, « 5ème rapport national à la Convention sur la Diversité Biologique », Mars 2017
- MEPC**, « Etude sur le profil de pauvreté en RCA », 2008
- ICASEES/BM**, « Etude monographique », 2017
- MSPP**, « Plan Stratégique National de lutte contre le paludisme 2018-2022 »
- MSPP**, « Plan de Transition du secteur de santé en RCA, 2015-2016 »
- MSPP**, « Plan National de Développement Sanitaire 2, 2006-2015 »
- MSPP**, « Politique Nationale de Santé de Reproduction », Juin 2015
- MSPP/OMS**, « Plan stratégique de renforcement institutionnel du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) 2017-2021 »
- ONU FEMMES**, « Etude du Profil Genre et Humanitaire en République Centrafricaine », Rapport Final, Juin 2017.
- ONUSIDA/CNLS**, « Plan d'action pour l'accélération de la riposte au SIDA dans les 12 villes de la RCA », 2017-2019
- ONUSIDA/CNLS**, « Plan, ville et VIH en RCA » 2018-2021
- OMS**, « Profile pays TB RCA » 2015-2017
- ONU Habitat/PNUE**, « L'état des Villes Africaines 2010, Gouvernance, inégalité et marchés fonciers urbains », Nairobi, Décembre 2010
- PAM**, « Rapport d'enquête nationale sur la sécurité alimentaire (ENSA), Décembre » 2017
- PNUD**, « Rapport National sur le Développement Humain », 2017
- PNUD**, « Enquête National pour l'Evaluation Rapide des Besoins en Redéploiement de l'administration Préfectorale et Services Sociaux de Base », Rapport National, Juillet-Août
- RCA**, Rapport mondial sur l'évaluation des ressources forestières mondiales 2015 », Rome, 2015
- REPORTERS SANS FRONTIERES**, « des journalistes tués, détenus, otages et disparus dans le monde », Bilan 2018, 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 2018.
- World Bank Group**, « Systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'Etat Civil », Atelier des Pays du GFF, 28 Janvier 1^{er} Février 201

Annexe 1 : Liste des encadrés

Encadré 18 : Evénements historiques ayant influencé le développement en RCA

1 ^{er} déc 1958	: Oubangui Chari est devenu la République Centrafricaine (RCA)
29 mars 1959	: Disparition tragique du Président Fondateur B. BOGANDA suite à un accident d'avion
Avril 1959	: choix de David DACKO comme Président de la République
13 Août 1960	: Indépendance de la RCA
31 déc 1966	: Coup d'Etat de Saint Sylvestre de Jean Bedel BOKASSA
04 déc 1976	: RCA est devenue l'Empire Centrafricaine
04 déc 1977	: Sacre de l'Empereur BOKASSA 1 ^{er}
21 sept 1979	: Rétablissement de la République Centrafricaine (David DACKO)
Sept 1981	: Coup d'Etat du Général A. Kolingba et mise en place du CMRN
1992	: Instauration du Multipartisme suivi de la grande et longue grève des travailleurs
1993	: Election du Président Ange Félix PATASSE, président du MLPC
1996	: Début d'une série de mutineries et blocage de toutes les institutions
15 mars 2003	: Coup d'Etat du Général F. BOZIZE (Transition)
2004	: Promulgation d'une Constitution et début d'une nouvelle expérience institutionnelle
2005	: Election du Président F. BOZIZE
2011	: Réélection du Président F. BOZIZE
24 mars 2013	: Coup d'Etat de Michel DJOTODIA avec la coalition SELEKA
05 déc 2013	: Réaction des antibalaka suite aux exactions de la SELEKA
20 février 2014	: Transition dirigée par Catherine SAMBA PANZA
30 mars 2016	: Promulgation d'une nouvelle constitution avec une expérience d'instauration de l'Etat de droit.
31 mars 2016	: Investiture du Nouveau Président élu, le Pr. Faustin Archange TOUADERA.

Source : PNUD, 2017

Annexe N°2: Matrice de priorisation

Tableau 26: Cadre de priorisation et coûts associés au RCPCA

Composantes prioritaires		Coûts (millions USD)				
		2017	2018	2019	2020-21	Total
Pilier I : Appuyer la paix, la sécurité et la réconciliation		111	125	109	92	436
	Soutenir la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés (C1, C2, C4)	42	43	30	0	115
	Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité (C1, C2, C4)	35	36	27	33	132
	Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité (C3, C4, C5)	12	16	20	32	81
	Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées (C7, C10, C12)	21	30	31	27	109
Pilier II : Renouveler le contrat social entre l'État et la population		200	246	284	596	1 326
	Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive (C6, C7, C9)	28	25	18	17	88
	Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales(C6)	65	105	140	344	654
	Assurer la sécurité alimentaire et la résilience	14	19	21	50	104
	Renforcer la bonne gouvernance (stabilité macroéconomique, gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption) (C4 C5 C12)	92	98	106	185	480
Pilier III : Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs		59	179	250	685	1 172
	Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)	20	67	87	211	384
	Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication)	29	98	145	423	695
	Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi)	10	14	18	52	94
Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre		29	29	29	59	147
Total		398	580	672	1 431	3 082



Annexe N°3: Matrice de suivi des indicateurs des ODD en RCA

Tableau 27: Matrice de suivi des Indicateurs des ODD en RCA de 2015 à 2018

Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD 1: Eliminer l'Extrême pauvreté et la faim										
<i>Cible 2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.</i>										
ODD111	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (1,90 \$US) (par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale))	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (1,90 \$US) (par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale))	MEPC ; ICASEES	2008	62%	73%	73%	74,6%	76%	
				Homme	62,6%	73,6%	73,8%	75,2%	76,3%	
				Femme	59,8%	70,1%	70,2%	72,2%	73,0%	
ODD121	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%)	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%)	MEPC ; ICASEES	2008	21,1%	32,1%	32,1%	33,7%	35,1%	
<i>Cible 4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de bases, à la propriétés et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.</i>										
ODD1a1	Proportion des dépenses publiques totales affectées à l'éducation	Proportion des dépenses publiques totales affectées à l'éducation	MFB ; DGB	2015	8,4%	8,4%	7,4%	10,4%	10,5%	
ODD1a1	Proportion des dépenses publiques totales affectées à la santé	Proportion des dépenses publiques totales affectées à la santé	MFB ; DGB	2015	6,3%	6,3%	8,3%	12,4%	12,5%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD 2: Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable										
<i>Cible 1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</i>										
ODD211	Prévalence de la sous-alimentation	Prévalence de la sous-alimentation	MADR	2015	39%	39%	44%	40%	40,8%	
ODD212	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave	MADR	2015	27%	27%	38%	31%	34%	
	Production de manioc	Production de manioc	MADR	<i>En millier de tonne</i>		458	478	504,3	534	
	Production de maïs	Production de maïs	MADR	<i>En millier de tonne</i>		80	84,8	86,4	89,1	
	Production arachide	Production arachide	MADR	<i>En millier de tonne</i>		176,4	176,4	176,4	176,4	
	Proportion du Budget alloué à l'Agriculture	Proportion du Budget alloué à l'Agriculture	MADR			4,9%	1,5%	2%	2,5%	
	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0-59 mois	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0-59 mois	MSPP			20,8%	20,5%	20,1%	19,6%	
	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans	MSPP			40,8%	40%	39,2%	37,7%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge										
<i>Cible 1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 milles naissances vivantes.</i>										
ODD311	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	MSPP	2015	880	880	880	880	880	
ODD312	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	MSPP	2015	52%	52%	52%	54%	54%	
<i>Cible 2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 vivantes au plus.</i>										
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)	MSPP			179	179	139	139	
	Taux de mortalité néonatale	Taux de mortalité néonatale	MSPP			43	42	41,5	40,7	
<i>Cible 3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.</i>										
	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (ventilé par groupe d'âge, sexe et principaux groupes de population)	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (ventilé par groupe d'âge, sexe et principaux groupes de population)	ONUSIDA	Ensemble	2015	9200	9200	11 200	9200	
				Homme	4000	4000	4900	3900	3900	
				Femme	5200	5200	6300	5300	5300	
				Homme (plus de 15 ans)	2900	2900	3900	2800	2800	
				Femme (Plus de 15 ans)	3500	3500	4700	3800	3800	
				Filles (0-15 ans)	1700	1700	1600	1500	1500	
				Garçons (0-15 ans)	1100	1100	1000	1100	1100	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
	Incidence de la tuberculose pour 1000 personnes/an	Incidence de la tuberculose pour 100 000 personnes/an	OMS/MSPP	2015	391	391	407	423	423	
	Incidence du paludisme	Incidence du paludisme pour 1000	MSPP	2015	120	120	204	198	188	
	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 hbts	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 hbts	MSPP			ND	ND	ND	ND	
Cible 6 : D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route										
	Taux de mortalité lié aux accidents de la route	Taux de mortalité lié aux accidents de la route	MSPP			ND	ND	ND	ND	
ODD 4: Veiller à ce que tous puissent avoir une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie										
Cible 1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent sur un pied d'égalité un cycle complet d'enseignements primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles										
ODD411a	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaires ; b) en fin de cycle primaire ; en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.	Taux d'achèvement au primaire	Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	Ens	2015	48%	48%	49%	50%	
				Garçon	2015	54%	54%	58%	59%	
				Filles	2015	40%	40%	40%	42%	
	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaires ; b) en fin de cycle primaire ; en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.	Proportion d'enfants et de jeunes b) en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en a) lecture	Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	Ens	2015	18%	18%	22%	29%	
				Garçon	2015	25%	25%	27%	36%	
				Filles	2015	14%	14%	16%	22%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaires ; b) en fin de cycle primaire ; en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.	Proportion d'enfants et de jeunes b) en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en a) mathématique	Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	Ens	2015	18%	18%	22%	29%	
				Garçon	2015	25%	25%	27%	36%	
				Filles	2015	14%	14%	16%	22%	
Cible 2 : Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.										
ODD421	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire) par sexe		Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	Ens	2015	3%	3%	7%	8%	
				Garçon	2015	3%	3%	6%	8%	
				Filles	2015	3%	3%	7%	8%	
ODD422	Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire) par sexe		Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	Ens	2015	55%	55%	76%	60%	
				Garçon	2015	58%	58%	84%	63%	
				Filles	2015	51%	51%	67%	54%	
Cible 3 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans les conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire y compris universitaire de qualité et d'un coût abordable										
ODD431	Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours de 12 derniers mois	Taux brut d'admission au secondaire général et enseignement technique et professionnel cycle long	Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	Ens	7%	7%	7%	8%	9%	
				Garçons	9%	9%	9%	10%	11%	
				Filles	6%	6%	6%	6%	7%	
Cible 4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques										



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD441	Proportion des de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication par type de compétence	Proportion des de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication par type de compétence	Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	2015	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Cible 5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes, dans le domaine de l'éducation et d'assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérables, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle										
ODD451	Indice de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation.	Indice de parité du TBS au FI.	Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	2015	0,77	0,77	0,77	0,77	0,59	
Cible 6 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes sachent lire, écrire et compter										
ODD461	Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisation b) numératie fonctionnelle (taux d'alphabétisation de +15 ans)	Taux d'alphabétisation des adultes (+ 15 ans).	Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	2015	Ens	58,9%	58,9%	58,9%	58,9%	
				2015	Garçons	71,3%	71,3%	71,3%	71,3%	
				2015	Filles	43,4%	43,4%	43,4%	43,4%	
Cible 7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de la vie durable, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable										



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD471	Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise de connaissances de la science environnementales et de la géoscience.		Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
	Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études par secteur et type de formation		Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
Cible 4a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées, et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent inclusif et efficace.										
ODD4a1a	Proportion d'établissement scolaire ayant accès à a) l'électricité ; b) l'internet ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; c) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés ; e) une alimentation de base en eau potable ; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; g) des équipements de base pour le lavage des mains (conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative eau, assainissement et hygiène pour tous)	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité	Ministère de l'éducation nationale, UNESCO et UNICEF	2015	3%	3%	3%	2%	2%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
		Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'internet à des fins pédagogiques/ Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'internet à des fins informatiques	Ministère nationale, UNESCO et UNICEF	2015	0%	0%	0%	0%	0%	
		Proportion d'établissements scolaires ayant accès à des ordinateurs à des fins pédagogiques	Ministère nationale, UNESCO et UNICEF	2015	0%	0%	0%	0%	0%	
		Proportion d'établissements scolaires ayant accès à des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapé	Ministère nationale, UNESCO et UNICEF	2015	0%	0%	0%	0%	0%	
		Proportion d'établissements scolaires ayant accès à une alimentation en eau potable	Ministère nationale, UNESCO et UNICEF	2015	20%	20%	20%	20%	20%	
		Proportion d'établissements scolaires ayant accès à des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes	Ministère nationale, UNESCO et UNICEF	2015	39%	39%	39%	44%	44%	
		Proportion d'établissements scolaires ayant accès à équipements de base pour le lavage des mains.	Ministère nationale, UNESCO et UNICEF	2015	20%	20%	20%	20%	20%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD41b	Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation		Ministère nationale, UNESCO et UNICEF	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
<i>Cible 4c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement</i>										
ODD4C1a	Proportion d'enseignants qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné dans a) le préscolaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire et d) le deuxième cycle du secondaire.	Pourcentage d'enseignants dans le préscolaire qui ont reçu au moins les formations initiales organisées et reconnues.	Ministère nationale, UNESCO et UNICEF	2015	30%	30%	30%	92%	92%	
ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles										
<i>Cible 1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</i>										
ODD511	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.	Ministère de la Justice, Ministère de la promotion des femmes, de la protection de l'enfant, de l'action humanitaire, Ministère de l'affaire social, UNICEF	2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
<i>Cible 2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</i>										



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD521	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	la proportion des jeunes femmes et hommes de 18 et 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	UNICEF, UNMIR, Ministère de la Justice, Médecin du Monde CROIX ROUGE, CNDH	2015	6,9%	6,9%	7,1%	8,9%	8,9%	
ODD522	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois	UNFPA, UNMIR, Médecin du Monde, CIAF, CNJ, CROIX ROUGE	2015	19,9%	19,9%	20,4%	25,6%	25,1%	
Cible 3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine										
ODD531	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	UNICEF	2015	68,02%	68,02%	70,02%	70,02%	ND	
ODD532	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	UNICEF	2015	15%	15%	24%	24%	ND	
Cible 5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité										
ODD5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales	Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales	Ministère de la Fonction Publique, Ministère de l'Administration du Territoire, Assemblée Nationale	2015	a)-8,6% 18,8%	a)-8,6% 18,8%	a)-8,6% 12,5%	a)-8,6% 12,5%	a)-8,6% 12,5%	
ODD5.5.2	Proportion de femmes occupant des postes de	Proportion de femmes occupant des postes de	Ministère de la Fonction Publique, Direction Générale	2015	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
	direction	direction.	de l'Office National d'Informatique							
ODD 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable										
<i>Cible 1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</i>										
ODD611	Proportion de la population utilisant ses services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Proportion de la population utilisant ses services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	UNICEF, JMP (Joint Monitoring Programm)	2015	33%	33%	30%	30%	ND	
<i>Cible 2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</i>										
ODD621	Taux d'accès à l'assainissement	Taux d'accès à l'assainissement	UNICEF, JMP (Joint Monitoring Programm)	2015	22%	22%	20%	22%	ND	
ODD 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable										
<i>Cible 1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, et modernes à un coût abordable</i>										
ODD711	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	MEH	2015	4,0%	4,0%	3,8%	3,8%	3,8%	
ODD712	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propre	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propre	MEH	2015						
	Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement	Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement	MEH	2015						



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous										
<i>Cible 1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier un taux de croissance économique d'au moins 7% par an dans les pays les moins avancés</i>										
ODD811	Taux de croissance du PIB réel par habitant	Taux de croissance du PIB réel par habitant	MEPCI, MFB, BEAC, FMI, BM, BAD	2015	3,2%	3,2%	3,3%	2,9%	2,4%	
<i>Cible 2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à fortes valeurs ajoutées et forte intensité de mains d'œuvre</i>										
ODD821	Taux de croissance économique annuelle du PIB réel par personne pourvu d'un emploi	Taux de croissance économique annuelle du PIB réel par personne employée	MEPCI, MFB, BEAC, FMI, BM, BAD	2015	3%	3%	2%	-1%	2%	
<i>Cible 3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité, et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel y compris par l'accès aux services financiers</i>										
ODD831	Proportion d'emploi informel dans le secteur non agricole par sexe	Proportion d'emploi informel dans le secteur non agricole par sexe	MEPCI, MADR, BEAC, FMI, BM, BAD		ND	ND	ND	ND	ND	
<i>Cible 5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égal</i>										
ODD851	Rémunération horaire moyenne des hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap (FCFA/h)	Rémunération horaire moyenne des hommes et femmes, par profession (FCFA/h)	Cadre moyen administration	2015	Homme	561,0	593,3	614,4	654,96	
				2015	Femme	570,7	587,9	577,3	579,76	
			Ouvrier qualifié	2015	Homme	563	563	563	563	
				2015	Femme	563	563	563	563	
			Manœuvre	2015	Homme	125	125	125	125	
				2015	Femme	125	125	125	125	
ODD852	Taux de chômage	Taux de chômage	ACFPE, MTFP	2015	38%	38%	36%	32%	32%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
Cible 6 : D'ici à 2030, réduire considérablement la proportion des jeunes non scolarisés ni formation										
ODD861	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent par sexe	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent par sexe	UNICEF, ACFPE, MTFP	2015	Garçon	6%	6%	5%	5%	
				2015	Fille	11%	10%	8%	9%	
Cible 7 : Prendre de mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants soldats sous toutes ses formes.										
ODD871	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent par sexe	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent par sexe	UNICEF, ACFPE, MTFP	2015	Garçon	6%	6%	5%	5%	
				2015	Fille	11%	10%	8%	9%	
Cible 8 : Défendre les droits de travailleurs, promouvoir la sécurité sur les lieux de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes et ceux qui ont un emploi précaire.										
ODD881	Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration	Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration	UNICEF, ACFPE, MTFP	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
ODD882	Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'OIT et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire	Plus grand respect au niveau national des droits du travail, eu égard aux textes de l'OIT et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire		2015	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
Cible 9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux										
ODD891	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance économique	Recettes générées par le secteur du tourisme	MEPCI, MTA	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
ODD892	Nombre d'emploi dans le secteur du tourisme en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois	Nombre d'emploi dans le secteur du tourisme		2015	ND	ND	ND	ND	ND	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
Cible 10 : Renforcer les capacités des institutions financières nationales, favoriser et généraliser l'accès à tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.										
ODD8101	Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 milles adultes	Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 milles adultes	MFB, BEAC, Banques commerciales, FMI, BM, BAD	Succursale Banque com		3	3	3	3	
				Distributeurs automatiques		15	15	20	25	
ODD8102	Proportion d'adultes (15 ans ou+) possédant un compte dans une banque ou dans une institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles.	Proportion d'adultes (15 ans ou+) possédant un compte dans une banque ou dans une institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles.	MFB, BEAC, Banques commerciales, FMI, BM, BAD	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation										
Cible 1 : Mettre en place des infrastructures de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel à un coût abordable et dans des conditions d'équité										
	Proportion de population située à moins de 2 km d'une route praticable à toute saison	Indice d'accessibilité route	MTP							
	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Nombre de passagers par transport aérien	MTAC							
	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	volume de fret par transport aérien (tonnes)	MTAC							
	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	Nombre de passagers par transport maritime								



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
	Nombre de passagers et volume de fret par mode transport	volume de fret par transport maritime (tonnes)								
Cible 2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.										
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	MCI			6,5%	6,6%	6,6%	6,7%	
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (FCFA)	MCI			14,6	14,6	14,4	14,5	
	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	MCI							
ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein										
Cible 1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national.										
ODD1011	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.	ICASSES, MEPCI, BM	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
Cible 2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique, politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine ou autres.										
ODD1021	Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen (par âge, sexe et handicap)	Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen (par âge,	ICASSES, MEPCI, BM	2015	41%	41%	39%	39,8%	40,6%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
		sexe et handicap)								
Cible 3: Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats notamment en éliminant les lois, politiques, et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques, et mesures adéquates en la matière.										
ODD1031	Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.	Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.	Ministère de la Justice, Association des Femmes Juristes, Ministères de la sécurité et de l'Administration/Territoire, OCODEFAD	2015	1,3%	1,3%	1,6%	1,3%	1,2%	0%
Cible 4 : Adopter des politiques notamment sur les plans budgétaire, salarial, et dans le domaine de la protection sociale afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité										
ODD1041	Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	Part du travail dans le PIB comprenant les salaires et les transferts de protection sociale		2015	ND	ND	ND	ND	ND	
Cible 5 : Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.										
ODD1051	Indicateur de solidité financière : Ratio moyen de couverture des risques	Indicateur de solidité financière : Ratio moyen de couverture des risques	BEAC, Banques commerciales	2015	ND	ND	ND	ND	ND	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD10a1	Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits			2015	ND	ND	ND	ND	ND	
ODD10c1	Coûts des envois des fonds en proportion du montant transféré	Coûts moyens des envois des fonds internationaux à partir de la RCA	BEAC, commerciales Banques	2015	5%	5%	5%	5%	5%	
ODD1061	Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisations internationales									
ODD1071	Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination			2015	ND	ND	ND	ND	ND	
ODD1072	Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques visant à bien gérer les migrations			2015	ND	ND	ND	ND	ND	
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables										
<i>Cible 1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</i>										
	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.		Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, ICASEES	2015	63%	63%	63%	68%	66%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
	Cible 3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.									
	Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique		Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
	Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	Existence d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ; Ministère de l'Administration du Territoire	2015	Non	Non	Non	Non	Non	
	Cible 5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable									
	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	Nombre de victimes des catastrophes, pour 100 000 personnes	Ministère de l'Action Humanitaire ; Croix Rouge Centrafricaine	2015	50	50	417	138	264	
		Nombre de décès par suite des catastrophes, pour 100 000 personnes	Ministère de l'Action Humanitaire ; Croix Rouge Centrafricaine	2015	2	2	13	4	8	
	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base		Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, ICASEES, BEAC, Banque Mondiale, FMI	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables										
	Cible 2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles									



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
	Empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB		Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
	Consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	Revenu national brut par habitant en Dollar US	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, ICASEES, BEAC, Banque Mondiale, FMI	2015	360	360	380	390	394	
Cible 5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation										
	Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés		Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
Cible 8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature										
	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants	Intégration des questions de l'environnement et du développement durable dans les programmes nationaux et sectoriels	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Coordination Climat ; FAO ; PNUD	2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques										
Cible 1 : Renforcer dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.										
ODD1311	Nombre de pays ayant, mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.	Existence de stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.	MEPC, MEDD, Ministère de l'Administration/Territoire,			OUI	OUI	OUI	OUI	
ODD1312	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000	Nombre de victimes, suite à des catastrophes, pour 100 000 habitants	Ministère de l'Administration/Territoire, Ministère de la Santé et			50	417	138	264	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
	habitants	Nombre de décès, suite à des catastrophes, pour 100 000 habitants	Ministère de l'environnement			2	13	4	8	
Cible 2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planification nationale										
ODD1321	Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)	Existence de politique/stratégie/plan intégré, mis en place ou mis en œuvre et visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)	Ministère de l'Economie, du plan et de la Coopération, Ministère de l'environnement, Ministère de l'Administration/Territoire, Ministère de la Santé et	2015		OUI	OUI	OUI	OUI	
Cible 3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide										
ODD1331	Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact	Intégration dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact	Ministère de l'Economie, du plan et de la Coopération, Ministère de l'environnement, Ministère de l'Administration/Territoire, Ministère de la Santé			NON	NON	NON	NON	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD1332	Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement	Existence d'un plan de renforcement de capacités institutionnelles, systémiques et individuelles au niveau national pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement	Ministère de l'Economie, du plan et de la Coopération, Ministère de l'environnement, Ministère de l'Administration/Territoire, Ministère de la Santé et			NON	NON	NON	NON	
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité										
<i>Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</i>										
	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	Proportion de la superficie totale du pays occupée par les forêts (données brutes sans les reboisements)	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère des Eaux et Forêts ; Coordination Climat ; FAO ; PNUD	2015	29	29	24	19	14	
	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)		Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère des Eaux et Forêts ; Coordination Climat ; FAO ; PNUD	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
<i>Cible 2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</i>										
	Progrès vers la gestion durable des forêts		Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère des Eaux et Forêts ; Coordination Climat ; FAO ; PNUD	2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
<i>Cible 9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de</i>										



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
	<i>réduction de la pauvreté et dans la comptabilité</i>									
	Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020		Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère des Eaux et Forêts ; Coordination Climat ; FAO ; PNUD	2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes										
	<i>Cible 1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</i>									
ODD1611	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, (par sexe, âge et cause)	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, (par sexe, âge et cause)	Ministère de la Justice, Mairie de Bangui, Association des Femmes Juristes, Ministère de l'Administration/Territoire, Ministère de la Santé, UNICEF	2013	59,1	33,6	31,4	57,7	40,3	
ODD1612	Nombre de décès liés à des conflits pour 100 00 habitants (par sexe, âge et cause)	Nombre de décès liés à des conflits pour 100 00 habitants	MINUSCA Ministère de la Justice, Mairie de Bangui, Association des Femmes Juristes, Ministère de l'Administration/Territoire	2013	84	27	25	34	30	
ODD1613	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	UNFPA, CICR, UNMIR, MINUSCA Ministère de la Justice, Mairie de Bangui, Association des Femmes Juristes, Ministère de l'Administration/Territoire, OCODEFAD	2015	19,9%	19,9%	20,4%	25,6%	25,1%	0%
ODD1614	Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risque	Proportion populations non déplacées	Ministère de la Justice, Mairie de Bangui, Association des Femmes Juristes, Ministère de l'Administration/Territoire, OCHA, Ministère des actions humanitaires	2015	35,7%	35,7%	36,6%	32,0%	38,7%	100%



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
Cible 2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants										
ODD1621	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	UNICEF, UNMIR, Ministère de la Justice, Médecin du Monde CROIX ROUGE, CNDH	2015	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0%
ODD1622	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	Médecin du Monde, CNDH	2015	7	7	6	5	4	
ODD1623	Proportion des jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	Proportion des filles et garçons ayant été victimes de violences sexuelles	UNFPA, UNMIR, Médecin du Monde, CIAF, CNJ, CROIX ROUGE	2015	1,5%	1,5%	1,7%	1,8%	1,8%	0%
Cible 3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice										
ODD1631	Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	Nombre de plaintes contre les violences enregistrées auprès des instances compétentes au cours des 12 derniers mois	UNMIR, Ministère de la Justice, MINUSCA, HCR, ABA, FAC. DE DROIT Université de Bangui	2015	57	57	85	79	73	0
ODD1632	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	UNMIR, Ministère de la Justice, MINUSCA, HCR, ABA, FAC. DE DROIT Université de Bangui	2015	90%	90%	76,4%	81,3%	72,6%	0%
Cible 4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée										
ODD1641	Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)	Montant total des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)	Police GABAC, Douane, Ministère de la Justice, CEMAC, Ministère de la Sécurité Publique, Commission Nationale de	2015	534 000	534 000	ND	78 000	1 450 000	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
			lutte contre les armes légères (MINUSCA), ANIF							
ODD1642	Proportion des armes légères et de petits calibres saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux	Nombre des armes légères et de petits calibres collectés dans le cadre de DDDR.	Ministère de la Justice, CEMAC, Ministère de la Sécurité Publique, Commission Nationale de lutte contre les armes légères (MINUSCA)	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
<i>Cible 5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</i>										
ODD1651	Proportion de personnes ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 derniers mois	Indice de perception de la corruption selon transparency international	Ministère de la Justice, GICA, HABG, BIT, Ministère de la Fonction Publique	2015	24%	24%	20%	23%	26%	48%
ODD1652	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 derniers mois	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 derniers mois	GICA, UNPC, Ministère de la Justice, HABG, BIT, Ministère de la Fonction Publique	2015	ND	ND	ND	ND	ND	
<i>Cible 6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</i>										
ODD16161	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)		Ministère des Finances (DGB), Trésor Public	2015	48,8%	48,8%	52%	67,1%	55,4%	
ODD1662	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante		Ministère des Finances (DGB), Trésor Public							



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
<i>Cible 7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</i>										
ODD1671	Répartition des postes par (sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (Assemblée Nationale, services publics et organes judiciaires au niveau régional et national) par rapport à la répartition nationale	Proportion des femmes dans la fonction publique	Ministère de la Justice, Ministère de l'Administration/Territoire, CIONGCA, HABG, Ministère de la Fonction Publique et AN, PNUD	2015	17,5%	17,5%	17,5%	17,5%	18%	
<i>Cible 8 : Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial</i>										
	Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisations internationales									
<i>Cible 9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances</i>										
ODD1691	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge	Ministère de la Justice, Mairie de Bangui, Ministère de l'Administration/Territoire, UNICEF, World vision ; Min Santé	2015	60,7%	60,7%	60%	60%	62%	100%
<i>Cible 10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux</i>										
ODD16101	Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvement, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 derniers mois		Ministère de la Justice, RJDH, Organisations religieuses, HCC, LCDH, UJC	2015	ND	ND	ND	2(LSC)	3(russes)	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
Cible 11 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux										
ODD161a1	Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris		UNMIR, LCDH, Commission Union Européenne, PNUD							
Cible 12 : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable										
ODD16b1	Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'Homme.		PNUD	2015	18,6%	18,6%	18,8%	23,8%	24%	0%
ODD 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat										
Cible 1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte des impôts et autres recettes.										
ODD17101	Moyenne pondérée de taux de droits de douane	Moyenne pondérée de taux de droits de douane	DGDDI	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
ODD1711	Totales des recettes publiques en proportion du PIB par source	Totales des recettes publiques en proportion du PIB par source	CSREF et DGB	2015	7,9%	7,9%	8,4%	8,8%	8,6%	
ODD1712	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	DGB, CSREF	2015	48,2%	48,2%	36,5%	55,9%	53,1%	
Cible 3 : Mobiliser les ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement										
ODD1731	Investissements Directs Etrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du	Investissements Directs Etrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en	MEPC, BEAC	2015	83,8%	83,8%	98,6%	66,5%	63,6%	



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
	budget national total	proportion du budget national total								
ODD1732	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (\$US) en proportion du PIB total courant (\$US)	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (\$US) en proportion du PIB total courant (\$US)	MFB, MEPC, BEAC	2015	1,4%	1,4%	3%	4,7%	4,9%	
<i>Cible 4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration selon le cas et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.</i>										
ODD1741	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	Ratio du service de la dette par rapport aux exportations de biens et services	CSREF, Dette, BEAC	ND	6,5%	6,5%	7%	7,1%	9,2%	
<i>Cible 6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie, et à l'innovation et la coopération Nord Sud et Sud Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants en particulier au niveau des organismes des Nations Unies et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.</i>										
ODD1761	Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération	Nombre d'accords et de coopérations scientifiques								
ODD1762	Abonnement à une connexion internet à haut débit fixe pour 100 000 habitants (par vitesse de connexion)	Abonnement à une connexion internet à haut débit fixe pour 100 000 habitants (par vitesse de connexion)			2000	2000	2500	2500	4800	
ODD1771	Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Montant total des financements approuvés pour la RCA aux fins de la promotion, de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement								



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
Cible 8 : Faire en sorte que la banque de technologie et le mécanisme de renforcement de capacité d'innovation des pays les moins avancés, soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation de technologie clefs, en particulier de l'informatique et des communications.										
ODD1781	Proportion de la population utilisant internet	Proportion de la population utilisant internet	ART, MPTNT							
ODD1791	Valeur (\$US) des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement	Valeur (million de \$US) des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur de la RCA		2015	250	250	296	253	230	
Cible 11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020										
ODD17111	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales	Exportations en valeur	DGDDI, BEAC	2015	86	86	87	85,6	91,1	0%
Cible 13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale en favorisant la coordination et la cohérence des politiques										
ODD17131	Tableau de bord macroéconomique	Existence TBM			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
Cible 14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable										
ODD17141	Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Existence de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	CSREF, DGEPD		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
Cible 15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable										



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD17151	Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays		DGEPD, CSREF		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
<i>Cible 16 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières afin d'aider tous les pays en particulier les pays en développement à atteindre les ODD.</i>										
ODD17161	Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs du développement durable	Existence de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs du développement durable			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
<i>Cible 17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, le partenariat public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.</i>										
ODD17171	Montant (\$US) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile	Montant (\$US) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile								
<i>Cible 18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits pays insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, et emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.</i>										
ODD17181	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle	Proportion d'indicateurs des ODD conformes aux principes fondamentaux de la statistique officielle								
ODD17182	Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle	Existence d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle				OUI	OUI	OUI	OUI	OUI



Code Indicateur ODD	Indicateur ODD	Indicateur National	Acteurs	Base de référence		Années				Cible 2030
				Année	Ind	2015	2016	2017	2018	
ODD17183	Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre par source de financement	Existence d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre par source de financement				NON	NON	NON	NON	NON
<i>Cible 19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le PIB et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.</i>										
ODD17191	Valeur (en \$US) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Valeur (en \$US) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques en RCA		2015	200	200	500	1 210	2 810	
ODD17192a	Proportion des pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années ; b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%	La RCA a) a procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années ; b) a atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%				NON	NON	NON	NON	NON
ODD1721	Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du comité d'aide au développement de l'OCDE.	Montant (million de \$US) de l'aide publique nette au développement reçue des pays membres du comité d'aide au développement de l'OCDE.		2015	146,6	146,6	152,8	150,6	185	

